

El Watan

LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT - Samedi 18 janvier 2014

N°7076 - Vingt-quatrième année - Prix : Algérie : 15 DA. France : 1 €. USA : 2,15 \$. ISSN : 1111-0333 - <http://www.elwatan.com>

Arts & lettres

STATUT SOCIAL DE L'ARTISTE

UN DÉCRET

SI LONGTEMPS ATTENDU

Dignité bien ordonnée

Lire votre supplément en pages 13, 14, 15, 16, 17 et 18

ÉDITION DU CENTRE

LA PRÉSIDENTIELLE FIXÉE AU 17 AVRIL

45 jours pour les candidatures

La convocation hier du corps électoral par le président de la République donne le coup de starter à une compétition sur laquelle les doutes ont longtemps plané. Bouteflika maintient néanmoins le silence sur ses intentions.

► LIRE LES ARTICLES DE ALI BOUKHLEF
ET SAÏD RABIA EN PAGE 3



PHOTO : AFP/AN

RÉSERVISTES ET REMOBILISÉS DU SERVICE NATIONAL RAPPELÉS HIER, OUBLIÉS AUJOURD'HUI



PHOTO : H. LYES/ARCHIVES

■ Même si les rappelés du service national ne se sont pas encore organisés en association officiellement reconnue, la Coordination nationale, qui est en cours d'agrément, a arrêté une plateforme de revendications.

À normal». Le regard fuyant, la nuque apnée, Bouzid, 41 ans, semble perdu dans ses pensées. Il se balance d'un pied à l'autre. Puis, il s'immobilise en même temps que ses yeux verts qui se fixent sur un point imaginaire. «Lorsque je suis rentré chez moi,

à Relizane, après avoir été rappelé pour une année supplémentaire dans les forces spéciales de l'armée, je n'étais plus le même, j'étais devenu complètement anormal», entame-t-il, hésitant. (Suite page 4) Ghania Lassal

PRODUCTION NATIONALE D'HYDROCARBURES

LES PRÉVISIONS OPTIMISTES DE YOUSFI

● L'Algérie envisage de doubler sa production de gaz naturel d'ici 10 ans et d'augmenter de 50% celle du pétrole brut, selon le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi.

● Les réserves de gaz naturel conventionnel étaient estimées à 4500 milliards de mètres cubes en 2012, tandis que celles du pétrole conventionnel sont estimées à 12,2 milliards de barils.

LIRE L'ARTICLE DE LIES SAHAR EN PAGE 6

LES PALESTINIENS REFUSENT LE PLAN DE PAIX AMÉRICAIN

LA PAIX IMPOSSIBLE DE JOHN KERRY

DE NOTRE CORRESPONDANT FARÈS CHAHINE EN PAGE 11

CAN DE HANDBALL. ALGÉRIE 26 - CONGO 23 DEUXIÈME SUCCÈS DES VERTS

■ L'équipe nationale de handball a rencontré d'énormes difficultés à s'imposer face à la sélection du Congo (26-23).

LIRE L'ARTICLE DE CHAFIK B.
EN PAGE 27



PHOTO : SAMIR

TERRORISME AU SAHEL

L'UE plaide «l'approche préventive»

L'Algérie est pour l'UE un partenaire stratégique dans les discussions sur la crise sahélienne et nous souhaitons aller le plus loin possible avec les autorités algériennes dans le dialogue sur cette question», a déclaré jeudi le représentant spécial de l'UE au Sahel, Michel Reyvrand De Menthon, lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le coordinateur de la lutte antiterroriste de l'Union, Gilles de Kerchove.

Arrivés mercredi à Alger pour une énième visite, les deux hauts fonctionnaires de l'UE ont fait savoir que l'UE était en train d'ajouter «une nouvelle page de coopération avec l'Algérie qui sera certainement fructueuse», a rapporté l'agence APS. Selon Reyvrand De Menthon, la crise sahélienne est une crise régionale «nécessitant la mise en place d'une concertation régionale» et la concrétisation de projets communs. M. De Menthon a rappelé que l'UE avait adopté, il y a 3 ans, une stratégie dans le Sahel basée «beaucoup plus sur le développement que sur l'aspect sécuritaire».

«Nous sommes très attentifs, au niveau de l'UE, à consolider l'approche de prévention», a-t-il affirmé, soulignant la «nécessité» de s'attaquer aux causes et aux origines de la situation prévalant notamment au nord du Mali pour transformer la région d'*«un espace de conflit à celui de développement»*. Interrogé sur les conséquences de l'intervention militaire française au Mali, il a estimé que



PHOTO: AFP

Conférence de presse de Gilles de Kerchove, Madjid Bouguerra et Michel Reyvrand De Menthon, jeudi à Alger

cette intervention «ne pouvait pas régler tous les problèmes et que c'était juste une intervention ponctuelle censée être la plus brève possible».

Selon lui, la lutte contre le terrorisme «ne doit pas être basée seulement sur le volet répressif, mais plutôt sur l'aspect préventif». «Il faut mettre en place le cadre pour un dialogue plus structuré et des projets plus concrets», a-t-il suggéré.

Le responsable européen a, par ailleurs, évoqué la question des jeunes qui se rendent en Syrie pour rejoindre les groupes armés, indiquant qu'entre 30 à 40 nationalités sont représentées dans ces groupes, ce qui représente «un dan-

ger aussi bien pour l'Algérie que pour l'UE», a-t-il estimé. M. De Kerchove a indiqué, par ailleurs, que selon les analyses de l'UE, le groupe terroriste Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) «n'est pas impliqué directement dans le trafic de drogue, contrairement à d'autres groupes comme le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujaq)».

Evoquant la situation en Libye, il a indiqué que la circulation des armes dans ce pays «est un immense problème», relevant la nécessité d'aider les autorités libyennes à faire face à cette situation, notamment à travers la formation de ses corps de sécurité. R.N.

HUGH ROBERTSON. MINISTRE D'ÉTAT DU ROYAUME-UNI «Nos relations sont solides»

Une année après l'attaque terroriste contre le site gazier de Tiguentourine, la question de la sécurité, notamment dans la région du Sahel, demeure posée. En une année, les visites de responsables étrangers gouvernementaux et en charge de la question de la sécurité et la lutte contre le terrorisme n'ont pas cessé. La dernière en date est celle de Hugh Robertson, ministre d'Etat chargé au Foreign Office du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et qui se trouvait à Alger mercredi dernier. Il a été reçu par le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Madjid Bouguerra, avec lequel il a discuté de tous les aspects de la coopération bilatérale, notamment la sécurité. Le ministre britannique, qui a noté dans un entretien accordé à notre confrère *Liberté* que la décision du retour des travailleurs de British Petroleum ne peut être une décision du gouvernement de Royaume-Uni, mais relève de la seule volonté de BP, a tenu à déclarer au sortir de son entretien avec le ministre Bouguerra que les échanges instaurés entre les deux pays sont «très positifs». Indiquant à l'APS, que sa visite s'inscrit dans le cadre du renforcement de ces relations, qu'il qualifie de «solides». Outre la question sécuritaire, les deux responsables ont évoqué tous les autres aspects de la coopération, culturelle, scientifique et économique. Un mémorandum d'entente dans le domaine de l'enseignement supérieur sera signé, et

le British School For English sera inauguré à cette occasion. Madjid Bouguerra a noté, à son tour, que «les entretiens étaient une opportunité pour les deux parties de faire le point sur l'état des relations bilatérales et de marquer leurs appréciations de la qualité et la vigueur des relations qui lient les deux pays». Et d'ajouter : «Les relations entre les deux pays sont fortes dans tous les domaines, aussi bien sur le plan sécuritaire que politique», précisant que «la coopération économique a été marquée par un dynamisme absolument remarquable». Ceci et de noter que «les secteurs du commerce, de la santé, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et la justice ainsi que le domaine militaire ont tous connu un volume de coopération important».

UNE ÉCOLE D'ANGLAIS ET DES BOURSES

Le renforcement de l'enseignement de l'anglais est le nouvel axe de coopération entre le Royaume-Uni et l'Algérie, d'où la création du British School for English. Le ministre d'Etat Hugh Robertson, et le SG du ministère algérien de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont «convenu, hier, de collaborer sur une importante initiative d'offrir des bourses d'études doctorales dans l'objectif de renforcer les capacités d'enseignement de la langue et de la littérature anglaises et des études

connexes dans les universités algériennes», note un communiqué de l'ambassade. Le ministère de l'Enseignement supérieur s'engage ainsi à envoyer, sur cinq ans, 100 doctorants en langue anglaise au Royaume-Uni, et ce, chaque année à partir de l'année universitaire 2014/2015.

Ces étudiants, sélectionnés sur la base d'un concours, seront pris en charge par le même ministère et le British Council se chargera de leur placement dans les universités britanniques. «Je suis très heureux de convenir de cette nouvelle coopération dans l'enseignement supérieur afin de promouvoir l'apprentissage de l'anglais en Algérie. Le Royaume-Uni a d'excellentes universités, dont quatre parmi les dix premières universités dans le monde, et c'est avec grand plaisir que nous invitons les étudiants algériens à venir étudier au Royaume-Uni», souligne le ministre Hugh Robertson. Le directeur du British Council, Martin Daltry, et dans le même communiqué, indique pour sa part que son institution mettra l'accent sur le renforcement de la langue anglaise en Algérie et d'estimer que «cette nouvelle coopération importante dans l'enseignement supérieur en langue anglaise sera non seulement bénéfique à l'avenir pour les doctorants algériens et leurs étudiants de langue anglaise, mais va aussi renforcer grandement la compréhension et les relations entre nos universités et nos deux pays plus largement durant les dix prochaines années».

N.B.

BÉJAÏA Les frondeurs du FFS investissent le terrain

La fronde qui secoue ces derniers jours le parti du FFS, qui a subi une vague de démissions, trouve une nouvelle forme d'expression avec une série de sorties sur le terrain et qui inaugure aujourd'hui un meeting populaire prévu à la maison des jeunes de Chémini, à 60 km à l'ouest de la ville de Béjaïa. La rencontre sera animée par l'ex-premier secrétaire fédéral de Béjaïa, le député Khaled Tazaghart, des militants du parti et des anciens de 1963, mais aussi «des élus APC et APW», est-il annoncé, ainsi que «des cadres membres du conseil national». «Nous ferons la lumière sur la situation actuelle du parti et clarifierons notre position», a déclaré à *El Watan* l'un des militants qui viennent de claquer la porte du FFS. Le programme de sorties qui vient d'être arrêté mènera les frondeurs le 25 janvier dans la commune de Tamridjet, là où a été prévu le conseil fédéral annulé par le premier secrétaire national, Ahmed Betatache, et qui a provoqué la démission de la fédération de Béjaïa.

Partie de la démission tonitruante de Khaled Tazaghart, la révolte a pris de l'essor avec les démissions collectives de tout le staff fédéral de Béjaïa et de contingents de militants, dont un groupe d'anciens de 1963. Cette hémorragie interne ne semble pas s'arrêter à ces départs puisque des militants de la wilaya de Bouira viennent de couper les ponts avec leur parti en signifiant leur démission.

Le groupe de démissionnaires dont fait partie un membre du conseil national du FFS, Bensalem Mohamed, dit avoir été poussé cet acte par la fin de non-recevoir réservée à leur demande d'audience adressée au «camarade le coordinateur de l'instance présidentielle» ainsi qu'au «camarade le premier secrétaire national». Le groupe s'est proposé d'intervenir pour contribuer à dépasser la situation de crise que traverse le Front.

Un comité de sages a été installé à des fins de médiation et pour contenir une crise qu'ils disent «inattendue et même provoquée».

«A notre grand malheur notre démarche était confrontée à un rejet méprisant et minimisant la grandeur et l'importance de notre initiative de la part de la direction nationale de notre parti en nous refusant même une demande d'audience datée du 5 janvier 2014», écrivent, dans leur lettre de démission, les sept démissionnaires de Bouira que sont Bellal Nacer, le P/APC d'Aghbalou, Bouakline Takfarinas, fédéral et premier secrétaire de la section de cette même commune, Khedoudji Nourredine, premier secrétaire de la section d'El Adjiba, deux ex-élus de l'APC de Chorfa et un autre membre de la fédération de Bouira. «Combien il est dur de quitter un jour le FFS, notre parti dans lequel nous avons appris l'amour de la nation et les valeurs du combat démocratiques», ajoutent-ils, refusant de «cautionner ces agissements et ces exactions de l'appareil qui a pris en otage le parti (...).»

Cette nouvelle démission collective est intervenue le 14 janvier, soit deux jours après celle rendue publique par douze anciens militants et maquisards du parti d'Aït Ahmed. Une réaction publique qui a pesé de par la qualité des démissionnaires recrutés parmi des anciens dont certains ont pris les armes en 1963 sous la tutelle du FFS contre le régime de Ben Bella.

Comme un effet domino, la grogne aurait atteint la wilaya de Tizi Ouzou. Aux côtés des démissionnaires de Bouira sont annoncés aujourd'hui à Chemini quelques anciens de 1963 issus de la wilaya de Tizi Ouzou, à croire les organisateurs du meeting qui semblent vouloir donner à leur mouvement naissant une dimension régionale.

Cette mobilisation s'organise en tout cas face au silence assourdissant du présidium du parti qui ne bronche pas.

K. Meddoub

IL CONVOQUE LE CORPS ÉLECTORAL ET GARDE LE SILENCE SUR SES INTENSIONS

Bouteflika maintient le suspense jusqu'au bout

Si les candidats potentiels savent désormais que la présidentielle se tiendra bien en avril prochain, ils ne sont par contre pas fixés sur l'éventualité de composer avec une candidature du Président sortant.

A près une nouvelle hospitalisation de quatre jours, Abdelaziz Bouteflika est rentré jeudi au pays. La présidence de la République, qui a rendu publique l'information, a tenu à préciser que le chef de l'Etat «rentre 24 heures avant le délai prévu». Car, initialement, Abdelaziz Bouteflika devait revenir hier. Ce retour au bercail du Président ne règle pourtant pas tout. Malgré la convocation du corps électoral, qui ouvre la voie à une meilleure lisibilité du calendrier de l'élection présidentielle, le mystère reste entier et le pays demeure étrangement suspendu à l'attitude d'un seul homme. Et la situation risque de demeurer ainsi, d'autant plus que la communication officielle est toujours verrouillée. La moindre information concernant le chef de l'Etat est ainsi épéenée, analysée et souvent soumise à des lectures les plus fantaisistes.

L'absence d'un véritable bulletin de santé du chef de l'Etat en rajoute une couche à l'incertitude ambiante. Car, en même temps qu'elles ne sont guère rassurantes, les alertes de santé de Abdelaziz Bouteflika plongent le pays dans une sempiternelle léthargie. Et le silence du chef de l'Etat ne fait qu'appesantir cette situation.

RÉALITÉ OU ILLUSION ?

Le flou entretenu, par défaut ou à dessein, ne permet ni une élection crédible ni une stabilité à un pays qui n'est pas définitivement sorti de la zone de turbulences malgré les assurances des autorités. Des candidats à la candidature, à l'image de Soufiane Djilali, ont d'ores et déjà assuré que si le chef de l'Etat se porterait candidat, ils se retireraient. Ces derniers estiment que si Bouteflika se lance dans la bataille, cela signifie que les dés sont jetés et que le scrutin est fermé. C'est également l'avis de Abdallah Djaballah qui demande aux autres candidats de «laisser le candidat du système» concourir seul.

Pour beaucoup d'observateurs, le



retour de Abdelaziz Bouteflika, qui va recevoir dimanche le président malien, relance le débat sur la possibilité de le voir postuler encore une fois à la présidence de la République. Nonobstant une dégradation brutale de son état de santé, l'actuel chef de l'Etat ne semble pas renoncer à l'ambition de rester en poste pour un nouveau mandat de cinq ans. Ses partisans, qui agissent en public ou dans les coulisses des salons algériens, ne cachent plus leurs vœux. A l'image d'Amar Saadani ou, tout récemment, de Abdelmadjid Sidi Said, les appels du pied à un quatrième mandat se font de manière régulière, même si à un moment donné, tout ce monde commençait à douter.

Les déclarations tonitruantes de Amar Saadani, les interminables louanges du secrétaire général de l'UGTA et les promesses de Abdelmalek Sellal ne laissent aucun doute sur la volonté de Bouteflika et de son entourage. Réelle perspective ou intox destinée à nourrir l'illusion ? La réponse dépend de l'avenir.

Il est pourtant difficile d'admettre cette hypothèse en l'état actuel des choses. Les images d'un président dubitatif et tremblant lors de la signature de la loi de finances à la fin de l'année 2013 hanteront pour longtemps le clan présiden-

donné, tout ce monde commençait à douter.

Les déclarations tonitruantes de Amar Saadani, les interminables louanges du secrétaire général de l'UGTA et les promesses de Abdelmalek Sellal attendent tous deux un signal de Abdelaziz Bouteflika. A l'exception de Mouloud Hamrouche qui n'a consenti aucune déclaration publique depuis plusieurs années, ces candidats potentiels ont tous annoncé qu'ils ne concourront pas tant que le Président sera en course.

Une preuve supplémentaire que tout dépend des gestes et faits de Abdelaziz Bouteflika. Et cela n'a pas l'air de se terminer.

Ali Boukhlef

POUR LES ACTEURS POLITIQUES, LE PRÉSIDENT A SCIEMMENT ATTENDU LE DERNIER MOMENT

Le président Abdelaziz Bouteflika a convoqué hier le corps électoral. Bien que peu de candidats à l'élection présidentielle ou de partis politiques aient affiché leur disponibilité à commenter l'événement. Les seuls qu'on avait pu contacter semblent en fait soulagés par l'annonce. Parce que rien n'était évident après l'évacuation, lundi dernier, du chef de l'Etat à l'hôpital du Val-de-Grâce. Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abderrezak Makri, souligne : «On a passé un moment où il y a eu beaucoup d'intox suite à l'évacuation du Président. A présent tout est revenu à la normale, puisque la

légalité est respectée, le chef de l'Etat avait des délais, même s'il est resté jusqu'à la fin, mais il les a respectés.» Le président du parti Jil Jadid et candidat à la prochaine élection présidentielle, Soufiane Djilali, confie avoir le sentiment que «la convocation du corps électoral est à contre-courant et au forces». Il aurait pu le faire depuis le 19 décembre pour libérer la classe politique, mais il ne voulait rien lâcher. «Repousser la convocation du corps électoral à la limite des délais montre qu'il veut rester», ajoute-t-il.

Plus que cela, précise Soufiane Djilali : «S'il y a un deuxième tour, il se déroulera vers le 15

mai, donc un mois de vide institutionnel.» Candidat à l'élection présidentielle, Fawzi Rebaïne affirme que ce qui l'intéresse ce n'est pas ce qui se passe dans l'arrière-cour, ce que les gens du pouvoir pensent, ou à quoi réfléchissent-ils. Le président de And 54 explique que «ça n'a pas tellement changé depuis 2004 et 2009». «Pour moi, dit-il, le débat est clair, il y a le pouvoir et moi.» «Je sais ce qu'il est après tant d'années de militance, donc ce qu'il pense m'importe peu, ce qui m'intéresse c'est le peuple et non pas le pouvoir», indique Fawzi Rebaïne avant de conclure : «Il faut continuer à militer.» S.R.

L'INITIATIVE DE REFONDATION DÉMOCRATIQUE «Période de transition et moratoire sur les élections»

Le pays peine à s'installer dans l'ambiance présidentielle à moins de trois mois seulement de ce rendez-vous. Si l'ensemble de la classe politique est suspendu à la moindre annonce pouvant dissiper un tant soit peu le feu qui entoure cette élection présidentielle, l'Initiative de refondation démocratique (IRD) – lancée par d'anciens parlementaires et acteurs de la société civile – se place carrément en dehors de l'échéance présidentielle et propose une «période de transition de deux ou trois ans, avec un moratoire sur les élections qui signifierait leur suspension durant toute cette période».

Partant d'un constat d'échec des dernières réformes politiques, «concédées après l'emballage de la région contre les régimes autoritaires en place, ne lèvent ni l'arbitraire ni libèrent l'espace public en matière de droits et libertés», les initiateurs de l'IRD estiment que «l'impact de ces réformes sur le champ politique laisse penser que leur contenu a été élaboré dans le seul but de consacrer l'ambition à la conviction et de mieux obstruer la perspective du changement démocratique».

Le changement démocratique tant réclamé est battu en brèche et l'Algérie emprunte désormais «le chemin de la normalisation autoritaire, dont la forme achevée est la mainmise tribale sur l'ensemble des institutions et des hautes fonctions de l'Etat», analyse la déclaration de l'IRD rendue publique hier et signée par Tarek Mira, Hamid Ouazar, Mohamed Beghdadi, Ahmed Bdaoui et Mourad Ramdhane.

Ces derniers jugent que la perspective démocratique «ne pourra être réalisée dans le pays qu'au prix d'une insurrection morale et politique des démocrates en faveur d'une nécessaire refondation en termes de configuration sociologique et de pratique politique».

Ils préconisent une période de «transition de deux ou trois ans, avec un moratoire sur les élections qui signifierait leur suspension durant toute cette période et doit permettre en effet à la société, une fois l'ouverture politique et médiatique acquise, de secréter ses nouvelles organisations représentatives en mesure de réaliser la rupture que les Algériennes et les Algériens espèrent et attendent».

Issus de courants politiques divers, les animateurs de l'Initiative de refondation démocratique se disent convaincus que les élections ne «réflètent pas la souveraineté des Algériennes et des Algériens sur leur avenir». «Les élections, dont s'engouffrill le régime en guise de critère pour louer la vitalité de la démocratie, sont loin de refléter la souveraineté des Algériennes et des Algériens sur leur destin eu égard au trucage du processus électoral en amont et en aval, et ce pour l'ensemble des scrutins» et «le sens du vote est ainsi complètement et sciemment dévoyé. Les élections deviennent une mécanique formelle qui pourvoit en quotas préétablis les institutions avec un personnel politique au profil approprié pour perpétuer le régime», brocardent-ils.

Hacen O.

REPORTAGE

RÉSERVISTES ET REMOBILISÉS DU SERVICE NATIONAL

Rappelés hier, oubliés aujourd'hui

Suite de la page 1

J'étais sous le choc durant des années, en pleine dérive psychologique et émotionnelle. Et ce, en sus des séquelles physiques que, entre autres, ma fracture au bras m'a laissées», se remémore Bouzid. «Mais je ne savais pas que le pire était à venir, puisque l'Etat, qui s'est servi de moi pour lutter contre le terrorisme, a pu m'abandonner de la sorte», poursuit-il. Car, depuis sa démobilisation en 1999, il n'a pas pu bénéficier d'une quelconque prise en charge ou de compensation, comme cela fut le cas pour les anciens militaires blessés ou invalidés par leur service. Pour être reconnu comme tel, Bouzid se doit de présenter une expertise médicale militaire qui prouverait sa dépression. Etablie, donc, lorsqu'il était engagé. «Mais les symptômes ne se sont manifestés qu'à mon retour. Durant ces années, j'ai, à maintes reprises, failli tout perdre, famille, emploi. Du fait de mon incapacité à gérer ma colère et à l'insociabilité que j'ai développée.» Agent dans l'éducation, c'est à grand-peine qu'il a pu, à son retour, réintégrer son poste de travail. Chance que n'a pas eu Mokrane, 44 ans.

Lorsqu'il reçut son ordre de rappel, en 1996, il était agent de sécurité dans une entreprise étatique.

Mais à son retour, et contrairement aux clauses contractuelles qui lient chaque appelé à l'institution militaire, la réintroduction lui fut refusée. «Je n'ai, depuis, pas pu retrouver d'autre emploi fixe. Depuis plus de quinze ans, je bricole et j'enchaîne les tâches de journalier», dit-il stoïquement, s'étant résigné à la «galère quotidienne». «Je n'ai pu me marier et fonder une famille que sur le tard, de par la précarité dans laquelle l'Etat m'a jeté et abandonné après s'être servi de moi comme châir à canon», peste-t-il. «Ces deux années ont réduit ma vie à néant, et je n'ai jamais pu reprendre ma vie d'avant.»

TRAITS COMME DES OBJETS JETABLES

Comme lui et Bouzid, ils sont des dizaines de milliers de jeunes Algériens à avoir «empêlié» lorsque les troupes de l'armée manquaient d'effectifs dans leur combat contre les «fous de Dieu». «Entre 1995 et 1999, plus de 123 000 hommes ont été ré-enrôlés sous les drapeaux», avance Menouar Fatmi, porte-parole de la Coordination nationale des rappelés de l'armée, organisation non agréée.

Selon les statistiques avancées par cette coordination, ils seraient quelque 6000 rappelés et réservistes à avoir trouvé la mort durant leur second service, tandis que plus de 12 000 d'entre eux ont été blessés. «Nous étions en première ligne dans cette guerre, d'autant plus que nous étions considérés comme plus "expérimentés" que les autres appellés. Attentats, bombes, embuscades, assassinats... Ceux qui s'en sont tirés indemnes ont tout de même perdu du quelque chose», martèle Azziki, rappelé à l'âge de 23 ans.

L'impact de ces années est indélébile



PHOTO: H. IYEVES

Des revendications renouvelées depuis des années et qui ne trouvent pas d'oreilles attentives

Plus de 123 000 : Le nombre des réservistes mobilisés de 1996 à 1999 afin de combattre le terrorisme. Aucune statistique officielle n'est toutefois disponible.

6000 d'entre eux ont trouvé la mort durant cette période, selon la coordination nationale.

12 000 ont été blessés.

avec toutes les séquelles physiques et psychologiques que l'on imagine», affirme Nadia Chouitem, députée du PT, qui a tenté d'introduire un amendement à l'article 75 de la loi de finances 2014, mais qui a été rejeté par le Parlement.

LES REVENDICATIONS

Même si les rappelés du service national ne se sont pas encore organisés en association officiellement reconnue, la Coordination nationale, qui est en cours d'agrément, a arrêté une plateforme de revendications, dont les principaux points sont :

■ indemnisation des années passées à combattre le terrorisme à compter de la date de radiation ; régulation des soldes des congés non accordés ;

■ octroi de compensations à titre d'heures supplémentaires (le code du travail stipule qu'au-delà de 8 heures quotidiennes, la rémunération doit différer), et cette frange était active 24 heures sur 24 ;

■ droit de bénéficier d'avantages sociaux, telle une prise en charge sanitaire ;

■ priorité dans l'octroi de postes d'embauche dans le domaine de la sécurité et du jardinage dans les entreprises publiques et les institutions rattachées au ministère de la Défense nationale.

D'un point de vue légal, le problème de ces milliers de réservistes est plus complexe qu'il n'y paraît. Ils ne sont pas considérés comme des «volontaires», et le contrat qui les liait à l'armée stipule que leur temps de service doit être pris en compte pour leurs cotisations et retraite, avec réintégration à leur poste à leur retour. De même, des indemnités devaient être accordées aux invalides et blessés. «Tous ces torts nécessitent réparation. Des indemnisations ont été faites, mais d'une manière insuffisante, et surtout aléatoirement, voire arbitrairement. Il n'y a pas eu de critères officiels clairs quant à ce volet», déplore Mme Chouitem.

La majorité de la commission des finances n'a pas donné suite à cette proposition, arguant que des dispositions par voie réglementaire, et au cas par cas, seraient trouvées. Le chef du groupe parlementaire du RND, l'un des partis majoritaires à l'APN, ne s'attarde pas outre mesure sur cette question. «Nous ne votons des lois que dans l'intérêt de la nation, et non pas dans celui de quelques personnes», élude Miloud Chorfi.

TOURNER UNE PAGE SANGLANTE

La députée du PT conteste d'ailleurs les arguments avancés par ceux qui se sont opposés à cette proposition. «L'administration a répondu que cela pourrait aussi profiter aux déserteurs et à ceux qui ont versé dans le terrorisme. Pourtant, un fichier national des appelés et rappelés existe, avec les états de service de tous, les démobilisations motivées et autres», affirme Mme Chouitem. La loi de finances a donc été votée et validée sans que les rappelés y soient inclus et sans qu'ils puissent voir leurs revendications prises en compte.

Ce qui donne d'ailleurs un regain de force et de conviction à leur mobilisation et à celle des députés voulant leur rendre justice.

La députée affirme que son parti exposera de nouveau ce dossier au sein de l'hémicycle, «quête à ce qu'il revienne à l'Exécutif de s'en charger», précise-t-elle. «Il est impératif de tourner cette page sanglante et trop douloureuse pour tous», conclut-elle.

Les rappelés, comme Larbi, s'inquiètent de ce que, justement, l'histoire retiendra. «Que retiendront les générations futures ? Que ce sont ceux qui ont joué de la considération de l'Etat qui sont les gentils héros ?, s'interroge-t-il. Mokrane, faisant écho à l'amertume de milliers d'Algériens, souffle : «Personne ne pourra jamais imaginer la douleur qui est la nôtre lorsque l'on voit que l'on accorde aux repentis plus de droits et de respect qu'à nous.» Bouzid, lui, a cessé d'essayer de comprendre la logique d'Etat. «Récemment, même les familles des terroristes tués ont été indemnisées. Ceux que nous avons combattus. Que devons-nous comprendre, nous et nos familles qui végétions dans la misère ?...»

G. L.

L'ACTUALITÉ

VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Les promesses pour les postes de sécurité non concrétisées

● Selon le porte-parole du Cnapest, précédemment, les élèves se battaient entre eux ● Aujourd'hui, des personnes étrangères à l'établissement scolaire entrent et violentent les élèves
● Le problème de sécurité se pose avec acuité dans les villes et les villages.



Altercation entre élèves à la sortie de leur établissement scolaire

Des syndicalistes de l'éducation ne partagent pas l'avis du ministre du département. Ce dernier s'exprimait, jeudi dernier, dans l'hémicycle de Zighoud Youcef. Interrogé par des députés, Abdelfatif Baba affirmait que «les cas de violence en milieu scolaire étaient infimes et que les services concernés traitent ces cas en temps réel conformément aux mécanismes éducatifs et juridiques en vigueur», rapporte l'APS.

Messaoud Boudiba, porte-parole du Conseil national autonome des professeurs et enseignants du secondaire et du technique (Cnapest), donne une autre version.

AMPLEUR DE LA VIOLENCE

Contacté hier, il affirme que «la violence en milieu scolaire prend de l'ampleur d'année en année». «Précédemment, les élèves se battaient entre eux. Aujourd'hui, des personnes extérieures à l'éta-

bissement scolaire entrent et violentent. Le problème de sécurité se pose avec acuité, que ce soit dans les villes ou les villages.»

Boudiba ajoute : «Les autorités ont promis dès la rentrée 2013/2014 d'installer des postes de sécurité à l'entrée des établissements. Depuis cette date, rien n'a été concrétisé.» Sur ce point, le ministre a déclaré : «Le problème de sécurité ne relève pas des prérogatives du ministère

de l'Education, mais concerne les services de sécurité.» Des instructions ont été données aux directeurs de l'éducation pour prévenir les élèves contre toute agression en intensifiant les efforts pour sécuriser l'entrée des établissements scolaires et y empêcher la pratique de commerce en coordination avec les services de sécurité et des autorités locales», a-t-il précisé.

COURS PARTICULIERS

Le ministre estimait, par ailleurs, qu'«il n'est pas facile, dans l'immediat, d'éradiquer des cours particuliers et la réalisation d'un tel objectif nécessite des solutions progressives».

Pour Abdelfatif Baba, «les cours particuliers se sont en quelque sorte encadrés dans la société algérienne». Messaoud Boudiba pense, de son côté, qu'«opter pour des cours particuliers est un choix individuel. C'est une décision prise par la famille. Ces cours existent dans le monde entier.»

L'enseignement de cours particuliers dans les garages et autres endroits non appropriés est toutefois une réalité refusée par les syndicats. «Il faut juste réglementer cet aspect. Car, de toute manière, les cours particuliers vont continuer à exister», souligne Boudiba.

M.B.

LUTTE ANTITERRORISTE

Quatre terroristes abattus à Tizi Ouzou et Bouira

Les forces de sécurité ont enclenché, jeudi, une grande opération de ratissage dans la commune d'Iboudarâne, à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Tizi Ouzou. Selon des sources locales, les militaires, ayant tendu une embuscade à un groupe terroriste, ont réussi à mettre hors d'état de nuire, hier, à l'aube, deux éléments de l'ex-GSPC. Malheureusement, au cours de l'échange de coups de feu entre les soldats de l'ANP et les islamistes armés, un militaire a été tué et un autre blessé, précisent les mêmes sources qui ajoutent que les forces de sécurité continuent de se déployer dans la forêt jouxtant les villages d'Aït Daoud (commune de Yatafène), Derna, Tala n'Tazart et Ighil Bouamas (commune d'Iboudarâne).

Un grand groupe terroriste est cerné par les militaires qui ont utilisé la grande artillerie pour bombarder les lieux de transit et de repli des assaillants.

Un important périmètre de forêt était quadrillé par l'armée.

On parle aussi d'autres éliminations parmi les membres du groupe terroriste encerclé. Toutefois, aucune source n'a pu confirmer et ni infirmer cette information.

Des citoyens de la région nous ont précisé que les militaires continuent de cerner les assaillants qui ripostent sporadiquement aux tirs à l'arme automatique des soldats de l'ANP. Ces derniers attendent, sans doute, le moment propice pour lancer un assaut aux islamistes armés traqués depuis jeudi.

Par ailleurs, deux terroristes ont été mis hors d'état de nuire, hier, par les services de sécurité sur les hauteurs de la commune de Lakhdaria, à 45 km à l'ouest de Bouira, a-t-on appris de source sécuritaire.

Les deux islamistes armés ont été abattus, ajoutent nos sources, au cours d'une embuscade tendue par les services de sécurité, précisément à la localité de Oued Semar, dans la même région. Deux armes de type kalachnikov ont été récupérées sur les corps des deux sanguinaires, confirmé nos sources, qui ont souligné que cette opération a été rendue possible à la suite de précieuses informations, parvenues aux services de sécurité, faisant état d'un mouvement de groupes armés dans les maquis de Lakhdaria.

Les corps des deux islamistes éliminés ont été évacués vers la morgue de l'hôpital de la ville pour identification. Pour rappel, le 8 janvier dernier, quatre terroristes ont été abattus au cours d'une embuscade tendue par une unité d'élite de l'ANP, sur les hauteurs de la commune de Kadira. H. Azzouzi A. Fedjki

SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE SERVICE PUBLIC À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION À TIZI OUZOU

Messahel défend les «vertus» de la loi sur l'audiovisuel

● Abdelkader Messahel a souligné que des chaînes thématiques seront créées en fonction d'un sondage qui déterminera la demande pressante de la population ● Il a ajouté que la répartition de la publicité publique sera définie par des règles commerciales.

La loi spécifique relative à l'audiovisuel consacre l'ouverture des radios et télévisions à l'initiative de l'investissement privé. Elle définit sa configuration, sa régulation et son exercice. Elle doit aussi répondre aux exigences d'une société plurielle. Elle permettra ainsi de donner des prérogatives plus larges à la profession pour réguler l'activité à travers des cahiers des charges qui détermineront les conditions d'attribution d'agrément», a déclaré Abdelkader Messahel, ministre de la Communication, hier lors de son allocution au séminaire international sur le service public à la radio et la télévision, qui se tient à Tizi Ouzou.

Ce membre du gouvernement a souligné, dans le même sillage, que des chaînes thématiques seront créées en fonction d'un sondage qui déterminera la demande pressante de la population. «Le processus d'adoption du projet de loi relatif à l'audiovisuel est engagé

au niveau des deux Chambres de notre Parlement. Il permettra la consolidation de la liberté d'expression qui constitue la pierre angulaire des réformes du président de la République», a ajouté M. Messahel qui précise, par ailleurs, que la répartition de la publicité publique sera définie par des règles commerciales. Sur un autre volet, le ministre de la Communication a évoqué la carte nationale du journaliste professionnel. «Nous accordons beaucoup d'importance à la carte nationale du journaliste professionnel, car nous sommes soucieux de voir la crédibilité de la presse algérienne assurée à travers plus de professionnalisme, le respect des règles d'éthique et de déontologie, du droit en général et d'autrui», a-t-il indiqué.

Il a aussi fait remarquer que son département veut «œuvrer dans le sens de rendre le secteur de la communication plus efficace et plus performant, grâce à la formation,

l'acquisition et une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi qu'en tirant un meilleur profit des expériences vécues chez nous et dans d'autres pays». «La formation dans le domaine des médias et des techniques de communication et d'information constitue pour notre département une priorité majeure. Elle sera élargie, chaque fois qu'il est nécessaire, à des domaines auxquels seront appelés à intervenir les professionnels des médias publics et privés, sans distinction de statut», a-t-il annoncé.

Par ailleurs, notons que le programme du séminaire international, sur le service public à la radio et la télévision, organisé par Radio Tizi Ouzou, s'articule sur des communications données par des experts venus de plusieurs pays. Les intervenants y ont exposé les expériences française, suisse et italienne.

Hafid Azzouzi

ÉCONOMIE

SELON LE PDG DU GROUPE FRANÇAIS AXA ASSURANCE

La filiale algérienne réalisera des bénéfices dès la quatrième année

Leader mondial en assurances, le groupe français AXA voit grand en Algérie dont la filiale locale réalise de bonnes performances en moins de deux ans d'activité. «Nous grandissons vite en Algérie. Le chiffre d'affaires en 2013 représentait 0,8% en parts de marché contre 0,4% en 2012. Celui de 2014 sera encore plus élevé. Si tout se passe bien, nous gagnerons davantage de parts de marché», a souligné, jeudi dernier, Henri de Castries, président-directeur général du groupe AXA, au cours d'une rencontre avec la presse organisée au siège de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française à Alger. En 2013, AXA Assurance Algérie a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 millions d'euros contre 6,34 millions d'euros en 2012. Des chiffres jugés satisfaisants aux yeux de l'équipe dirigeante. «Ceci est une part modeste comparativement par exemple au Maroc, où l'on est implanté depuis longtemps. Mais le rythme de croissance en Algérie est plus fort qu'ailleurs», a ajouté M. de Castries, en visite en Algérie en compagnie de hauts responsables du groupe. D'après lui, l'Algérie où sa filiale compte réaliser des bénéfices «au bout de quatre ans», dispose «d'un potentiel formidable (...) et qui ne demande qu'à se libérer». L'avvenir, le PDG d'AXA le voit avec beaucoup d'optimisme. «Nous sommes sur des métiers à long terme. Si on a pris la décision de venir en Algérie, c'est parce qu'on a le sentiment que le potentiel du pays et que la combinaison de ses forces économiques sont tels



Henri de Castries, PDG d'AXA

que c'est intéressant pour un groupe comme le nôtre d'être présent pour le long terme», note encore Henri de Castries. Son groupe, présent dans 55 pays à travers le monde, a enregistré un chiffre d'affaires global de plus de 90 milliards d'euros en 2013. Depuis décembre 2011, date de son implantation, la filiale algérienne a déjà déployé plus de 37 agences dans une douzaine de wilayas et compte en ouvrir 24 autres durant l'année 2014 afin de couvrir 80% du territoire national. Son portefeuille s'élève déjà à 80 000 clients. Dans le bassin méditerranéen, AXA Assurance compte rééditer son succès réalisé en Turquie. «La Méditerranée est un axe stratégique. Là où on peut trouver 15% de croissance, ce sont des endroits comme l'Algérie», a-t-il expliqué, précisant toutefois que le taux de pénétration des assurances reste encore faible. S'agissant des conditions d'investissement en Algérie, la loi imposant que des Algériens soient majoritaires dans tous les projets impliquant des étrangers ne semble pas être un obstacle pour la compagnie. En juillet 2011, l'assureur international AXA, le Fonds national d'investissement (FNI) et la Banque extérieure d'Algérie (BEA) ont signé un accord afin de créer une compagnie d'assurances dommages et vie. AXA contrôle 49% de cette nouvelle société, tandis que les 51% restants sont répartis entre la BEA à 15% et le FNI à 36%. «Nous avons des raisons de nous féliciter de ce partenariat. C'est normal, pour un pays émergent comme l'Algérie qui cherche à contrôler son économie, de vouloir que des opérateurs étrangers puissent avoir des partenaires. L'importance n'est pas dans la proportion du capital, mais de partager la même vision et de savoir ce que nous voulons apporter en commun», a-t-il relevé. Et d'affirmer : «Il faut être respectueux de ce que sont les rythmes d'évolution et d'ouverture» de l'Algérie. Interrogé par ailleurs sur les relations franco-algériennes, il a soutenu que celles-ci sont globalement «bonnes». «J'espère que les entreprises françaises seront dynamiques et compétitives pour convaincre les Algériens du bien-fondé de leurs offres», a-t-il commenté. Il est aussi question de faire face, selon lui, à la concurrence de la Chine, devenu premier fournisseur de l'Algérie aux dépens de la France.

H. L.

SOINS À L'ÉTRANGER AXA accepte les exigences réglementaires

Il y a quelques mois, AXA Assurance Algérie avait lancé un nouveau produit : la garantie de soins à l'international, mais le ministère des Finances a décidé d'interdire sa commercialisation, exigeant de l'assureur d'orienter ce type de couverture vers les services de santé en Algérie. «Nous avons effectivement lancé un produit très innovant. Récemment, les autorités ont décidé d'interdire ce produit. Étant une profession réglementée, nous nous sommes conformés à cette décision», a expliqué Adelane Mecelle, le directeur général de la filiale locale du groupe français AXA Assurance. Selon lui, si la compagnie avait décidé de commercialiser ce produit, elle l'imaginait seulement répondre à la demande du client algérien. «Si cette interdiction devait être levée, nous sommes disposés à la remettre sur le marché»,

a-t-il fait savoir. Interrogé sur la demande insistante de certains opérateurs locaux d'augmenter le tarif de l'assurance obligatoire, responsabilité civile, pour l'automobile, Adelane Mecelle a affirmé ne pas s'inscrire dans cette logique. «Seule la garantie RC est déficitaire. Les autres types de garanties automobile ne le sont pas. Il y a des acteurs qui réclament que les prix de la RC soient libéralisés. Nous, ce n'est pas notre principale préoccupation, puisque l'équilibre de la branche automobile, on le fait sur tout le package du contrat», a-t-il assuré. Le PDG de la maison mère a soutenu, quant à lui, que le métier d'AXA Assurance «n'est pas de rendre les produits chers d'année en année» mais plutôt d'être dans une «approche compétitive afin d'assurer un meilleur service avec des prix attractifs».

H. L.

YOUCEF YOUSFI À RADIO ALGÉRIE INTERNATIONALE **L'Algérie veut doubler sa production de gaz**

L'Algérie envisage de doubler sa production de gaz naturel d'ici 10 ans et d'augmenter de 50% celle de pétrole brut, selon le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi. «Nous envisageons sérieusement de doubler la production de gaz naturel d'ici 10 ans», a indiqué jeudi, le ministre dans un entretien accordé à Radio Algérie internationale. «Nous sommes convaincus de la possibilité de doubler la production», a insisté le ministre. Interrogé sur la production de pétrole, le ministre a indiqué qu'«augmenter la production de pétrole de 50% est aussi envisageable d'ici 10 ans». «Nous stagnons à 1,2 million de barils par jour, mais de nouveaux gisements doivent entrer en production, l'un d'eux a déjà démarré en décembre», a-t-il ajouté. La production commerciale de gaz naturel serait d'environ 86 milliards de mètres cubes, selon des statistiques officielles. A une question sur l'évolution de la production de pétrole notamment, le ministre a précisé : «Nous essayons de maintenir notre niveau de production, mais dans le futur, celle-ci va augmenter avec les nouveaux gisements.» «S'il y a nécessité, pour des raisons techniques ; de baisser la production, nous la baisserons, mais je crois que l'Algérie a besoin de continuer à exporter les hydrocarbures pour assurer le développement

économique et social du pays», a-t-il affirmé. «En 2013, grâce à l'effort d'intensification de l'exploration, nous avons fait 32 découvertes, dont 29 pour Sonatrach seule. Nous avons découvert un potentiel pas loin de 550 millions de tonnes équivalent pétrole en place, soit 3 fois plus qu'en 2012», a indiqué le ministre, en expliquant qu'«en 2013, on a augmenté la surface d'exploration et le nombre de puits de deux tiers et on a aussi augmenté les réserves des gisements de type classique».

«Quelques-unes sont très importantes ou très prometteuses et notamment celle où on a mis en évidence un potentiel de 1,3 milliard de barils de pétrole près de Hassi Messaoud et on a des indices sérieux de la présence de pétrole en dessous du gisement de gazier de Hassi R'mel», a indiqué le ministre.

«A Berkine, on a foré jusqu'à 5000 mètres en dessous, et il y a eu réalisation de 350 km de forage de puits d'exploration.»

A propos du pétrole et du gaz naturel non conventionnels, le ministre a signalé : «On a complété notre évaluation et nous sommes sûrs que les ressources existent et sont techniquement exploitables. On estime qu'on peut récupérer 25 à 30 000 milliards de mètres cubes de gaz et entre 6 et 10 milliards de barils de pétrole.» Sonatrach mène des négociations avec des partenaires pour lancer des

pilotes en 2014 pour évaluer les conditions techniques et financières et la rentabilité de l'exploitation des ressources non conventionnelles en place», a ajouté le ministre. Les réserves de gaz naturel conventionnel étaient estimées à 4500 milliards de mètres cubes en 2012. Tandis que les réserves de pétrole conventionnel sont estimées à 12,2 milliards de barils. Le ministre a évoqué aussi le prochain avis d'appel à la concurrence qui verrà des sites d'hydrocarbures non conventionnels proposés. «Il sera lancé dans les semaines à venir, le dossier est bien ficelé», a-t-il déclaré. A long terme l'Algérie ne pourra pas se passer de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité, a estimé le ministre. Surtout que la consommation a atteint les 50 millions de tonnes équivalent pétrole et que la demande en énergie électrique a explosé, selon le ministre. Aussi il a établi, à l'horizon 2025-2030, la construction de la première centrale qui aura une petite taille. Il reste à définir les conditions de construction de cette centrale en réglant le problème du risque sismique pour le lieu et la disponibilité de l'eau.

Durant la période 2012-2017, on a prévu de doubler la production d'électricité et nous ferons appel à toutes les sources d'énergie, a indiqué le ministre en faisant état de la réalisation de 400 MW d'énergie solaire.

L. S.

Le Sahara blend a perdu 2 dollars en 2013

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole a revu à la hausse les prévisions de la demande mondiale en pétrole pour 2014. Cette révision est due à une reprise, même modeste, de la croissance aux Etats-Unis et en Europe et à des prévisions optimistes pour l'année 2014.

Dans son rapport mensuel de janvier, l'OPEP estime que la demande mondiale de pétrole sera de 90,91 millions de barils par jour en 2014, contre 90,84 dans son précédent rapport de décembre 2013. L'augmentation est de 1,05 million de barils par jour par rapport à 2013.

L'OPEP estime que la croissance de l'économie mondiale atteindra 3,5% en 2014 contre 2,9% en 2013. Selon le rapport, les économies des pays membres de l'OCDE se redressent et devraient connaître une croissance de 1,9%. La hausse de la demande de pétrole sera portée surtout par les pays émergents, notamment la Chine.

Si aux Etats-Unis, l'augmentation a connu une accélération qui confirme l'amélioration de la situation économique, en Europe, la baisse de la demande s'est stabilisée et on a noté des signes d'amélioration.

Le prix du baril WTI aux Etats-Unis a connu en moyenne une hausse de 4 dollars à environ 98 dollars en 2013, tandis que le brent a reculé de 3 dollars à environ 109 dollars, selon le rapport. Le Sahara blend, pétrole algérien, a connu lui aussi un recul de 2 dollars par baril en 2013. Il est passé de 111,49 à 109,38 dollars après avoir gagné 3,39 dollars au mois de décembre 2013. La production globale des pays de l'OPEP a reculé de 820 000 barils en 2013 par rapport à 2012. Elle est passée de 32,429 millions de barils par jour à 31,609 millions, selon le rapport. Cette baisse est due en grande partie à la chute de la production en Libye. La production de l'Algérie est restée stable à environ 1,2 million de barils par jour. Cependant les statistiques de secondes sources l'estiment à 1,160 million de barils par jour en recul de 50 000 barils par jour.

Lies Sahar

LA COMMUNE DE CHÉRAGA S'EST AGRANDIE

La succession dynastique ne règle pas les problèmes



Le siège de l'APC de Chéraga

Un drame s'est produit en fin de semaine dernière à Chéraga. Quatre personnes d'une même famille ont perdu la vie et cinq autres ont été blessées dans l'incendie de leur habitation. L'origine du sinistre est inconnue. Selon des habitants de ce lotissement précaire du centre-ville, le sinistre serait dû à l'explosion d'une moto garée à l'intérieur d'une maison de deux étages construite en parpaing. Le bilan aurait pu être plus lourd n'était l'intervention des pompiers, obligés de revenir une seconde fois dans la même habitation où s'est déclaré deux jours après un autre incendie. L'urbanisation anarchique, favorisée par le laisser-aller des autorités locales, provoque de tels accidents,

parfois mortels. La population du centre-ville et des nombreux haouchs a augmenté, sans que le plan d'urbanisation soit approuvé. La commune de Chéraga devait accueillir un plan de requalification pilote, lancé à la faveur du programme stratégique de la capitale. Présenté à la Maison d'Alger, à Alger-Centre, par l'ancien wali délégué et l'ancien DUCH d'Alger, ce projet n'a pas connu un début de concrétisation. Le programme prévoit de «reprendre» d'anciennes structures implantées principalement au centre-ville, telles que le stade, la mosquée, la place. M. Djellaoui a quitté la circonscription administrative pour le poste plus prestigieux de wali sans

que ces projets, qui devaient créer «une contagion positive», soient lancés. Son successeur au siège de la wilaya déléguée, implantée au chef-lieu communal, ne serait pas pressé de les lancer, occupé qu'il est par les problèmes dans les nombreux quartiers anarchiques de cette



commune qui s'est agrandie démesurément aux dépens des quelques exploitations agricoles et même de certaines structures telles que les écoles et le siège de l'APC. La cour d'une école du centre-ville a, en effet, été cédée à un particulier qui y a aménagé des locaux commerciaux. Le parc communal est, nous assurent-on, transformé en parking payant au vu et au su du maire. Les cités et les lotissements sont délaissés : routes défoncées, éclairage défaillant, absence des différents réseaux d'AEP et d'assainissement, etc. L'APC est mise souvent à l'index par les employés qui ont tenu plusieurs rassemblements de protestation, mais aussi par la population qui n'y trouve pas une oreille attentive. L'actuel P/APC, M. Chermat, est revenu aux commandes après avoir «laissé la place» à son jeune fils Nazim. Ancien DEC, le pater-nel a dirigé l'équipe municipale sous la casquette RND, avant de rejoindre, pour son deuxième mandat, le camp des Indépendants. Son fils, lui, a été élu sous l'étiquette d'El Islah. Les mandats du père et de son fils avaient été contestés. La «succession dynastique» n'a pas permis une prise en charge des problèmes de la commune, qui aurait pu prétendre à un destin meilleur en raison des équipements qui y sont réalisés (centres commerciaux, sièges d'entreprises, etc.). Les deux P/APC avaient en aversion la presse. Il a toujours été difficile aux journalistes d'avoir un entretien. Notre collègue l'a appris à ses dépens (lire encadré).

Nadir Iddir

LE MAIRE NE «PARLE PAS À LA PRESSE» !

Nous avons tenté de joindre le P/APC de Chéraga, M. Chermat, durant toute la semaine, en vain.

L'opportunité que notre rubrique lui a accordée pour transmettre son message aux administrés n'a pas été mise à profit, car cet espace donne l'occasion aux P/APC de s'exprimer sur les programmes et les projets de leur commune. Notre supplément permet aux premiers responsables de l'APC de transmettre leurs préoccupations aux pouvoirs publics, notamment concernant les réalisations difficiles à mettre en œuvre.

Il est aussi question pour le P/APC de répondre aux préoccupations de ses administrés. Les questions auxquelles le P/APC doit répondre dans le cadre de l'entretien que nous lui accordons sont les préoccupations émanant des citoyens.

Nos multiples tentatives pour joindre le président d'APC sont restées sans suite, il s'est abstenu de nous recevoir, justifiant sa décision par le fait qu'«il n'aime pas parler à la presse». K. S.

Les habitants des haouchs attendent leur régularisation



Le haouch qui a pris feu mercredi dernier

Les habitants des haouchs à Chéraga attendent toujours la régularisation de leur habitation. D'après eux, le P/APC, M. Chermat, leur a, lors de la campagne électorale pour les élections communales, promis de prendre en charge leurs problèmes, d'autant plus que ces citoyens occupent des haouchs depuis l'indépendance. «Le P/APC a argumenté cette démarche de régularisation par des textes de loi qu'il a mis en exergue. Il s'agit d'une instruction interministérielle portant le n° 2, relative à la promotion des lotissements destinés à l'habitat rural», assurent-ils. «Après l'élection de Chermat à la tête de l'assemblée, il

a complètement oublié ses promesses», poursuivent-ils. Selon les responsables locaux, la solution à ce problème ne dépend nullement de la seule volonté de l'APC. C'est un problème qui concerne plusieurs départements, dont l'Habitat, les Domaines et l'Intérieur. «Le rôle de l'APC est restreint, il se limite au recensement des habitants et la transmission de leurs doléances aux pouvoirs publics», dira le P/APC dans un précédent entretien. «Les promesses que nous avons faites à nos concitoyens sont réelles, nous sommes d'ailleurs en train de suivre sérieusement cette affaire jusqu'à son aboutissement», avait-il déclaré lors de cet entretien. Les occupants de ces haouchs sont entrés dans une interminable expectative, et se disent «victimes des promesses des responsables de l'APC qui les ont, après les élections communales, totalement ignorés». «La signature du P/APC figure dans un procès-verbal où il s'engage à régler le problème dans les plus brefs délais. Actuellement, il réfute ces propos, en expliquant que ce n'est pas du ressort de l'APC», affirment les habitants. Par ailleurs, ces citoyens assurent que les responsables de l'APC ne leur permettent pas d'assister aux séances, conformément à la réglementation. «On nous refuse le droit d'assister aux réunions. L'assemblée a été différée à maintes reprises pour ne pas nous permettre de prendre part. Cette démarche visant à nous exclure est grave, mais nous n'allons pas baisser les bras, nous allons continuer à revendiquer ce droit qui est garanti par la loi, notamment l'article 26 du code de la commune», fulminent-ils. Les responsables locaux affirment que

les portes de l'APC sont ouvertes pour tous les citoyens, «mais dans un cadre organisé». Ils se disent, par ailleurs, volontaires pour associer les administrés dans la gestion des affaires de la commune. «Nous invitons les citoyens à prendre part aux séances pour écouter leurs suggestions», affirment les élus locaux. En tout état de cause, les problèmes de ces citoyens méritent d'être pris en charge avec beaucoup plus de célérité, car c'est de leur avenir et celui de leurs enfants qu'il est question. «Nous sommes rentrés dans une interminable期待, particulièrement après que les responsables locaux nous aient refusé le droit de nourrir un quelconque espoir. Ces élus n'ont pas tenu leurs engagements, ce qui est en soi un manque de sérieux et une atteinte aux droits des citoyens que nous sommes», déplorent les occupants de ces haouchs qui, faut-il le souligner, sont au nombre de 40. Outre le refus de prendre en charge la régularisation de ces résidants, ces haouchs suscitent des convoitises. «Il y a des haouchs qui surplombent la mer. Ce sont des endroits paradisiaques. Ils suscitent donc la convoitise de la mafia du foncier, qui veut nous en chasser pour prendre place. Cette mafia peut attendre longtemps avant que nous abdiquions», expliquent-ils. La quarantaine de haouchs compte un nombre d'habitants très important pour lesquels il faut trouver une solution pour les rassurer sur leur avenir et celui de leurs enfants. «Nous avons grandi dans ces haouchs, certains d'entre nous se sont mariés et ont des enfants qui, à leur tour, grandissent ici. Il faut que les pouvoirs publics se penchent sur notre cas», concluent nos interlocuteurs.

K. S.

RÉGION EST

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DE KATEB YACINE À GUELMA

Un poète universel hors dimension

● Inclassable de par sa richesse, sa diversité et sa profondeur, l'œuvre de Kateb continue d'inspirer une profusion d'études à l'échelle planétaire.

Le président du comité scientifique de cette 5^{ème} édition du colloque international sur la vie et l'œuvre de Kateb Yacine, qui se déroule du 15 au 18 du mois en cours, au théâtre régional Mahmoud Triki, de Guelma, l'écrivain tunisien Mansour M'henni, présentait, mercredi dernier, lors de l'ouverture de l'événement, Kateb Yacine comme étant «le fondateur et le phare de la littérature maghrébine». Devenu assidu à cette rencontre cyclique, initiée par l'association Promotion tourisme et action culturelle de Guelma, sur ce géant de la littérature d'expression francophone, dont les textes fascinent de plus en plus, n'ayant jamais livré leur sens intégral, et ne le feront probablement jamais. Mansour M'henni affirme que le colloque revêt une valeur scientifique importante, doublée d'un programme culturel et touristique, et d'une plateforme d'échanges humains. «Kateb Yacine peut engager toute forme de réflexion au vu de la densité de son projet, en dépassant la situation autour des langues ; il y a toujours quelque chose de nouveau à étudier chez lui», a-t-il souligné. Ce premier jour a été une mise en évidence de l'aspect pluriel de l'œuvre katébienne, de sa vie, dans le sillage de témoignages édifiants de ses amis, compagnons de fortune, ou infortune. L'écrivain Benamar Mediène a évoqué les derniers jours de Kateb, en France, à l'hôpital, et en aparté, sa rencontre avec Nedjma, alias Zoulikha Kateb, qui «avait touché le cœur de Yacine, et porté sa main à ses lèvres», le sens de l'humour de Kateb, les mots subversifs, sa révolte, qu'il ne pouvait retenir, son parler algérien, expressif et haut en couleur, son engagement absolu à partir de mai 1945, jusqu'à sa mort, son amour de la culture universelle, de la poésie... «Après sa mort, j'ai vu le recueil de poésie de Holderlin sur sa table de chevet ; c'est ce partage avec le monde entier qui fait de lui l'orgueil de notre pays», dit-il encore en public. De sa part, l'écrivain algérien Habib Tengour, confié à l'assistance, nombreuse, qu'il a connu Kateb par le biais de Jacqueline Arnaux, «cette chercheuse amoureuse» (de Kateb) qui a consacré sa vie à collecter les textes épars du Kéblouti, et qui est morte dans ses bras. «L'œuvre de Kateb est inclassable, toujours en progrès, à cause même de ses imperfections, l'évidence de son écrit qui me frappe à chaque lecture ; même quand il parlait, il avait le mot juste, c'est la grâce du poète»,



Benamar Mediène et Habib Tengour lors de l'ouverture de l'événement

CONSTANTINE Le présumé meurtrier de Khalil sous mandat de dépôt

Présentés ce jeudi devant le procureur de la République près du tribunal d'El Khroub, le présumé auteur du crime perpétré dimanche dernier à l'UV8 de la nouvelle ville de Ali Mendjeli, sur la personne de Khalil, âgé de 19 ans, ainsi que sept autres personnes complices, ont été mis sous mandat de dépôt pour meurtre avec prémeditation, selon un communiqué de la sûreté de wilaya. Les mis en cause sont âgés entre 20 et 26 ans. Selon des sources bien informées, l'accusé principal aurait avoué durant l'enquête que la victime a été battue à coups de couteaux à plusieurs reprises, ce qui lui a causé de graves blessures, ayant entraîné sa mort. Une mort tragique qui a provoqué des émeutes à l'UV8 de Ali Mendjeli. Selon le même communiqué, les services de la sûreté ont procédé jusqu'à ce jeudi à l'arrestation de 19 personnes, âgées entre 20 et 52 ans, impliquées dans des troubles à l'ordre public, vols et agressions à l'arme blanche. *S.Arslan*

Un train de transport de carburant déraille à Bounouara

Deux wagons-citernes d'un train de transport de carburant, d'un volume de 45 000 litres chacun, ont déraillé jeudi vers 23h15, quelques instants après avoir quitté le complexe de distribution de carburant de Bounouara, en direction d'El Eulma, dans la wilaya de Sétif, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. En plus de la locomotive, le train comptait dix wagons-citernes, dont huit transportant du mazout et deux autres de l'essence. Selon la même source, l'incident, qui n'a pas provoqué des dégâts humains, a nécessité la mobilisation de 30 agents en plus de moyens importants, pour tenter avec la collaboration des services de Naftal, de récupérer une quantité de mazout jugée très importante qui s'est perdue dans la nature et éviter une pollution de l'environnement. Une opération qui s'est poursuivie durant toute la journée de vendredi. Les causes de cet incident demeurent encore inconnues. *S.A.*

Deux morts sur la RN20

Encore une fois, la RN20 et plus précisément le tronçon passant par la localité de Bounoura, dans la commune de Ouled Rahmoune, a été le théâtre d'un accident tragique survenu jeudi à 15h15, suite à une forte collision entre un camion semi-remorque et une voiture de marque Renault 9. Les passagers de cette dernière, un homme de 25 ans et une femme de 65 ans, sont morts sur le coup, selon les services de la Protection civile, qui ont déployé de gros moyens pour désincarcérer les deux corps, restés coincés à l'intérieur d'un véhicule complètement écrasé. En plus de l'usage de tronçonneuses et de cisailles électriques et hydrauliques, la Protection civile a eu même recours à la grue d'un privé. Les deux cadavres ont été déposés à la morgue de l'hôpital d'El Khroub. *S.A.*

TÉBESSA Un mort et deux blessés dans une collision

Un mort et deux blessés graves ont été enregistrés lors d'un accident survenu dans la nuit de jeudi à vendredi au lieu-dit Foum El Matlag, dans la commune de Oglia El Malha, apprend-on de source bien informée. L'accident s'est produit lorsqu'une Renault 25 a percuté de plein fouet une moto à bord de laquelle se trouvaient deux jeunes, âgés tous deux de trente ans. Le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital de Bir El Ater. Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie. *Lakehal Samir*

PENSÉE



Triste fut le 17.01.2012 quand nous a quittés notre très cher et regretté époux, père et grand-père

NOUAR HACENE

Il a été un père exemplaire plein d'amour et de dignité. Nous demandons à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire.

Mme Nouar et ses enfants

PUBLICITÉ

TIARET

Le code des marchés publics transgressé

Le juge d'instruction près le tribunal de Tiaret a placé, jeudi en fin d'après-midi, cinq personnes sous contrôle judiciaire et la liberté provisoire pour cinq autres pour avoir «enfreint la réglementation régissant le code des marchés publics». L'affaire, qui a éclaté depuis quelques mois et traitée par la brigade économique et financière de la Sécurité de wilaya de la police judiciaire, a trait à des achats, par la commission des œuvres sociales, de produits sans se référer au respect des lois.

Le préjudice financier s'élève à 15 millions de dinars. Une affaire qui intervient au lendemain du «trou financier découvert au niveau de la caisse de l'unité lait, relevant du groupe public Giplaït» et dont le principal accusé étant le caissier. Les travailleurs, qui nous ont saisi il y a quelque temps, avaient «soullevé le climat délétère qui règne dans cette entreprise publique» non sans faire état de leur crainte de voir cette entité mettre la clé sous le paillasson, du fait d'une gestion loin d'être rationnelle depuis des années.

A.F.

EL-BAYADH

Une famille sauvee d'une mort par asphyxie

Six membres d'une même famille, habitant dans un quartier du chef-lieu de la commune de Kheiter, viennent d'être sauvés in extremis d'une mort lente par les éléments de la Protection civile, en début de matinée de ce mercredi dernier. La présence d'esprit de l'un des voisins de passage, qui a senti une odeur de gaz flottant dans l'air, a été salvatrice pour les membres de cette famille. Ce dernier a aussitôt alerté les pompiers qui ont découvert les six personnes allongées l'une à côté de l'autre et agonisant. Une fuite de monoxyde de carbone serait à l'origine de cet accident domestique. R.M.

ADRAR

Deux trafiquants de drogues écroués

La police a intercepté, récemment, deux jeunes, T.A. (33 ans) et L.A.A. (30 ans) à bord d'un véhicule utilitaire. Ces derniers dissimulaient, à l'intérieur d'une portière, une quantité de 8 500 gélules de psychotropes.

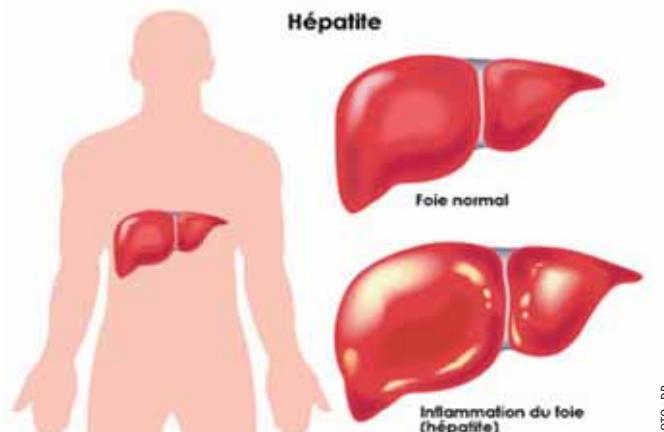
Les mis en cause étaient sous surveillance depuis un certain temps, soupçonnés de faire partie d'un réseau international de drogues opérant entre le Mali et l'Algérie en passant par B.B.M. Ils ont été écroués.

A.A.

SANTÉ

Alerte aux hépatites virales

● La direction de la santé d'Oran tire la sonnette d'alarme sur le danger de l'hépatite virale A et sur la progression de cette maladie.



Les hépatites virales inquiètent

De 2009 à 2013, le nombre de cas d'hépatite A déclarés à Oran est passé de 23 à 132 cas avec deux décès. Cette pathologie due principalement au manque d'hygiène et à la consommation d'eau non contrôlée constitue actuellement l'une des priorités des responsables du secteur de la santé. Sur ce, une vaste campagne de sensibilisation sera lancée, prochainement, à travers les établissements scolaires, un endroit propice pour contracter cette maladie virale d'origine hydrique. La direction de la santé compte également lancer une formation au profit de son personnel médical et paramédical. Ces stages cycliques seront organisés en mai prochain et seront d'une durée de quinze jours, indique-t-on. Les responsables du secteur de la santé dénoncent le non-respect des conditions d'hygiène, la consommation d'eau insalubre provenant de citernes et autres moyens de stockage.

Dans les établissements scolaires, les causes de cette maladie sont connues, estiment les spécialistes. Souvent, les écoliers ne se lavent pas les mains dans les établissements scolaires, un cas qui génère ce type de maladie, souligne-t-on. Les spécialistes recommandent un traitement de l'eau consommée en plus d'une hygiène de vie. Les parents de malades atteints de cette hépatite doivent se rapprocher de structures sanitaires et non de guérisseurs qui souvent utilisent des lames souillées. Une campagne de sensibilisation ciblera prochainement les établissements scolaires. Les initiateurs auront à expliquer les précautions à suivre pour éviter le danger de cette maladie. A Tlemcen, la société algérienne d'hépato-gastro-entérologie organise, en présence de 300 congressistes, depuis hier et pour trois jours, à l'hôtel Renaissance, en partenariat avec la fédération francophone de cancérologie digestive et de l'association française pour l'étude du foie, ses 25^{mes} journées nationales autour de trois thèmes principaux : les hépatites virales chroniques B et C, le cancer gastrique, les maladies inflammatoires chroniques intestinales (recto-colite hémorragique et maladie de Crohn). Hier, lors de la première journée, il a été question d'hépatites virales chroniques B et C. Selon le Pr Bouzid Arbaoui, «dans le monde, on estime que plus de 500 millions de personnes souffrent

de maladies chroniques liées à une hépatite virale B ou C et sont responsables de plus d'un million de décès par an. C'est pour cela que l'Organisation Mondiale de la Santé a adopté, en 2010, une résolution considérant la lutte contre les hépatites virales comme une priorité de santé publique à l'instar du sida, du paludisme et de la tuberculose, et décide aussi qu'une journée mondiale de l'hépatite sera célébrée annuellement».

Selon le même spécialiste, en Algérie, la prévalence de l'hépatite virale B est estimée à 2,5% chez la population générale, alors que celle de l'hépatite virale C est estimée à environ 1%, ce qui nous donne près d'un million de patients atteints de ces affections qui restent, malheureusement, longtemps asymptomatiques et silencieuses, ignorées par les personnes qui les contractent, jusqu'aux stades de complications à types de cirrhoses et de cancers du foie. L'apparition de nouvelles molécules permet d'améliorer nettement les taux de guérisons (jusqu'à 75%) des patients présentant une hépatite virale C, et ceci, même pour les patients qui n'ont pas répondu aux traitements antérieurs.

C. Berriah et F.A.

30 SPÉcialistes EN RENFORT À RELIZANE

«Dans quelques semaines, on désignera pas moins de 30 médecins spécialistes dans diverses disciplines pour couvrir le déficit», s'est engagé le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, qui était en visite de travail. Le ministre a posé la première pierre pour la réalisation d'une nouvelle clinique paramédicale à Bormadia, la nouvelle ville sise à quelques kilomètres du chef-lieu de la wilaya. Cette nouvelle infrastructure à laquelle est consacrée une enveloppe de 66 milliards de centimes accueillera, au lendemain de sa finalisa-

tion, après 18 mois de travaux, pas moins de 400 apprenants. Le ministre s'est arrêté au chef-lieu de la commune de Lahlef où il a donné le coup de starter pour la réalisation d'une nouvelle clinique paramédicale sur les décombres de l'ancienne démolie. L'achèvement de l'édifice est attendu dans une année. 18 milliards de cts sont injectés pour ce projet. «Dans ces deux prochaines années, nous renforcerons nos différents établissements par pas moins de 13 000 nouveaux paramédicaux», a promis le ministre. Issac B.

ÉCOLE

DE LA MAGISTRATURE

Le concours d'accès sera ouvert aux bacheliers

«Les nouveaux bacheliers auront prochainement la possibilité de postuler au concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature», a indiqué, mercredi, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, lors d'un exposé retransmis via vidéo-conférence à partir du siège de la cour de justice de Sidi Bel Abbès. L'exposé, suivi simultanément par des magistrats de la Cour suprême, des cours de justice d'Alger et d'Aïn Témouchent, s'est articulé autour des grands axes portant sur la réforme de la justice. Le ministre a, à ce propos, souligné que la révision des conditions d'accès à l'Ecole de magistrature (ESM) exige, nécessairement, la modification du décret exécutif n° 05-303 du 20 août 2005, portant organisation de l'Ecole supérieure de la magistrature et fixant les modalités de son fonctionnement et les conditions d'accès. «Les bacheliers admis à l'école sur concours ou sur la base de la moyenne décrochée à l'examen du bac, suivront un cursus de 6 années», a-t-il ajouté, affirmant que ce nouveau mode de formation devrait entrer en vigueur dans deux à trois ans. Une commission a été mise en place pour en trouver le cadre réglementaire adéquat, a-t-il précisé.

Présentement, l'accès à l'ESM est ouvert uniquement sur concours aux candidats justifiant d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire et de huit semestres d'études supérieures sanctionnées d'une licence en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent. Tayeb Louh a, en outre, annoncé une refondation des programmes pédagogiques dispensés à l'ESM, «afin d'améliorer la qualité de la formation dispensée aux futurs magistrats». Le ministre de la Justice a, par ailleurs, affirmé que la réforme du secteur de la justice passe, entre autres, par la révision du code de procédures pénales, particulièrement les aspects relatifs à la présomption d'innocence et la mise sous mandat de dépôt. Il a, à ce sujet, appelé à la consolidation du rôle des juges du parquet qui doivent, selon lui, «exercer pleinement leurs prérogatives et veiller au respect des procédures judiciaires». M. Abdelkrim

BÉCHAR

Un service régional pour lutter contre le narcotrafic

M. Hamel Abdelghani, le directeur général de la Sécurité nationale, était en visite hier à Béchar. Il a, notamment, procédé aux inaugurations de nouvelles structures sécuritaires. La couverture sécuritaire de la wilaya n'est pas entièrement achevée dans la wilaya, reconnaît-on. Sept sièges de sûreté de daira sont en cours de travaux sur les douze circonscriptions administratives qui compte la wilaya. «Vous êtes ici en poste depuis quatre ans, vous n'avez pas fourni assez d'efforts pour activer des projets de réalisation d'infrastructures en cours ainsi que les logements au profit des personnels de la Sécurité qui accusent un retard», a fait remarquer le DGSN à l'adresse de l'inspecteur régional de la Sécurité.

La délégation a ensuite inauguré, à Ouakda, une agglomération de 3 000 habitants, au nord de la commune, le siège de la 6^{me} Sécurité urbaine réalisé sur le PCD de la municipalité de Béchar. Le projet de réalisation d'un service régional des moyens techniques a été également inauguré à Débdaba.

La mission de ce service consisterait en la prise en charge des moyens techniques, informatiques et spécifiques au corps de sécurité. A proximité, le laboratoire régional scientifique territorial en chantier a fait l'objet d'une inspection de la délégation. Le suivi technique, les aménagements nécessaires et les spécificités du laboratoire seront l'œuvre d'un bureau d'études étranger ayant compétence dans ce domaine, a-t-on souligné.

L'inauguration en zone bleue d'un service régional de lutte contre le trafic des stupéfiants et substances psychotropes aura sans doute un impact positif sur la lutte contre les réseaux des narcotrafficants, selon les observateurs locaux. A la base de cet optimisme, on indique que sa mission et les extensions de compétences, élargies aux quatre wilayas limitrophes de Béchar, vont permettre, grâce aux analyses criminelles, des données fournies et la coordination indispensable des autres services, de porter des coups durs aux activités néfastes des réseaux de la criminalité transnationale, a affirmé un officier. Une brigade régionale d'investigation sur l'immigration clandestine a été inaugurée. Sa compétence est limitée aux seules wilayas de Béchar et Tindouf qui ont, en 2013, connu 136 clandestins ayant franchi la frontière de l'Algérie, venant de plusieurs pays africains. «L'innovation récente en matière de garde à vue s'est concrétisée par l'octroi, dans les chambres des prévenus, de trousseaux d'hygiène», a souligné un officier de la police et présenté comme gage en faveur des droits des prévenus. M. Nadajah

DÉGRADATION DU MAILLAGE ROUTIER DE TAMANRASSET

Grogne des automobilistes

*Le réseau routier de Tamanrasset est dans un état déplorable***IN GUEZZAM****Arrestation de deux narcotraiquants étrangers**

Les éléments de la brigade mobile des douanes d'In Guezzam, (450 km au sud de Tamanrasset), ont déjoué une affaire de trafic de stupéfiants qui a débouché sur l'arrestation de deux individus subsahariens, a-t-on appris d'une source douanière. L'opération a été réalisée au poste frontalier lorsque les services de ce corps de sécurité ont intercepté un véhicule de marque Toyota FG60, à bord duquel se trouvaient les deux mis en cause. Après un contrôle qui s'est avéré fructueux, les douaniers en patrouille de reconnaissance dans la région ont ainsi découvert une quantité de 935 g de bango, soigneusement emballée dans des sachets hermétiques, destinés à la vente, précise la même source.

... ET SAISIE DE 2000 LITRES DE CARBURANT À TIT

La brigade de lutte contre la contrebande près la direction régionale des douanes de Tamanrasset a élucidé, récemment, une affaire qui s'est soldée par la saisie de 2000 litres de carburant, non loin de Tit, une localité située à 40 km au nord-ouest du chef-lieu de la commune de Tamanrasset. Selon une source officielle, le carburant saisi était chargé à bord d'une Toyota Station qui s'apprêtait à quitter le territoire national à destination du Mali. Suite à une course-poursuite, le conducteur a abandonné sa cargaison avant de s'éclipser à la faveur de l'immensité désertique.

Les archéologues saisissent le wali !

Le manque de postes budgétaires et d'opportunités d'embauche en faveur des diplômés en archéologie à Tamanrasset ont fait l'objet d'une missive adressée au premier magistrat de cette wilaya. Les rédacteurs de la correspondance, dont nous détenons une copie, ont expliqué que les postes requérant cette spécialité sont, jusque-là, ouverts et pourvus uniquement par l'Office national du parc culturel de l'Aïghaggar et les directions de la culture et des moudjahidines. Comme pour signifier que les autres secteurs d'activités se passent de cette catégorie de licenciés. Raison pour laquelle ils sollicitent l'intervention du chef de l'exécutif pour trouver une issue à leur problème.

TAHAGGART**Découverte macabre**

Le corps sans vie d'un ressortissant sénégalais a été découvert récemment à Tahaggart Est, quartier situé à quelques encablures de la ville de Tamanrasset. De sources fiables, nous apprenons que le corps a été découvert à l'intérieur d'une maison louée par la victime, Kanuti Diambiri, 33 ans. Alertés par un colocataire, les éléments de la Protection civile ont, après achèvement du travail de la police scientifique, transporté la dépouille mortelle à la morgue de l'hôpital de Tamanrasset pour autopsie. Le rapport du médecin légiste a conclu à une mort naturelle. Rappelons au demeurant que deux nouveau-nés, abandonnés par leur mère biologique, ont été dernièrement retrouvés morts à Tahaggart Ouest et à Serrouf. Ce phénomène n'est pas sans susciter l'inquiétude de la population de l'Aïghaggar qui recense des cadavres sans pour autant connaître les causes de leur décès, que les officiels devraient communiquer pour dissiper le doute et la rumeur.

MOULAY LAHCEN (IN MGUEL)**Cinq blessés dans un accident de la route**

Cinq personnes ont été blessées, dont deux grièvement, lors d'un accident survenu la veille du Maoulid ennahdhaoui au lieu-dit Moulay Lahcen, à 120 km au nord du chef-lieu de la commune d'In Mguel (130 km de Tamanrasset). L'accident s'est produit suite au renversement d'une voiture de marque Toyota Hilux à bord de laquelle se trouvaient cinq personnes, a indiqué une source à la direction de la Protection civile de la wilaya. L'excès de vitesse et la dégradation de la route seraient ainsi à l'origine de l'accident.

R.I.

Détournements en série à Algérie Poste

Le feuilleton des détournements, qui risque de prendre l'allure d'un véritable scandale, ne semble pas prendre fin à Algérie Poste de Tamanrasset. En moins de deux mois, cinq receveurs d'agence postale, inculpés pour détournement de deniers publics, ont été arrêtés. A quelques exceptions près, la commission d'inspection, mise en place par la direction régionale, a brossé un tableau noir sur la gestion des bureaux de poste de cette wilaya du Grand Sud et signalé un manque d'argent important dans les caisses. La semaine dernière, la commission, composée de 13 inspecteurs, a encore procédé à la suspension de deux autres receveurs

pour le même motif. Il s'agit des responsables des centres payeurs de Guetaa El Oued et d'Assoro, a indiqué une source proche de la direction locale d'AP. Pour mémoire, le receveur de la poste d'In Guezzam (450 km du chef-lieu de wilaya de Tamanrasset), a été arrêté le 28 décembre 2013 après avoir détourné une somme de 36 milliards de centimes. Le détournement a été dévoilé après examen des comptes financiers de la poste en question par une commission d'inspection relevant de la direction régionale de Ouargla. Cette dernière a relevé un déficit de 36 milliards de centimes dans les caisses de l'agence que le responsable en cause aurait détourné à son profit. Le premier accusé dans cette affaire, Alili Bonkri, a été ainsi suspendu et placé sous mandat de dépôt. Le même sort a été réservé au receveur de l'agence de Tine Zaouatine (500 km de Tamanrasset). L'arrestation de ce fonctionnaire, répondant aux initiales D.A. est intervenue, faut-il le rappeler, dans le cadre d'une inspection financière enclenchée par la direction d'Algérie Poste de Tamanrasset après plusieurs plaintes dénonçant «le comportement douteux de ce responsable véreux». Ce dernier fut inculpé pour le détournement de 26 millions de DA. Le 13 novembre dernier, une affaire similaire a éclaté à la poste d'Irlès (270 km de Tamanrasset). Le

receveur a été arrêté suite à une enquête menée par les inspecteurs financiers du secteur d'El Oued sur plainte déposée par le directeur de Tamanrasset. Suite à une visite surprise et inopinée, les inspecteurs ont ainsi découvert un manque de fonds dans les caisses de l'agence que le receveur mis en cause aurait détourné pour la réalisation de projets personnels. Une somme d'argent importante, dont le montant n'a pas été révélé, a été illégalement retirée par le prévenu ayant l'habitude de recourir à ce genre de pratiques en l'absence d'un contrôle régulier et approfondi sur la comptabilité journalière tenue par la poste en question.

R.I.

RARETÉ DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Le poisson de plus en plus cher

● Avec les conditions dures dans lesquelles ils exercent, les marins pêcheurs jugent que leur métier est devenu un fardeau pour eux, qu'une activité qui leur permet de vivre dignement.



Jadis poisson du pauvre, la sardine a atteint 400 DA le kilo

Dans un coin de rue, à quelques encabures de la trémie du Camp Chevalier, des jeunes ont choisi d'occuper le trottoir pour exposer quelques caisses de sardine. « Il ne reste qu'un peu plus d'un kilo, prenez ce qui reste à 300 DA, la sardine est à 350 DA aujourd'hui », lance l'un d'eux en direction des passants de cette rue encombrée. Les regards furtifs, mais alléchés, ces derniers, avançant à pas pressés dans ce coin de rue, qui fait office d'un arrêt de bus, ne semblent pas attirés par l'offre du vendeur. Le prix de la sardine, cette espèce de poisson si digeste et appréciée, notamment pour sa qualité nutritive, qui faisait partie du plat de base du commun des jijelais, n'est plus à la portée des consommateurs. Depuis quelques années, le secteur de la pêche est en crise. En hiver comme en été, la pêche ne rapporte pas grand chose, selon des initiés, et n'offre que du poisson à des prix exorbitants. Le rouget, les crevettes, l'espadon, le merlan ou bien d'autres produits de la mer qui faisaient la gloire de la cuisine à Jijel ne sont presque plus que des espèces qu'on garde en mémoire, comme un vague souvenir. Notre

jeune vendeur de poisson propose à coté de ses quelques caisses de sardine, du rouget ... à 1200 DA le kilo. Au centre-ville, cœur battant de l'activité commerciale, le marché ne désemplit pas. Le constat est le même. La sardine est à 350 DA en cette belle journée ensoleillée du mois de janvier. « On ne comprend plus rien ; la sardine est chère, pourtant à perte de vue, il n'y a que la mer en face, à ce point elle ne rapporte plus de poisson ? » se désolé-t-on. Un peu plus loin, au port de pêche de Boudis, les mines des pêcheurs sont défaites. Pour eux, la pêche est désormais une activité qui ne rapporte plus rien. « Ce métier se meurt », lance-t-on en chœur. Le même refrain est entendu au port de pêche de Ziamia Mansouriah, la seule ressource économique de cette commune. Il y a quelques jours, nous avons été témoins du retour d'un bateau de pêche les caisses vides. La sortie s'est soldée par un échec. Aucun poisson dans les filets. Les marins pêcheurs sont tous unanimes pour décrire que leur métier est plus un fardeau pour eux, qu'une activité qui leur permet de vivre. « Donnez moi un petit salaire, je ne descendrai plus en

mer », lâche l'un d'eux. Entre la spéculation, la surimposition des marins pêcheurs, selon leurs dires, et une mer de plus en plus avare, sans compter les multiples aléas auxquels sont confrontés les professionnels, le poisson est devenu une espèce rare et davantage plus chère. Et dire que les indicateurs du secteur de la pêche et des ressources halieutiques indique que la production est passée de 3 467 tonnes en 1999 à 4 800 tonnes en 2013, et elle est prévue d'atteindre 6 000 tonnes en 2014. La flottille de pêche, a été portée de 131 chalutiers en 1999 à 301 en 2013 et atteindra cette année 311, selon les mêmes indicateurs. Quant aux sardiniers, ils sont passés de 38 en 1999 à 56 en 2013. Les petits métiers de la pêche ont également évolué, de 82 en 1999 à 229 en 2013 et atteindront 239 en 2014. Le nombre de marins formés, qui était de 250 en 1999, est passé à 1414 en 2013 et devra atteindre 1454 en 2014. Pendant ce temps, le prix de la sardine a, comble du paradoxe, plus que doublé pour atteindre le prix improbable de 400 DA, voire plus, dans un contexte d'affondrement du pouvoir d'achat des consommateurs.

ZouikriA.

EL AOUANA

Retard dans la livraison du port de pêche et de plaisance

Le port de pêche et de plaisance, un autre projet qui marque le pas dans la ville d'El Aouana depuis son lancement en 2008, pour un délai de livraison initial de 25 mois, nécessite encore des travaux annexes avant sa réception.

Cependant, sa date de réception n'est pas connue, eu égard aux travaux qui restent et qui n'ont pas été lancés. Il s'agit de l'aménagement du tapis général du terre-plein, avec la mise en place de certaines commodités. Tant attendu depuis le coup d'envoi des premiers travaux, il y a bientôt six ans, pour un montant de 400 millions

de dinars, ce port est attendu pour la relance de l'activité touristique dans cette ville dépourvue d'infrastructures de tourisme et de plaisance. Réalisé par le groupement d'entreprises portugaises et brésiliennes (Zagope et Andrade Gutierrez), le projet a connu d'énormes difficultés. Si le chantier a bien pris fin, il reste encore à accomplir les aménagements des travaux annexes.

La visite du Premier ministre Abdelmalek Sellal dans la wilaya de Jijel, au mois d'août dernier, a permis de dégager une autre enveloppe de réévaluation de 800 millions de dinars. Elle permettra de prendre en charge tous les travaux qui restent. D'une capacité de 70 embarcations de pêche entre chalutiers, sardiniers et petits métiers en plus de 140 unités de plaisance, cette infrastructure est implantée non loin d'une célèbre île en face à la ville d'El Aouana, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Jijel.

A. Z.

DES ÉQUIPEMENTS POUR LES HÔPITAUX

Un programme d'acquisition d'équipements médicaux et de radiologie pour les trois établissements hospitaliers de la wilaya a été lancé par la direction de la santé pour un montant global de près de 300 millions de dinars. Divisés en cinq lots, les équipements concernés ont trait aux équipements de réanimation pour 57,54 millions de dinars, des blocs opératoires (54,28 millions de dinars), de mammographie (62,83 millions de dinars), de radiologie numérique (93,89 millions de dinars) et enfin pour le cinquième lot d'équipements ultrasons pour une enveloppe de 30,98 millions de dinars. Par ailleurs, l'opération déjà en cours de réalisation pour certains lots et qui concerne la réhabilitation de l'hôpital de Jijel, va bénéficier de deux autres lots. Ces derniers concernent la réhabilitation de service des maladies infectieuses et celui de la médecine interne.

Fodil S.

ARRESTATION DES DEUX VOLEURS

Les auteurs présumés d'un vol perpétré dans une demeure au quartier de Rabta, dans la ville de Jijel, ont été arrêtés en fin de semaine dernière par les services de la gendarmerie urbaine. Les prévenus sont accusés du vol de la somme de 844.000 dinars, une ceinture en or d'un poids de 117 grammes, ainsi que des équipements électroniques. L'enquête de police a permis l'identification des auteurs du vol et de retrouver lors de la perquisition de la demeure d'un des deux prévenus, des produits volés, la somme d'argent et la ceinture en or. Âgés de 17 ans et 24 ans, les présumés voleurs qui se sont introduits de nuit dans la maison, ont été placés en détention après leur présentation devant les services judiciaires. Par ailleurs, un dealer d'une quarantaine d'années, repris de justice, a été arrêté par les éléments de la police judiciaire dans la localité de Djimar, dans la commune de Chekfa, en possession de 84 grammes de kif traité et d'une arme blanche. Présenté devant le parquet de Taher, il a été mis en détention provisoire.

Siradj D.

PENSÉE

A la mémoire de HABIRECHE IBAD



La douleur est toujours présente et profonde. Comme au premier jour de ton départ vers un monde meilleur. Tu m'as laissé un très grand vide que personne ne pourra combler. C'est très dur de dire ou de penser que tu es mort, mais je m'en remets à Dieu.

Qui m'appelle comme tu m'appelaïs ?

Qui me dit : bip-moi je te rappelle ?

Le temps peut s'écouler mais il ne peut effacer de ma pensée ce jour fatidique du 18/01/2013 où ton tendre cœur avait cessé de battre.

Repose en paix mon unique frère Laaziz. Tu resteras toujours vivant dans mon cœur et dans mes pensées.

Que tous ceux qui t'ont connu et aimé récitent la Fatihah à ta mémoire et prions Dieu de t'accueillir dans son Vaste Paradis. Ta petite sœur Kahina à qui tu manques beaucoup.

Je t'aime Ibad.

UN PROJET NON ACHEVÉ DEPUIS TROIS ANS

Lancé il y a trois ans, le projet d'aménagement du tronçon routier traversant le centre-ville d'El Aouana sur un parcours de 920 m est à l'arrêt. Les travaux engagés sur deux tranches pour l'aménagement des trottoirs et la réalisation des bordures, ainsi que le bitumage de la route, n'ont, en réalité, jamais atteint un rythme sérieux. Suite aux requêtes des citoyens qui se plaignent de la poussière en été, et des flaques d'eau et de la boue en hiver, des écrits ont été transmis aux services concernés, sans que la situation n'évolue. Face à ces tergiversations, la direction des travaux publics, maître d'ouvrage de cette opération, a indiqué que le contrat de réalisation de ce projet a été résilié. Il faut donc attendre qu'une autre entreprise soit chargée de reprendre les travaux.

Amor Z.

WILAYA DE BOUMERDÈS

La production oléicole en baisse

● L'huile d'olive constitue une source de revenus pour de nombreuses familles.

La production oléicole a connu cette année une baisse significative à Boumerdès, particulièrement dans les communes situées à l'est de la wilaya. C'est le cas notamment à Ammal, Beni Amrane, Souk El Had et à Thénia. Au village Hallil, par exemple (commune de Beni Amrane), une famille qui possède une oliveraie de 100 arbres, n'a pu ramasser qu'un quintal d'olives, alors que l'année dernière elle en a cueilli dix quintaux. Les mêmes constats ont été relevés cette année respectivement à Tizza, sur les hauteurs d'Ammal, au domaine agricole Cherfaoui (au sud de Souk El Had) et à Beni Arab (Thénia). Dans ces localités, l'absence de groupes de familles dans les champs ne laisse guère penser qu'on est en pleine période de cueillette des olives. Contrairement à l'année précédente, les gens ne se bousculent pas devant les huileries. Mardi dernier, une soixantaine de sacs d'olives seulement ont été déposés devant l'huilerie de Thénia. Cette maigre récolte a engendré des répercussions sur le prix de l'huile d'olive, cédée cette année à 700 dinars le litre. Cette situation risque d'avoir des répercussions négatives sur le niveau de vie des habitants des régions rurales. Car l'huile d'olive constitue une importante source de revenus pour de nombreuses familles de la région. Les



L'huile d'olive est cédée cette année à 700 dinars le litre

ROUTES DÉLABRÉES À BOUDOUAOU

Les routes et les artères du chef-lieu de Boudouao sont dans un état de délabrement avancé. Ce qui engendre d'énormes désagréments aussi bien aux piétons qu'aux automobilistes. Partout où l'on se déplace, à la cité Ben Adjl, à Hlaima ou à Bentourki, le constat est le même. Les crevasses et les nids de poules ponctuent même les accotements, comme c'est le cas près du marché hebdomadaire et la rue menant vers le site de chalets de l'entrée de la ville. «On nous fait payer la vignette qui génère des sommes colossales au trésor public, mais on ne pense pas à rendre les routes carrossables», fulmine un habitant. «Moi je ne comprends pas que font nos élus. On dirait qu'ils n'habitent pas dans notre commune et ils n'empruntent pas les routes de la ville», enchaîne-t-il.

L'état de certaines ruelles s'est empiré à cause des travaux d'installation des conduites d'alimentation en eau qui patinent depuis plusieurs mois, ce qui embourbe la ville, notamment après les dernières chutes de pluie.

H. Lynda

BUREAUCRATIE À LA DAÏRA DE THÉNIA

La bureaucratie a la peau dure à la daïra de Thénia. Au moment où le Premier ministre insiste sur l'urgence d'alléger les procédures administratives aux citoyens, les responsables des services de l'état civil au niveau local font parfois tout à fait le contraire de ce que leur est demandé par leurs supérieurs.

Six mois, telle est la durée que mettent parfois les préposés aux guichets du service d'état civil de la daïra de Thénia pour le renouvellement des permis de conduire. Plusieurs citoyens ayant déposé leurs demandes attendent depuis plusieurs mois la réception du fameux sésame.

C'est le cas de cet enseignant au lycée, qui a présenté un dossier, à l'instar de beaucoup d'autres citoyens, pour refaire son ancien permis auprès de guichet concerné qui a reçu un récépissé le 15 juillet 2013. Depuis, il affirme n'avoir toujours rien reçu. Il a indiqué que pendant ses innombrables déplacements, il a eu toujours droit à une même réponse, à savoir, «patientez, ton permis n'est pas encore prêt». Selon lui, des responsables de la daïra lui ont signifié que les raisons de ce retard sont dues à l'indisponibilité de document servant à élaborer le permis de conduire. «On m'a dit que les services des permis de conduire de la wilaya de Boumerdès leur ont accordé un quota qui est en deçà des besoins exprimés», nous a-t-il confié.

H. Dahmani

objectifs tracés par la foire des olives, organisée annuellement au centre sportif de proximité de Beni Amrane, sont en effet loin d'être atteints. Les agriculteurs relèvent que les oliviers de la région souffrent du manque d'entretien. Selon eux, le faible rendement est dû à la mauvaise technique utilisée dans la cueillette, ainsi qu'aux incendies. D'autres paysans pensent que l'usage du bâton pour faire tomber l'olive, détruit les branches et donc le fruit de l'année suivante. «Nos aieux attendaient jusqu'à ce que les olives soient totalement mures, puis elles tombent dès

que l'on secoue légèrement les branches, mais aujourd'hui les gens s'empressent à aller hâtivement récolter les olives en usant de tous les moyens possibles», rappelle Makhlouf, 49 ans. Ce dernier souhaite voir s'organiser des campagnes de sensibilisation pour résoudre ce problème. Il note que même les cuvettes qui permettaient la rétention des eaux pluviales au pied de l'olivier sont inexistantes de nos jours. Un autre habitant se plaint des incendies qui causent des ravages à l'olivier. Ce phénomène, dont les séquelles sont difficiles et lentes pour être surmontées, a poussé de nombreux villageois à quitter leurs terres. Aussi, devant la propagation de ce danger permanent, qui menace même les habitations et leurs occupants, particulièrement en été, les villageois réclament des unités de la protection civile dans les régions rurales.

A rappeler que les services des forêts ont consenti des efforts considérables en matière d'ouverture de pistes forestières.

De ce fait, les communes de Souk El Had, Beni Amrane et Ammal sont devenues aujourd'hui facilement accessibles et en quelques minutes via de multiples raccourcis.

H. Dahmani

Des centres urbains sans éclairage public

La vie semble s'arrêter dès 18h dans certaines villes de la wilaya. L'animation y est la plus grande absente durant la nuit. Il est vrai que ce problème est dû au manque de structures de divertissement et à la fermeture des commerces, mais de nombreux habitants avouent que même le manque d'éclairage public les incite à rentrer tôt chez eux.

En effet, hormis quelques exceptions, toutes les villes de la région plongent dans l'obscurité quasi-totale à la nuit tombée. C'est le cas aux Issers ou la plupart des ruelles et des cités d'habitation sont dépourvues d'éclairage. Les piétons ne savent plus où mettre les pieds, tant l'obscurité s'empare des artères de la localité, peu de temps après le coucher du soleil. Au boulevard Amirouche, seuls quelques lampadaires, pourtant installés récemment, s'allument durant la nuit. Ce problème se pose également avec acuité au niveau

des quartiers «Lotissement», «Chaâbani» et «48 logements». Certains résidants trouvent d'énormes difficultés à trouver leur chemin pour rentrer chez eux en raison de la dégradation des rues par la bouse et les flaques d'eau stagnante parsemant les espaces extérieurs des blocs d'habitation. Même situation à Beldj-Menaïel, une ville qui se vide à la tombée de la nuit en raison de l'absence d'éclairage public et de la prolifération de la délinquance. Au quartier Bastos, Tahrir et Bousbaâ, le gros des poteaux électriques qui longent les rues ne servent à rien. Certains ont cédu à la force du vent alors que d'autres ont leurs lampes arrachées ou cassées. Chose qui rend service aux malfaiteurs et aux agresseurs qui commettent leur forfait dans l'incognito. L'absence d'éclairage public se fait également sentir durablement chez les habitants des localités rurales. Pour remédier un tant soit peu à ce problème,

l'APW a consacré une somme de 27,5 millions de dinars (MDA) sur le budget de wilaya au profit de cinq communes. Les municipalités de Ouled Aïssa, Légata et Si Mustapha ont bénéficié, quant à elles, de 6 MDA. La commune de Hammadi a eu droit à une subvention de 4 MDA, Boudouao El Bahri (3,5 MDA), Timezrit (2 MDA). A noter que certaines assemblées élues mettent d'énormes retards pour consommer les budgets qui leur sont alloués. À titre d'exemple, l'APC de Boumerdès compte au moins sept projets de rénovation et d'entretien de l'éclairage public qui ne sont pas encore entamés dont ceux inscrits au profit des cités «Kanaghaz» et «11 décembre» pour un montant global de 8 MDA. Selon nos sources, sur les 145,4 MDA dégagés sur le budget de wilaya durant ces quatre dernières années au profit de la commune d'Ouled Aïssa, seuls 47,1 MDA sont consommés.

R. Koubabi

CHABET EL AMEUR

Salles de soins inopérantes

La salle de soin du village Aït Boudoukh, dans la commune de Chabet El Ameur, n'est toujours pas opérationnelle. Les villageois réclament son ouverture depuis plus de dix ans. «À l'époque, la fermeture de cette structure était justifiée à cause de la dégradation de la situation sécuritaire», nous dira un vil-

lageois. Mais, pour ce dernier, cet argument ne tient plus la route aujourd'hui, sachant que le climat de quiétude règne depuis plusieurs années dans la région. Les habitants du village, situé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest du chef-lieu communal, éprouvent d'énormes difficultés pour se faire soigner en raison du

manque de moyens de transport. La structure de soins en question avait servi de siège pour les gardes communaux depuis plusieurs années, puis elle a été occupée par les militaires. Mais depuis la dissolution des gardes communaux, l'édifice est libéré et le souhait des villageois pour son ouverture grandit de jour en jour. A noter

par ailleurs que trois autres salles de soins situées respectivement aux villages Aït Tafat, Aït Ali et Imakhouken, n'ont pas été mises en service au prétexte du manque de personnel, pour la première et de son squat par une famille pour la seconde, alors que la troisième est reléguée tout simplement aux oubliettes.

Z. Youcef

FÊTE DE YENNAYER L'AJA PERPÉTUE LA TRADITION

L'association des Jeunes d'Avenir (AJA) de la commune de Naciria a concocté un riche programme d'activités pour célébrer le nouvel an berbère 2964 à la maison de jeunes Rahmouni Saïd. Les festivités marquant cette date ancestrale et qui ont sorti la commune de sa torpeur ont été entamées par une exposition de photos, de l'artisanat et une projection vidéo sur l'histoire de Yennayer. Cela en sus d'une conférence ayant pour thème, «Yennayer, histoire d'un mot», animée par l'écrivain et historien Younès Adli, devant un public nombreux et assoiffé de connaître l'histoire des ses aïeux.

Des récitals poétiques kabyles y ont été également présentés durant les festivités qui se sont étalées sur 2 jours. Les membres de l'association ont également organisé un concours de dicté en langue tamazight entre des lycéens et des collégiens de la commune. Ces activités qui ont eu lieu dans une ambiance bon enfant ont été clôturées par un gala artistique animé par des chanteurs amateurs de la région.

Z.Y.

— ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À TIZI OUZOU —

Retards dans la réalisation des infrastructures

● Dans son intervention, le wali s'est élevé contre ces retards et dira : «Notre objectif étant d'ouvrir ces infrastructures, pour lesquelles nous avons alloué 20 milliards de dinars (MDA), à la rentrée universitaire 2014/2015».

Le programme de réalisation d'infrastructures au profit de l'enseignement supérieur dans la wilaya de Tizi Ouzou accuse un retard criant. C'est le constat dressé dernièrement par les participants au conseil de wilaya portant sur l'examen de l'état d'avancement des projets de ce secteur.

La rencontre, tenue au siège de la wilaya, a réuni le wali de Tizi Ouzou, le recteur de l'université Mouloud Mammeri, la DLEP (direction du logement et des équipements publics) et les entreprises en charge des travaux. Dans son exposé, le responsable de cette direction notera que les travaux de réalisation de la première opération comprenant 7 000 places pédagogiques enregistrent un taux d'avancement de 18%, tandis que celui de la deuxième opération de 10.000 unités est à seulement de 10% d'avancement.

La livraison de ces projets devrait s'effectuer à la prochaine rentrée universitaire. Ce programme consiste à créer 6 instituts à l'université de Tamda, ainsi que l'installation de 20.000 résidentes, l'ouverture d'un restaurant



De nouvelles infrastructures universitaires en chantier à Tamda

IFERHOUNÈNE
ACTIVITÉS CULTURELLES
À TIROURDA

Le village de Tirourda, dans la commune d'Iferhoune, a choisi de célébrer Yennayer, dimanche dernier, par entre autres, une exposition de robe kabyles, d'objets et de plats traditionnels ainsi que des présentations théâtrales et magiciens, notamment au profit des enfants. Les activités de cet événement organisé par l'association culturelle Tamazgha et l'association féminine Thala Meloulene ont eu lieu au sein de l'école primaire du village. Un membre du comité de l'organisation et qui est également directeur de la maison de jeunes de Ain El Hammam, a déclaré que «le programme de cette célébration s'articule essentiellement sur des activités pour les enfants. Notre objectif est d'expliquer la valeur et la symbolique de Yennayer à ces chérubins par des pièces théâtrales». De ce fait, les villageois de cette bourgade se sont mobilisés pour marquer cette occasion de manière grandiose offrant au public un déjeuner (couscous au poulet). «Dans notre région, Yennayer est sacré. Toutes les familles préparent un dîner spécial (Imensi n Yennayer). On prépare aussi des crêpes (Thighrifine)», nous a expliqué une femme de Tirourda.

Tin hinane Aït Sai

PUBLICATION
«LES MÉANDRES
DE LA SAGESSE»
DE M'HAND DOUIK

de 8.000 places, d'une bibliothèque, d'une administration, des logements au profit des enseignants et la viabilisation de cette métropole, considérée comme futur pôle universitaire par excellence dans la wilaya.

Une ferme expérimentale, un hall de travaux pratiques à l'université Hasnaoua II et un siège de la direction des œuvres universitaires (DOU) à M'Douha (chef-lieu de wilaya) font également partie de ce programme. Pour leur part, les représentants des entreprises tenteront de justifier les retards dus à plusieurs facteurs ; insuffisance de moyens matériels, manque d'effectifs sur chantier, les intempéries, les lentes études de génie civil, nature accidentée des terrains, etc. Dans son intervention, le premier magistrat de la wilaya, Abdelkader Bouazghi, s'est élevé contre ces retards et dira : «Notre objectif étant d'ouvrir ces infrastructures pour lesquelles nous avons alloué 20 milliards de dinars (MDA), à la rentrée universitaire 2014/2015. C'est une urgence, on ne doit pas com-

promettre l'avenir des étudiants, ça va de la science dans la wilaya...». Le wali instruira ensuite les responsables de la DLEP à redoubler d'efforts pour livrer ces projets dans les délais et demandera aux entreprises d'adapter leurs moyens à la réalité du climat en les exhortant à ne pas interrompre le travail lors des intempéries. A signaler que plusieurs de ces projets ne sont pas encore lancés, tels que le hall des TP, la ferme expérimentale à Hasnaoua, le restaurant central et la bibliothèque à Tamda. *F. Guellil*

Les éditions «El Amel Distribution» de Tizi Ouzou viennent de publier un ouvrage de poche de 130 pages, intitulé «Les méandres de la sagesse», écrit par l'auteur Mhand Douik, originaire du village Aït Hague, dans la daïra de Larbaâ Nath Irathen. Dans cet ouvrage, très réduit et facile à porter dans une poche, l'on trouve une multitude d'anecdotes et de citations en français parmi lesquelles figurent des anonymes et d'autres identifiées, mais toutes célèbres de par leurs sagesse et raisonnement. Tout en lisant anecdote sur anecdote, le lecteur remarquera que ces dernières ont parfois une certaine indépendance et parfois des dépendances, mais qui orientent et, en quelque sorte, chatouillent l'esprit, qui se met ainsi à observer et imaginer, à suivre et s'étonner du cheminement de la vie et des vies... «Immérgé» dans ses «méandres», souvent sans issue, Mhand Douik tente de comprendre tout en écoutant et en invitant son lecteur à l'écouter. C'est dans cet esprit d'ailleurs qu'il a organisé, à la maison de la culture Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou une vente dédicace de sa «Sagesse». Une sagesse qu'il a forgée loin des bancs de l'école. Mais plutôt dans sa vie de tous les jours cueillant le meilleur de son expérience, mais aussi de celle des autres gens ordinaires qu'il a côtoyés. En dépit de sa première expérience dans l'écriture, l'ouvrage a été accueilli avec beaucoup d'intérêt par les visiteurs.

N.D.



OUADHIAS
Augmentation des prix des produits alimentaires

La nouvelle année 2014 commence par une envolée des prix des produits de grande consommation. En effet après une virée à travers les différents commerces et points de ventes des produits de consommation de la daïra des Ouadhias, au sud de la wilaya de Tizi Ouzou, le constat est effrayant. Les prix affichés donnent le tourment aux chefs de familles. A commencer par les produits laitiers qui ont connu une augmentation sensible. Les yaourts qui se vendaient il n'y a pas longtemps à partir de 10 et 12 DA le pot ont atteint soudainement le prix de 15DA. Les yaourts fruités sont proposés à 22 DA l'unité. Le fromage local se vend entre 70 et 140 DA la boîte selon la qualité. Le fromage d'importation est vendu à 190DA la boîte de 16 portions. Les boîtes de camembert ne sont

plus accessibles au dessous de 180 DA. «Ces augmentations sont inexpliquées puisque le prix du lait courant reste soutenu par l'état», s'étonnera un consommateur. Rappelons tout de même que le lait en sachet se fait de plus en plus rare à travers la localité des Ouadhias. Concernant les fruits et légumes, la tendance est toujours à la hausse.

La pomme de terre qui se vendait à 20 DA le kilo est passée brusquement à 50 DA. La tomate fraîche se stabilise à 100 DA, les piments sont à 160 DA. Les courgettes et les haricots verts sont affichés respectivement à 160 et 300 DA. Les carottes, les navets et les choux fleurs sont cédés à partir de 50 DA. Les fèves vertes sont proposées à partir de 100DA. Concernant les fruits, la cherté est toujours de mise. Les clémentines et

les belles oranges se vendent entre 130 et 170 DA selon le calibre et la qualité. Les légumes secs, aliment de base pour les familles à modeste revenus, ont eux aussi connu des augmentations considérables. Les haricots blancs ne sont plus abordables puisque leur prix dépasse 250 DA le kilo.

Les pois chiches et les lentilles se vendent respectivement à 150 et 100 DA. Le riz et les pates sont légèrement au dessous avec 70 et 90 DA. «otre pouvoir d'achat amorce une chute libre. Nous n'arrivons plus à nourrir décentement nos familles. On nous dit que notre pays est riche mais le simple citoyen peine à subvenir aux besoins les plus élémentaires de sa progéniture à savoir les nourrir», fera remarquer un consommateur. *Aït Idir Hocine*

IFIQHA
LE TRANSPORT,
UN CALVAIRE POUR
LES VILLAGEOIS

Le problème du transport devient un calvaire pour les citoyens du village Tabourt, dans la commune d'Ifigha, et à 15 KM d'Azagza. Les riverains sont obligés d'attendre des heures pour un simple déplacement. Encore, les habitants de Tabourt payent plus que les autres villageois de la commune pour un itinéraire d'un ou deux kilomètres. Notons que cette bourgade est située à l'extrême du territoire de la commune. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que les transporteurs refusent de la desservir quand il ya pas beaucoup de voyageurs. Ils trouvent souvent le prétexte de la dégradation de l'état de la route. «Je ne suis pas obligé de partir jusqu'à Tabourt car, la route est quasiment impraticable. Je préfère faire demi-tour à partir d'Aït Issaad et gagner plus de temps», nous a déclaré un transporteur. Par ailleurs, le problème du transport que vit la population de Tabourt se manifeste grandement surtout quand il y a une urgence. «Notre village est marginalisé. On souffre du manque de transport comme les autres secteurs d'activité», dira un villageois qui ajoute que le comité du village a déjà interpellé responsables concernés pour agir et mettre fin aux problèmes des citoyens mais les doléances des habitants sont restées toujours lettres mortes.

Yassina Kassouri

Embouteillage infernal à Tamda

Le calvaire sur la RN12 ne finit pas. Il faut une demi-heure pour parcourir en voiture un tronçon de 3 km entre l'embranchement de Tizi Rached et le carrefour de Tamda, cet énorme embouteillage n'est pas dû

au chantier du nouveau pont, mais à une chaussée défoncée à environ 20 mètres du chantier de Tamda. Si les automobilistes peuvent admettre et supporter les désagréments causés par les travaux de

dédoublement de la RN12 en un axe autoroutier, il n'en demeure pas moins qu'ils s'insurgent contre le fait de laisser une parcelle de chaussée déformée ralentir la circulation, créant un bouchon qui s'étend jusqu'à l'embranchement de Tizi Rached. La direction des travaux publics (DTP) va-t-elle se résoudre à réparer les deux ou trois mètres de route défoncée qui empoisonne quotidiennement la vie des automobilistes ? *N. Douici*

CONSULAT DE FRANCE À ORAN

Les demandes de visa se feront par Internet

● Quelque 70 000 demandes de visa ont été déposées, en 2013, auprès du Consulat Général de France à Oran, soit une augmentation de 20% par rapport à 2012.



PHOTO : DR

Internet permettra de faciliter la procédure

«A partir du 25 février, toute demande de visa se fera par le biais de l'Internet», a indiqué, mercredi dernier, le Consul Général de France à Oran, Mr Gérard Ménard. Cette mesure de facilitation s'inscrit dans le cadre de l'application du nouveau dispositif visant à éviter aux demandeurs de visa les longues attentes et les déplacements vers les services du Consulat Général, a souligné le diplomate. Elle entrera en vigueur à Oran à partir du 25 février prochain en attendant sa généralisation au Consulat Général à Annaba. Cette mesure vise à lutter contre la fraude et faciliter le traitement des

dossiers. Une procédure qui est plus sécurisée. Le Consul Général de France à Oran a tenu à rassurer les demandeurs de visa, qui avaient par le passé utilisé la ligne téléphonique pour avoir des rendez-vous, que leurs dossiers seront pris en charge normalement. L'opération d'envoi des demandes de visa par Internet vient d'être confiée à une entreprise spécialisée «TLS Contact». Celle-ci, après la vérification des documents qui sont exigés et le paiement de la taxe, adresse le dossier au service concerné du Consulat Général pour son étude avant la convocation de l'intéressé. Les gestionnaires de cette

entreprise envisagent d'organiser, dans le courant du mois de février prochain, un point de presse pour expliquer les grandes lignes de cette mesure de facilitation. A titre d'information, l'entreprise «TLS Contact» est installée, depuis quelques jours, à Oran au niveau de Haf el Emir (ex-Miramar), à proximité de l'Espace Culturel «Bâb Arziew» de Belux. Selon Mr Gérard Ménard, durant l'année 2013, quelque 70 000 demandes de visa ont été déposées auprès du Consulat Général de France à Oran, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année 2012.

TeguerKaddour

CINÉMA

La salle El Feth sera réhabilitée



PHOTO : DR

Un avis d'appel d'offres vient d'être lancé par les services de l'administration locale de la wilaya d'Oran pour désigner l'entreprise ou les entreprises qui prendront en charge les travaux de réhabilitation de la salle de cinéma «El Feth», scindés en 02 lots. C'est ce qui a été indiqué de responsables au niveau de cette structure, ajoutant que les travaux en question comprennent, entre

autres, l'aménagement intérieur et extérieur, l'étanchéité, l'électricité, la plomberie, la peinture, la climatisation, la sonorisation et réhabilitation de réseaux divers. Il y a lieu de rappeler que l'étude de réhabilitation de cette salle de cinéma avec celle de «Marhaba» a été finalisée depuis plus de 03 ans, où l'APC d'Oran avait dégagé un peu plus de 10 millions de dinars, avant que le projet ne

reste en stand-by pour des raisons qui n'ont pas été révélées. Notons également que d'autres infrastructures culturelles ont fait l'objet de travaux de réhabilitation, il y a quelques années déjà, à l'instar des salles de cinéma «Es-Sadaa» et «El Agħrebi», le théâtre de Verdure «Chekroun Hasni» et le palais de la culture «Zeddour Brahim». Cependant, le rythme auquel sont entamés ces projets

de réhabilitation reste trop long par rapport au potentiel de la wilaya en matière d'infrastructures du 7^{me} art estimées à une trentaine de salles, dont les 90% sont inexploitées actuellement, sachant que les infrastructures existantes ne constituent que l'héritage de l'ère coloniale, puisqu'aucun projet de salle de cinéma n'a vu le jour depuis l'indépendance à Oran.

A. Yacine

AİN EL TÜRK LA WILAYA INSPECTE LES APC

Une commission de wilaya que présidait le DRAG de la wilaya d'Oran et qu'accompagnaient l'inspecteur général de l'administration et le chef de daïra, a effectué une visite d'inspection dans les APC des quatre communes de la daïra d'Ain El Türk pour s'enquérir de l'état du service public et de l'application des nouvelles mesures.

La première escale a concerné le chef-lieu, soit l'APC d'Ain El Türk où, selon le DRAG, une nette amélioration en termes de service public a été constatée, avec toutefois un désapointement à l'antenne communale de Cap Falcon. Des défaillances ont été en effet relevées au niveau de cette antenne et sont relatives à la prise en charge des citoyens. Au niveau du reste des états civils des autres communes, l'heure était plutôt à la satisfaction relative. En termes de recommandations, de nouvelles mesures ont été introduites, à savoir l'autonomie de chaque guichet de délivrer tous les documents demandés par les citoyens.

D'autre part, chaque préposé au guichet sera titulaire de son propre sceau numéroté, afin, dit-on, de situer les responsabilités en cas de «faute». De l'avis des membres de la commission, le service public connaît une forte amélioration, même si l'il reste à parfaire certains volets.

Karim Bennacef

CHU LA FLUIDIFICATION DES ACCÈS EN QUESTION

Le Directeur général du centre hospitalo-universitaire Doc teur Benzerdjeb a réuni, hier au siège de la Direction, les représentants de l'APW, de l'APC, de la Sûreté de la wilaya, de l'environnement de la DLEP, la DUCH, la Protection civile ainsi que l'Aménagement du territoire et ce, en vue de débattre du projet d'un plan de stationnement et de circulation de son établissement. Il s'agira de trouver les voies et moyens pour fluidifier les accès de l'hôpital. L'accès à l'établissement, a-t-il indiqué, constitue en soi une sérieuse contrainte tant pour les consultants, les visiteurs que les employés du CHUO. En effet, poursuit-il, situé dans un milieu urbain très dense, il est devenu au fil du temps quasiment inaccessible. Il est souligné l'absence de parkings urbains aux alentours de l'établissement. Au cours du débat qui s'ensuivit, les participants ont convenu de trouver des solutions à long terme et non pour gérer l'immédiat. A court terme, il a été convenu de reprendre l'accès pour les visiteurs dont le créneau horaire sera de 13 h à 15 h et penser à ouvrir un autre poste de police.

Hadj Sahraoui

DROITS D'AUTEURS L'ONDA SE PRÉPARE AUX ÉLECTIONS INTERNES

L'Office National des Droits d'Auteurs et Droits voisins (ONDA) vient de lancer une campagne d'information et de sensibilisation au profit de ses adhérents pour le renouvellement des membres de son Conseil d'Administration dont les élections sont programmées en mars prochain. L'ONDA compte 14 agences à travers le pays. Les adhérents, dont le nombre dépasse les 12 000, éliront les 80 % de leurs représentants au Conseil de l'administration alors que 20 % des membres sont des fonctionnaires nommés. En 2013, l'ONDA a bénéficié de 220 milliards de centimes dont une grande partie de cette somme a été versée aux auteurs, acteurs et autres.

T.K.

El Watan
Bureau
d'Oran

Rédaction
Téléphone/fax :
041 41 59 46
Publicité :
05 61 67 07 80

HORAIRES
DES
PRIÈRES

Fajr	06h42
Dohr	13h12
Asr	15h54
Maghreb	18h13
Isha	19h38

INTERNATIONALE

PROFESSEUR FERHAT HORCHANI. *Président de l'Association tunisienne de droit constitutionnel*

«La Tunisie est éligible à une conciliation entre démocratie, modernité et islam»

La Tunisie est sur la voie de faire un pas important dans sa transition démocratique avec l'adoption presque finie de sa nouvelle Constitution. Près de 120 articles ont été déjà adoptés sur les 146 que compte le projet. Le consensus a généralement prévalu malgré les tensions qui ont caractérisé les débats. Pour parler de ce projet, *El Watan* a invité le professeur Ferhat Horchani, président de l'Association tunisienne de droit constitutionnel (ATDC) et membre du conseil scientifique de l'Académie internationale de droit constitutionnel.

Entretien réalisé à Tunis
Par Mourad Sellami

Vous avez exprimé, à plusieurs reprises, des appréhensions par rapport au projet de Constitution qui était en cours d'élaboration à l'ANC. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Aujourd'hui, je pense qu'un nombre non négligeable de ces appréhensions sont dissipées. Le projet en cours d'adoption par l'ANC est beaucoup mieux à la fois par rapport à la Constitution de 1959 et, surtout, par rapport aux cinq avant-projets présentés jusque-là. Mais je tiens à faire quelques observations préliminaires avant d'en venir au contenu de ce projet : malgré de nombreuses faiblesses et obstacles, le processus constituant présente plusieurs aspects positifs. Contrairement à d'autres expériences de transition dans la région et dans le monde, la Tunisie a choisi la voie la plus difficile et la plus longue, celle de l'élaboration d'une Constitution participative, rédigée par une Assemblée nationale constituante, mais écrite par les différentes composantes de la société civile et accessoirement par la société politique. Force est de constater qu'une des spécificités tunisiennes est que les discussions décisives sur la Constitution se sont déroulées dans un cadre ad hoc et informel (Dialogue national dirigé par l'UGTT, commission des consensus), non prévu par les textes et même contre ces derniers et en grande partie en dehors du circuit formel de l'ANC. Les différents projets de Constitution (cinq avant-projets) ont été discutés et améliorés suite essentiellement au rôle décisif joué par la société civile dont les très fortes pressions ont été relayées par la société politique.

Un nombre impressionnant d'activités (séminaires, colloques, tables rondes, rapports d'experts nationaux et étrangers ou internationaux, médias, manifestations gigantesques de rue durant l'été dernier) a mis le doigt, pour chacun des projets, sur les faiblesses, les failles, les reculs et les dangers que recèlent ces avant-projets.

Vous alliez suggérer une seconde remarque... ?

Oui. Force est de constater que, de prime abord, beaucoup de temps a été perdu dans des débats de type idéologique, (place de la religion, relation entre la religion et l'Etat, ou encore récemment sur la question de l'interdiction des accusations d'apostasie) ou identitaire, (sources du droit, caractère civil de l'Etat) ou relativement à des questions qui semblaient pourtant être réglées (place de la femme) et qui ne figuraient, en aucun cas, ni parmi les mots d'ordre de la révolution ni parmi les problèmes de la Tunisie. Pourtant, ces débats publics ont été très utiles : d'abord, parce qu'ils n'ont jamais eu lieu auparavant (y compris lors de l'élaboration de la Constitution de 1959 ou du code du statut personnel en 1956). Ensuite, contrairement aux années post-indépendance, les solutions retenues dans le projet de la Constitution actuelle ont rejailli de la société civile elle-même et ne résultent donc pas d'un modèle imposé ou suggéré par une élite politique. Le projet a été réellement débattu sur la scène publique. C'est dire que sur ces questions au moins, et une fois la Constitution adoptée, le débat sera définitivement clos et aucune force ou groupe politique ou idéologique ne pourra remettre sérieusement en cause les choix

arrêtés comme par exemple les dispositions identitaires ou ceux relatifs à la place de la religion ou l'universalité des droits de l'homme.

Quelle conclusion peut-on donc tirer de ce constat ?

Le projet de Constitution, amendé par la Commission des consensus et soumis à l'ANC, est, dans l'ensemble, un texte correct qui contient les garanties minimales pour la protection des droits et des libertés (Etat civil proclamé, droits des femmes améliorés, restriction aux libertés limitées, droits de l'opposition consacrés). De même, le régime politique choisi garantit, dans l'ensemble, une division du pouvoir et un meilleur équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif. La création d'une justice constitutionnelle est une garantie essentielle pour la protection des droits et des libertés et pour se prémunir contre l'arbitraire.

Il reste que les Tunisiens attendent plus. Ce projet demeure encore faible et n'est pas à la hauteur ni des revendications de la révolution tunisienne ni des meilleurs standards internationaux. Il y a encore des ambiguïtés et de nombreuses faiblesses, mais elles ne mettent pas en danger le projet de bâtir une société démocratique et moderniste.

Mais encore une fois, seule une société civile forte relayée par une société politique, qui reste à construire, est capable de défendre la société à laquelle on aspire. Car il ne faut jamais l'oublier, une Constitution, qui – rappelons-le – peut être révisée, est une condition, certes, nécessaire, mais très insuffisante pour bâtir une démocratie. L'enjeu majeur est le pouvoir qui se situe, faut-il le préciser, en dehors des textes. Donc, tout dépendra aussi des résultats des prochaines élections et du parti, ou de la coalition des partis qui gagneront ces élections et qui seront chargés d'appliquer cette Constitution dans un sens ou dans un autre.

Comment la transition s'est-elle faite entre la phase de discorde et celle du consensus ?

Je pense que l'ANC a été incapable à elle seule de résoudre les divergences et que les luttes partisanes ont bloqué le processus constitutionnel. La transition entre la phase de discorde et celle du consensus a été facilitée par une spécificité, voire une exception tunisienne : d'abord la pression d'une société civile dynamique et jalouse de ses droits, dont essentiellement les droits des femmes ensuite, le rôle décisif des organisations nationales et à leur tête l'UGTT, mais également les autres organisations qui ont créé le «quartet» avec l'organisation du patronat, les avocats et la Ligue tunisienne des droits de l'homme. C'est ce «quartet» qui s'est pratiquement substitué non seulement à l'ANC, mais aussi à tous les partis politiques et même au gouvernement. Et c'est lui qui a su, avec beaucoup de doigté et de patience, éviter l'affrontement et la rupture. C'est un phénomène unique dans le monde arabe. C'est cela qui fait que la Tunisie ne peut pas sombrer dans la violence. Mais le consensus reste fragile et il faut toujours l'entretenir, car nous sommes face à deux protagonistes qui défendent deux modèles de société. Un modèle moderniste ancré dans des traditions arabo-musulmanes profondément tunisiennes, fondé sur les paradoxes et la diversité ; et un deuxième qui souhaite ou veut imposer par la force ou par la ruse ou par des doses homéopathiques, un modèle également arabo-musulman, mais



PHOTO D. E.

venu d'ailleurs et fondé sur une prétendue pureté originelle.

Quelle évaluation faites-vous du parcours, déjà réalisé, de l'adoption de la nouvelle Constitution en Tunisie ?

Un parcours périlleux, difficile à accoucher avec un pas en avant et deux en arrière, des ambiguïtés et des malentendus, mais c'est le tribut de la liberté et de la démocratie. Toutefois, la Tunisie ne sera plus comme avant. Elle est maintenant face à elle-même, ce qu'elle n'a jamais été auparavant. Alors les risques sont énormes. Mais c'est mieux qu'une dictature, ou qu'un pouvoir autoritaire fut-il moderniste ou paternaliste. La modernité d'Etat sans démocratie a ses limites, car elle est perméable à toutes les dérives, y compris sa propre chute. Et nous avons deux exemples pour cela : le 7 novembre 1987 et le 14 janvier 2011.

Quels sont les principaux acquis par rapport à la version originale de la Constitution du 1^{er} juin 2013 ?

Beaucoup de réalisations, essentiellement en matière d'identité de l'Etat et de source du droit. L'article premier qui a été repris de la Constitution de 1959 dit : «La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain, l'islam est sa religion, l'arabe sa langue et la République son régime. Il n'est pas permis d'amender cet article.» A cet article, il faudra ajouter la suppression du projet d'article 141 qui stipule qu'«aucune révision constitutionnelle ne peut porter atteinte à l'islam comme religion d'Etat (...).» Ce qui veut dire qu'il n'est plus permis actuellement d'avoir deux lectures de l'article 1, mais une seule : celle où l'islam n'est pas la religion de l'Etat. Ce dernier a une nature civile et donc seul le peuple représenté par le pouvoir législatif est source de la souveraineté et donc de droit. D'autres acquis portent sur le principe d'égalité entre l'homme et la femme, cette égalité, malgré quelques faiblesses, est mieux consacrée que dans la Constitution de 1959.

De plus, un nombre important de droits nouveaux sont consacrés dans ce projet tels que la liberté de conscience, les libertés académiques, les droits de l'enfant, les droits de l'opposition, etc. Mais l'apport le plus novateur est sans doute l'article 48 qui a apporté des garanties considérables en ce qui concerne les limites aux droits et libertés et qui sont conformes aux meilleurs standards internationaux consacrés par le Pacte international sur les droits civils et politiques. Aucune limite n'est permise si elle touche l'essence du droit ; elle doit être nécessaire dans une cité démocratique, soumise au principe de la proportionnalité et intervenir sous le contrôle du juge.

Et qu'en est-il de la question de l'indépendance de la justice ?

C'est le problème le plus important, car sans cette indépendance, les droits et libertés proclamés seront vides de tout leur sens. Curieusement,

ce sont ceux qui ont souffert le plus de la soumission de la justice au pouvoir et des injonctions du pouvoir exécutif, qui se sont montrés les plus réticents à l'égard de cette indépendance. L'enjeu a porté sur les articles 103, 109 et 112 qui concernent la nomination des magistrats, la composition du Conseil supérieur de la magistrature et l'indépendance du ministère public par rapport au pouvoir exécutif. C'était pratiquement une partie de bras de fer qui s'est jouée entre d'une part les magistrats et la société civile, et d'autre part des courants conservateurs. Heureusement que le dénouement fut heureux avec des articles consensuels consacrant l'indépendance de la justice. La même bataille est en cours pour le secteur de l'information avec les articles 122 et 124. Espérons qu'il y aura une même issue à l'image des grandes lignes de cette Constitution.

Y a-t-il en plus d'autres améliorations à faire et pourraient-elles être introduites dans l'actuel projet ?

Oui ! Le projet actuel, comme je l'ai dit, est un projet acceptable, mais encore en deçà des revendications de la révolution tunisienne et des standards internationaux.

La place du droit international est misérable et les députés de la coalition au pouvoir manifestent une grande méfiance à l'égard des traités internationaux et en particulier ceux relatifs aux droits de l'homme. L'article 19, déjà voté, précise, de manière tout à fait inutile et préjudiciable à l'image de la Tunisie, que «les traités internationaux (...) ont un rang supra-légitif et infra-constitutionnel». De même l'article 38 qui prévoit que «l'Etat veille aussi à ancrer l'identité arabo-musulmane et la langue arabe, la promouvoir et généraliser son utilisation auprès des jeunes générations» doit assurer l'ouverture de l'esprit des jeunes aux civilisations et aux langues étrangères. Le projet de Constitution de 2014 souffre, en réalité, du syndrome identitaire, comme si la Tunisie était menacée dans son islamité ou dans son arabité, ou comme si la révolution a été faite pour sauver l'islam et la langue arabe. Enfin, le projet doit protéger de manière claire les étrangers vivant sur notre territoire. Or, dans plusieurs de ses articles, le projet s'adresse exclusivement aux «citoyens» et exclut implicitement les «non-citoyens», c'est le cas du principe d'égalité devant la loi (article 20) ou du droit de choisir sa résidence et de circuler librement dans le territoire ou de quitter librement le pays (article 23). Ce sont des droits qui s'adressent aux seuls Tunisiens.

Le projet doit garantir clairement l'indépendance de la justice en tant que pouvoir séparé des deux autres pouvoirs, car sans cette indépendance, toute démocratie est illusoire. Cette autonomie se mesure surtout par la non-soumission des magistrats et des organes de la justice (ministère public) au pouvoir exécutif tant en ce qui concerne leur nomination que le fonctionnement du secteur ou la définition de sa politique. Enfin, l'indépendance de la magistrature doit se mesurer par rapport aux «standards internationaux» qu'il aurait fallu expressément citer. Enfin, le projet contient encore de vagues notions et un style littéraire avec des dispositions sans intérêt (article 8 sur la jeunesse, article 43 sur l'eau).

Etes-vous maintenant tranquille concernant des questions fondamentales, comme l'aspect civil de l'Etat, les libertés démocratiques ou les acquis de la femme ?

On n'est jamais tranquille dans un pays qui n'a pas encore pris le train de la démocratie et où «l'islam politique» n'est pas encore adapté à la modernité. Par besoin de compromis, le projet comporte des notions à contenu variable et qui peuvent être interprétées de manière contradictoire par des juges de culture et de référentiel différents. D'un autre côté, avec beaucoup de difficultés, certes, la Tunisie semble le pays le plus éligible à une conciliation possible entre la démocratie, la modernité et l'islam. M. S.

INTERNATIONALE

LES PALESTINIENS REFUSENT LE PLAN DE PAIX AMÉRICAIN

La paix impossible de John Kerry

Ghaza
De notre correspondant

Les révélations faites par le secrétaire général du comité exécutif de l'OLP, Yasser Abd Rabo, sur le contenu du plan américain visant à mettre un terme au conflit israélo-palestinien montrent à quel point la paix est encore loin. Celles-ci soulignent aussi l'urgence qu'il y a de retirer le dossier de la paix au Proche-Orient et de le remettre aux organismes internationaux.

Les conditions mises sur la table par les Américains sont toujours simplement inacceptables pour les Palestiniens. Eclaircissement. En plus d'être obligé de reconnaître l'Etat d'Israël comme Etat juif, futur Etat palestinien, tel qu'imagine par Washington, ne contrôlera pas ses frontières (les points de passage), son espace aérien et ses eaux territoriales. Bref, autant dire qu'il n'aura pas de souveraineté.

Ce n'est pas tout : la ville sainte d'El Qods, occupée et annexée par Israël en 1967, ne sera pas sa capitale et Tel-Aviv gardera de grandes parties de la Cisjordanie sur lesquelles sont construites des colonies juives. Les réfugiés palestiniens n'auront par ailleurs pas la possibilité de rentrer dans leurs foyers ou de récupérer leurs terres desquelles ils ont été chassés par la force à l'aube de l'établissement de l'Etat hébreu en 1948. Voilà, en gros, la manière avec laquelle l'Administration américaine veut étendre le conflit palestinно-israélien. Une manière conforme en tous points aux desiderata israéliens. Les multiples navettes du secrétaire d'Etat américain, John Kerry, dans la région (une dizaine de visites depuis son installation



Le secrétaire général du comité exécutif de l'OLP, Yasser Abd Rabo

à ce poste en février 2013) ne visaient nullement à obtenir un compromis sur les questions-clés du conflit, mais plutôt de faire pression sur les Palestiniens pour qu'ils acceptent «la paix israélienne». Une paix conforme aux souhaits du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et de sa coalition de droite et d'extrême droite qui n'ont jamais daigné reconnaître un minimum de droits au peuple palestinien.

WASHINGTON, UN OBSTACLE À LA PAIX

Yasser Abd Rabo a fait ces révélations, mardi à Ramallah, après une réunion du comité exécutif de l'OLP. Aussi, la décision a été prise d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'adhésion aux différents organismes de droit international, dont notamment à la Cour pénale internationale (CPI). Cette adhésion est devenue possible depuis l'obtention de la Palestine du statut d'Etat non membre à l'ONU.

Au lieu d'être un intermédiaire neutre pour avoir une chance de faire avancer un processus si compliqué, les Etats-Unis de par leur alignement sur les positions israéliennes deviennent un obstacle supplémentaire à la réalisation de tout progrès dans ce dossier.

REPÈRE

Terreur aveugle

Par Mohammed Larbi

Tout paraît faux au Liban, sauf la violence qui s'accentue. A l'inverse, et là tout est lié, les Libanais n'arrivent plus à cacher leur crainte de voir leur pays sombrer dans la violence, voire une nouvelle guerre qui permettrait, croient-ils, de crever tous les abécés et lever les équivoques, et il n'en manque pas. Cette situation ne serait pas liée à la guerre en Syrie, comme le rappelle le procès de l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais, Rafic Hariri, ouvert jeudi. Ou encore l'attentat perpétré le même jour dans un fief du Hezbollah. Mais elle tend toutefois à durer, amenant la classe politique de ce pays à faire et défaire les alliances jusqu'aux plus inattendues, marquant le quotidien des Libanais. Quand se demandent-ils avec insistance depuis que la guerre syrienne a provoqué une nouvelle fracture entre les pro et anti-Bachar Al Assad ? Le Tribunal spécial pour le Liban (TSL), créé en 2007 par l'ONU, et opérationnel depuis 2009, a effectivement ouvert le procès de quatre membres du Hezbollah accusés de cet assassinat commis le 14 février

2005. Sauf que le box des accusés était vide, le parti en question refusant de les livrer au tribunal. «Nous allons procéder comme si les accusés étaient présents et avaient plaidé non coupables», a déclaré le juge David Re à l'ouverture de l'audience publique devant cette instance.

Son fils, Saad, Premier ministre de 2009 à 2011, présent à l'audience, a assuré avoir «longtemps attendu» ce procès, qui s'est ouvert neuf ans après la mort de son père. Ce qu'il dira ne manque pas d'importance. «Ces 50 dernières années, nous avons eu assassinat après assassinat, sans justice, et l'impunité était la norme : aujourd'hui, il existe une chance que la justice soit enfin rendue au Liban», a-t-il déclaré.

C'est cette question d'impunité qui a constitué l'axe du message du secrétaire général de l'ONU. Pour Ban Ki-moon, il est «essentiel de (la) combattre pour une sécurité et une stabilité sur le long terme au Liban». Sans toutefois en donner le mode opératoire. Tout est là effectivement, et de nombreux crimes, perpétrés sur une longue période, comme l'a rappelé Saad Hariri, sont demeurés impuni-

nis, et la raison paraît bien simple dans un pays où les milices et autres groupes armés ont toujours joué un rôle déterminant. Cette dernière décennie a été ainsi marquée par de nombreux assassinats politiques, mais aussi des attentats à la voiture piégée commis dans des zones sensibles, étant considérées comme des fiefs, ce qui fait de l'attaque en question un message qu'il n'est pas difficile de considérer comme tel et de le décoder. Le dernier assassinat politique est celui de l'ancien ministre des Finances, Mohammed Chatah, commis le 27 décembre 2013, tandis que le plus récent attentat aveugle a eu lieu jeudi, faisant trois morts devant le bâtiment du siège local du gouvernement sur la place centrale de Hermel, une ville de la plaine orientale de la Bekaa, située à 10 km de la frontière syrienne. C'est le premier à avoir été commis dans ce secteur, mais c'est le cinquième en six mois dans un fief du Hezbollah. Faut-il y voir un lien avec la guerre en Syrie toute proche ? Cela semble complexe, alors qu'en ce qui les concerne, les Libanais n'y voient qu'un signe de plus dans la tension qui s'est emparée de leur pays. Et ils n'en voient pas la fin. M.L.

BRÈVES

ÉGYPTE

Un jeune homme de 23 ans a péri hier en Egypte lors d'affrontements entre policiers et partisans du président islamiste Mohamed Morsi destitué par l'armée début juillet, a annoncé à l'AFP une source médicale.

Le jeune homme a été tué dans ces heurts qui ont éclaté au Fayyoum, à 100 km au sud du Caire, tandis que trois personnes ont été blessées par des tirs de chevrotine, a précisé cette source. Ces manifestations interviennent à la veille de l'annonce des résultats d'un référendum constitutionnel qui s'est tenu mardi et mercredi. Le pourcentage de oui devrait, sans surprise, atteindre un score écrasant, la presse officielle évoquant le chiffre de 98%, même si le véritable enjeu de ce scrutin est la participation. Les pro-Morsi – cible d'une répression qui a fait depuis l'été plus de 1000 morts – avaient appelé au boycott, mais elle pourrait atteindre 39%, selon l'agence officielle Mena.

SYRIE

Le haut commissaire aux réfugiés de l'ONU, Antonio Guterres, a exhorté hier les parties au conflit syrien à trouver une «solution politique» à la guerre civile en Syrie, à quelques jours du coup d'envoi de la conférence de paix dite de Genève 2. «Je suis suffisamment modeste pour reconnaître qu'il n'y a pas de solution humanitaire à ce problème. La solution est politique», a déclaré M. Guterres lors d'une réunion des pays d'accueil des réfugiés syriens (Irak, Liban, Egypte, Jordanie, Turquie) organisée dans un camp de réfugiés près de Santiurfa (sud de la Turquie). «C'est pourquoi, il est très important d'envoyer un message clair à la communauté internationale qui se réunira la semaine prochaine à Genève : il est absolument incontournable de mettre un terme à ce bain de sang et de trouver une solution politique», a ajouté le haut commissaire. «Ce dont les Syriens ont besoin, c'est de paix et de pouvoir rentrer dans leur pays pour le reconstruire», a insisté M. Guterres.

GABON-UE

L'Union européenne (UE) compte mettre en place dans la capitale gabonaise Libreville un centre de lutte contre les risques nucléaires, radioactifs, biologiques et chimiques (NRBC) sur la façade atlantique en Afrique centrale, ont annoncé les autorités locales. «En vue de l'implantation de ce centre, des responsables du projet sont actuellement en visite au Gabon pour aborder avec les autorités locales les tenants et les aboutissants de ce projet visant une meilleure sécurité dans les eaux du golfe de Guinée», a indiqué l'Observatoire de promotion du développement durable des produits et services de l'industrie gabonaise (ODDIG). «La zone d'Afrique centrale, riche en pétrole, minéraux et bois, est exposée aux risques nucléaires et autres du fait de la piraterie devenue un phénomène inquiétant dans la région», a expliqué le président de l'ODDIG, Nicaise Moulobi.

SOUDAN DU SUD

Le secrétaire général-adjoint de l'ONU aux Droits de l'homme, Ivan Simonovic, a affirmé hier que des enfants-soldats participaient aux combats au Soudan du Sud, où des tueries massives ont eu lieu. «Les informations qui nous parviennent font état de tueries massives, d'exécutions extra-judiciaires, de destructions à grande échelle, de pillages et de recrutement d'enfants-soldats», a déclaré devant la presse l'envoyé de l'ONU au cours d'une visite au Soudan du Sud. L'Unicef, l'agence de l'ONU pour l'enfance, a ajouté disposer d'informations crédibles sur la participation d'enfants au conflit, qui oppose depuis le 15 décembre les forces du président Salva Kiir à celle de son rival, l'ex-vice-président Riek Machar. L'Unicef, qui a publié un communiqué n'a pas donné d'autres précisions, notamment sur le nombre d'enfants. Les Nations unies ont accusé les deux camps de commettre des atrocités.

ARTS & LETTRES

FRONTON

Le détour bengali

PAR AMEZIANE FERHANI

Jusqu'à présent, on n'a trouvé que deux solutions pour se débarrasser de la sensation d'enfermement. La première, bien connue et si évidente, consiste simplement à se libérer. Mais cette évidence n'est pas toujours à portée de cavale. La seconde consiste, faute de libérer son corps, de laisser son esprit s'évader au-delà du règne de la contrainte.

Pris dernièrement dans un terrible embouteillage, pare-choc contre pare-choc, et animosité contre animosité, j'ai dû mon salut mental à une information tirée d'Internet que j'avais eu l'idée géniale (sans le savoir) d'imprimer avant de sortir du bureau. J'ai donc sur le champ «quitté» l'autoroute et mes congénères automobilistes pour me rendre dans le Golfe du Bengale, plus précisément sur l'île de North Sentinel dans l'archipel des Andaman. C'est, sous ses dehors paradisiaques, est-il précisé, une des terres «les plus dangereuses au monde». Ses habitants, dénommés les Sentinelles, attaquaient toute personne s'approchant de leurs rivages. Venus d'Afrique, explique-t-on, depuis plus de 60 000 ans ils «formeront ainsi un des derniers peuples coupés du monde», un peuple de 250 personnes que les spécialistes rapprochent, au vu de leur mode de vie (chasse, pêche et cueillette avec une maîtrise insuffisante du feu) de la période préhistorique ! L'Inde, dont dépend ce territoire, leur a accordé, dès 1947, le statut de région autonome. Après tout, une manière intelligente de les laisser en paix et de préserver un petit bout de la planète dans sa virginité première !

De retour de North Sentinel, j'ai regagné la Rocade Sud d'Alger pour y constater qu'en exactement zéro mètre, j'avais réussi à franchir des milliers de kilomètres et des dizaines de milliers d'années, une performance louable qui mériterait au moins le Guinness Book et pourrait conforter la théorie selon laquelle la liberté réelle commence déjà par celle de l'esprit.

Ce constat optimiste posé, il fallait cependant affronter les comportements agressifs de conducteurs adverses, pas si éloignés d'ailleurs du Neandertal. Mais le détour bengali m'avait convaincu de me placer au-dessus de ces trivialités pour réfléchir à la question de l'usage du temps passé dans nos automobiles. Hadj Miliani, distingué sociologue, a étudié divers aspects en Algérie de la «culture d'appartement» (télé, internet, DVD, home-cinéma...). Ne devrions-nous pas, maintenant, envisager une «culture automobile» ? Se munir, outre de bons plans radio, de revues, de recueils de nouvelles, de disques de musique, etc. Envisager des covoiturages à thèmes pour des petits séminaires mobiles à cinq participants, genre tables-roulantes au lieu de rondes... Bref, dans l'esprit du judo, retourner à son profit la force opposée en rentabilisant au maximum la contrainte de notre cholestérol routier. Nous deviendrions ainsi le peuple le plus cultivé au monde.

ZESTE D'ÉCRITURE

«De mon côté, je n'étais moi-même et fier de l'être qu'à Médine Jdida, mon port d'attache, mon refuge et ma patrie. Je ne me lassais pas de humer son souffle et de lui prendre le pouls, attentif au moindre de ses soubresauts. Médine Jdida sentait la fièvre des survivances».

Yasmina Khadra

Les Anges meurent de nos blessures

STATUT SOCIAL DE L'ARTISTE / UN DÉCRET SI LONGTEMPS ATTENDU



PHOTO DE S. TALEB-BENDIAB : LE PEINTRE NOUREDINE BENHAMED

Dignité bien ordonnée

Combien de fois la presse algérienne s'est-elle fait l'écho des fins de vie déplorables d'artistes parfois prestigieux ? Combien de citoyens ont-ils critiqué les hommages posthumes médiatiques et surtout officiels en reprenant le proverbe populaire : «Quand il vivait, il manquait d'une date ; quand il est mort, on lui a accroché un régime de dates» ? Mais, même dans la presse culturelle, combien de fois n'a-t-on appris que tard le dénouement ou l'agonie d'un artiste qu'un fort sentiment de dignité empêchait de se plaindre de sa situation sociale ou médicale ou même d'en faire état ?

Dans ses *Mémoires**, l'immense Rouiched, prenant le courage de révéler des humiliations qu'il avait subies, écrivait : «Sur les conseils d'un ami qui me voyait crever à petit feu, j'écrivais au ministère des Finances dans le but d'obtenir une dérogation et avoir une petite somme en devises qui m'aurait permis de changer d'air et de payasse. Le lendemain du dépôt de ma lettre, très peu confiant dans ma démarche, j'allais récolter le refus que j'attendais. Je m'en

voulais d'avoir suivi ce conseil. Je compris que ma gloire se mesurait à l'applaudimètre d'un instant... De toutes façons, je fus atteint dans mon amour-propre et commençai un trafic légal. Je vendais mes costumes, mes chaussures, ma bibliothèque.» A Paris, il tomba dans le coma et se retrouva dans un hôpital où, précise-t-il, non sans humour, «quoique mon pays me prît en charge pour les frais

Belle et indéniable avancée qui appelle désormais à d'autres mesures.

médicaux, je n'avais pas de quoi acheter un paquet de cigarettes.» Et, plus tard, quand l'un de ses fils tomba gravement malade, il dut vendre des bijoux de famille, sa chambre à coucher, sa voiture... pour échanger ses dinars contre des devises, avouant : «La situation dramatique de mon fils m'obligeait aux transactions illicites et frauduleuses.» Sans doute Rouiched n'était pas le plus mal loti parmi ses pairs et plus d'un Algérien,

même assuré social, pourrait raconter les mêmes anecdotes. Mais justement, son témoignage renseigne à fortiori sur l'ampleur du sort collectif des gens d'art et de plume.

En nous annonçant la semaine dernière l'adoption du décret exécutif relatif à la couverture sociale et médicale des artistes et auteurs (*El Watan*, 11/01/14), la ministre de la Culture, Khalida Toumi, ne cachait pas sa joie et son émotion. Rendant hommage aux artistes disparus, sa lettre ouverte parlait de «l'attente légitime de nos artistes pendant plus de 50 ans» et de «l'aboutissement d'un combat mené par le ministère de la Culture depuis 9 ans». On sait que son département, sans le rendre public — et c'était la moindre des élégances — est intervenu plusieurs fois pour aider des artistes en difficulté. Khalida Toumi évoquait cette aide : «Le ministère de la Culture ne sera plus obligé de pallier l'absence d'un dispositif juridique en recherchant des solutions d'urgence pour secourir des artistes malades ou en fin de vie.» Elle ajoutait qu'ils ne seront plus «acculés à solliciter de l'aide, pour ne pas dire la charité.»

Suite en page 14

MAIS ENCORE...

■ À L'AFFICHE	Suite Statut social de l'artiste : dignité bien ordonnée	14
■ À LA VOLÉE	Un Ours pour Rachid ? / Ciné-club / Dico Artistes / Allaoua Hadji / Alloula / Cinéma mondial...	15
■ À VRAI DIRE	Abdelkhalak Labbize, photographe : «Une beauté qui existe bel et bien»	16
■ À LA PAGE	Parution : «La Source» de Claire Mauss-Copeaux / En librairie...	17
■ À LIRE	Extraits du livre de Nazim Benhabib : «Le Nid de la Colombe»	18

ON PEUT RÊVER, À L'EXEMPLE DE CE QUI SE FAIT DANS CERTAINS PAYS, D'UNE MAISON DE L'ARTISTE, CHARGEÉE DE LES RECENSER ET DE LES CONSEILLER, DE PRODUIRE DES ÉTUDES SUR LEUR SITUATION ET QUI SERAIT AUSSI UN INTERLOCUTEUR DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN CHARGE DE TOUS LES ASPECTS DE LA VIE ET DU TRAVAIL DES ARTISTES.

A L'AFFICHE

STATUT SOCIAL DE L'ARTISTE / DIGNITÉ BIEN ORDONNÉE

Cette vieille et récurrente revendication avait fini par convaincre la majorité des artistes que l'Etat se moquait bien de leur état



Le décret exécutif (*voir présentation ci-dessous*) constitue une étape majeure sinon une révolution dans le rapport de l'Etat aux artistes. Il définit d'ailleurs ce qu'est un artiste ou auteur (art. 2), ce qui constitue une reconnaissance légale affirmée de leur place dans la société. Il apporte des solutions à la couverture sociale et médicale de cette catégorie de «travailleurs», leur conférant d'ailleurs cette qualité quand, en Algérie, l'artiste est resté pour l'essentiel perçu comme un personnage de «bohème».

Désormais, les artistes auront les mêmes avantages que les autres assurés sociaux : assurance-maladie, assurance-maternité, couverture des accidents de travail et maladies professionnelles, capital-décès pour les ayants droit... Cette vieille et récurrente revendication qui apparaissait ici ou là comme un vœu pieux, un fol espoir ou une utopie, avait fini par convaincre la majorité des artistes que l'Etat se moquait bien de leur état. Quand la ministre de la Culture parle d'une attente vieille d'un demi-siècle, elle pointe la longévité du problème. La lecture des lois et règlements portés en référence au décret, montrent que tous les instruments juridiques nécessaires à l'adoption du décret existaient. Dans cette batterie de textes, on note le décret 85-34 du 9 février 1985 relatif aux «catégories particulières» d'assurés sociaux. Mais il est vrai que lors de la publication de ce décret, l'Algérie entrait dans la plus grave crise économique qu'elle ait connue et les questions sociales avaient été reléguées au dernier plan. La culture, considérée comme un luxe, s'était vue alors complètement délaissée. Mais, à ces effets de conjoncture, il faut ajouter un mépris conscient ou inconscient de nombreux dirigeants à l'égard des artistes et auteurs.

D'un autre côté, il est vrai que la revendication n'a jamais été portée par une mobilisation soutenue des artistes et elle souffrait de certaines confusions, notamment entre un «statut en général» que certains associaient à des formes d'assistanat ou de fonctionnarisations des artistes et le «statut social» que ce décret prend en charge. Son adoption constitue une grande avancée et

les artistes algériens seront parmi les rares des pays du Sud à en bénéficier. Même certains pays développés n'ont adopté que récemment ce système, telle la Belgique en décembre 2002.

Un des effets attendus du décret serait la professionnalisation des artistes. Depuis l'indépendance, rares sont ceux qui ont eu le courage (ou la témérité) de s'adonner exclusivement à leur art, la plupart étant obligés d'occuper divers emplois hors culture, plus souvent pour la couverture sociale que le salaire. En quittant l'amateurisme, des artistes talentueux pourront améliorer leurs prestations, créant ainsi un effet induit du décret sur la qualité de la production. De même, on peut imaginer que les familles seront moins inquiètes et réticentes à voir

cependant s'accompagner d'un développement des industries culturelles.

Aujourd'hui, il reste à mettre en œuvre ce décret et de nombreuses mesures doivent être prises. C'est le cas

des dispositions particulières prévues par l'article 11 sur la prise en charge antérieure à la publication du décret. Lors de la conférence de presse conjointe des ministres de la Culture et du Travail, mardi dernier, celui-ci, Mohamed Benmeradi, a déclaré qu'une pension de retraite pour les artistes indépendants ayant atteint l'âge de 60 ans sans avoir jamais cotisé sera «bientôt» mise en place.

Il faut également préparer les structures de la sécurité sociale à accueillir ces nouveaux assurés sociaux en formant les personnels en charge, en rédigeant un manuel, en établissant une nomenclature des métiers de l'art, notamment pour les techniciens puisque le décret les concerne aussi. Un accessoiriste de théâtre ou de cinéma, une maquilleuse ou un costumier, métiers très importants, risqueraient sinon de se faire éconduire. Un tel accompagnement à la mise en œuvre du décret nécessiterait un séminaire de réflexion et de propositions associant le ministère de la Culture aux départements ministériels concernés avec tous les intervenants possibles : Sécurité sociale bien sûr, mais aussi Caisse de retraite, Impôts, etc. La synergie gouvernementale qui s'est manifestée pour ce décret doit se répercuter aux niveaux opérationnels.

De même, il faut combattre les pratiques informelles dans le secteur. Les chanteurs et musiciens qui se produisent dans des cérémonies de mariage, par exemple, ne sont jamais déclarés. Mais, plus grave, certaines sociétés de production ou d'organisation de spectacles ne délivrent pas de contrats aux prestataires artistiques.

Faut-il mettre en place des contrôles particuliers ? Ou, dans la mission de régulation du ministère de la Culture, blacklister des aides publiques les sociétés qui ne respectent pas la pratique des contrats ? Enfin, on peut rêver, à l'exemple de ce qui se fait dans certains pays, d'une Maison de l'Artiste, chargée de les recenser et de les conseiller de produire des études sur leur situation et qui serait aussi un interlocuteur des institutions et organismes en charge de tous les aspects de la vie et du travail des artistes et auteurs. Il reste enfin à ces derniers à franchir le pas vers une organisation par corps de métiers ou toute autre forme pour défendre leurs intérêts et devenir une force de proposition.

A. Ferhani

* «Mémoires de Rouchied», par Rachid Sahnine. Ed. ENAG. 2010.

PHOTO : D. R. : OEUVRE DE LA DESIGNER ALGÉRIENNE FAÏZA HAFIANE

PRÉSENTATION DU DÉCRET : LES ARTISTES À L'ARTICLE

Le décret exécutif^{*} a pour objet de «fixer l'assiette, le taux de cotisation et les prestations de sécurité sociale auxquelles ouvrent droit les artistes et les auteurs rémunérés à l'activité artistique et/ou d'auteur, en qualité de catégories particulières d'assurés sociaux». Il comprend 13 articles et trois annexes : les modèles de déclaration d'affiliation à la sécurité sociale, de rémunération de l'activité artistique et/ou d'auteur soumise à cotisation, et d'activité annuelle professionnelle et de revenu. L'article 2 apporte une définition importante : «Est entendu par artiste ou auteur, au sens du présent décret, toute personne qui crée ou participe, par son travail artistique, littéraire ou technique, à la création ou à la réalisation d'une œuvre ou d'un produit artistique ou à son interprétation ou son exécution, à quelque titre que ce soit et sur tout

support». A notre connaissance, le corpus juridique algérien ne comprend pas une telle définition, hormis dans la Loi sur les droits d'auteur et droits voisins dont l'angle de vue est celui de l'œuvre. On note, par ailleurs, à travers la notion de «travail technique», l'intégration d'un ensemble de métiers indispensables à l'art. Le décret prévoit deux catégories d'assurés. La première, celle «des artistes et auteurs rémunérés à l'activité artistique et/ou d'auteur», bénéficie de l'ensemble des prestations de sécurité sociale. Son taux de cotisation est de «12% du montant de l'assiette constituée par la rémunération versée au titre de chaque activité artistique et/ou d'auteur». Un plafond est fixé à cette assiette qui ne peut dépasser 3 fois le montant du salaire national minimum garanti (SNMG). Depuis janvier 2012, celui-ci est passé à 18 000 DA, ce qui situe

le plafond précité à 54 000 DA. La deuxième catégorie est celle «des artistes et auteurs rémunérés à l'activité artistique et/ou d'auteur qui sont par ailleurs assurés sociaux au titre de leur activité professionnelle principale», soit toutes les personnes salariées dans l'administration ou l'économie qui se livrent à une activité artistique en dehors de leur travail. Ils «ouvrent droit au bénéfice des prestations des accidents de travail et maladies professionnelles» (liés à leur activité artistique). Pour ceux-là, le taux de cotisation est de 2,75% du montant de la rémunération versée au titre de chaque activité artistique et/ou d'auteurs. La différence se situe aussi au niveau des modalités. Les premiers (activité artistique seulement) déclarent et versent eux-mêmes leurs cotisations, tandis que pour les seconds, ce versement incombe aux personnes physiques ou

morales dites «tiers rémunérant» (producteur, organisateur de spectacle...).

L'article 7 définit les prestations de sécurité sociale incluses par le décret, à savoir : l'assurance-maladie, l'assurance-maternité, la couverture des accidents de travail et maladies professionnelles ainsi que le versement d'un capital-décès aux ayants droit de l'artiste.

Enfin, l'article 11 prévoit que la prise en charge des artistes-auteurs, «antérieurement à la publication du présent décret, feront l'objet de dispositions particulières».

^{*}Ce texte s'appuie sur le projet de décret présenté et adopté au Conseil du gouvernement le jeudi 9 janvier 2014. Conformément à la Loi, il ne sera réputé en vigueur qu'une fois signé par le premier ministre et publié au *Journal Officiel* de la RADP.



A LA VOLÉE

BRÈVES... / ... ET AUTRES NOUVELLES

THÉÂTRE

L'Algérie à Sharjah

La 6^e édition du Festival arabe de théâtre s'est tenue cette année à Sharjah (Emirats arabes unis) et s'est achevée avant-hier. L'Algérie y était présente à travers le prix accordé à H'mida Ayachi, dramaturge, romancier et journaliste, parmi une vingtaine de personnalités du théâtre. Cette distinction vient honorer une production marquée par l'originalité et la modernité. On comptait aussi parmi les huit pièces retenues dans ce festival, la pièce *El Djamilet* (Les belles) produite par le Théâtre régional d'Annaba et mise en scène par Sonia sur un texte de Nadjet Taibouni. Le conteur professionnel algérien, Mahi Seddik, a pris part à cette rencontre en animant des ateliers sur le conte populaire algérien.

BERLIN

Un Ours pour Rachid ?



Comme à son habitude, c'est sous la bannière algérienne que Rachid Bouchareb présentera son dernier long métrage à la 64^e édition du Festival international de Berlin où il a été sélectionné en compétition officielle pour l'Ours d'Or. *Enemy Way* (La voie de l'ennemi, 117') dont le titre en version internationale est *Two men in the town* (Deux hommes dans la ville) raconte l'histoire d'un Noir américain qui vient de purger 18 ans de prison durant lesquels il s'est converti à l'Islam. Il veut réfréner ses pulsions violentes et reconstruire sa vie. Mais, dans sa petite ville aux frontières du Nouveau Mexique, un shérif hargneux a décidé de le faire «tomber» et de le réexpédier à vie au pénitencier. La distribution est somptueuse avec Forest Whitaker (*The Butler, The Last King of Scotland, Bird...*) et, dans le rôle du méchant, Harvey Keitel (*Mean Streets, Taxi Driver...*). Le film est coproduit par l'AARC (Algérie) et les sociétés Tessalit et Pathé, cette dernière assurant aussi la distribution. C'est la troisième fois que Bouchareb est sélectionné en compétition officielle à Berlin après *Little Senegal* (2001) et *London River* (2009). L'Ours d'Or lui tendra-t-il enfin les bras ?

CINÉ-CLUB

Buenos Aires à Sétif



Persé-Ciné, le dynamique ciné-club de l'association Persephone, organise en ce moment un cycle du cinéma argentin qui mérite le détour. Après *Medianeras* de Gustavo Tarrento présenté hier, l'équipe de Persé-Ciné propose pour vendredi prochain (24 janvier) *El Chino* de Sebastian Borensztein. L'histoire insolite d'un Argentin et d'un Chinois unis par une vache tombée du ciel ! Jun débarque mystérieusement en Argentine. Perdu et ne parlant pas un mot d'espagnol, il tombe littéralement sur Roberto, quincailler maniaque et célibataire grincheux, qui le recueille malgré lui... Notons, dans le rôle principal, l'excellent Ricardo Darín qui avait brillé dans le film *Dans ses yeux*, Oscar du meilleur film étranger en 2010. Séances au Théâtre municipal de Sétif à partir de 14h30.

DICTIONNAIRE

A comme Artistes



Conférence : l'Algérie au siècle du blé

Le Centre d'études diocésain d'Alger a toujours une bonne conférence à proposer. C'est encore le cas de celle qui aura lieu jeudi prochain (23 janvier à 18 h) sur le thème : «L'Algérie au siècle du blé (1725-1815)» et, notamment, sur l'essor du commerce extérieur algérien à l'époque ottomane. Elle sera donnée par Ismet Touati, Docteur en histoire moderne et contemporaine à Paris-Sorbonne. Dans l'ensemble, l'historiographie coloniale a transmis une image sombre de l'Algérie de l'époque ottomane : celle d'un repaire de corsaires vivant du

Depuis près de 20 ans, Mansour Abrous construit des outils de collecte d'informations et de production de savoirs dans les arts visuels. Il a publié un dictionnaire des artistes algériens, un répertoire bibliographique, et diffuse annuellement un annuaire des arts visuels algériens. Il a réuni ainsi plus de 4000 biographies qui il actualise sans cesse : bédéiste, calligraphe, caricaturiste, céramiste, décorateur, designer, dessinateur, enlumineur, graveur, illustrateur, infographe, miniatriste, peintre, photographe, sculpteur, vidéaste. Il présentera son nouveau dictionnaire biographique des artistes algériens (1896-2013) aujourd'hui à l'Institut français d'Alger, à 14h30, et mardi à l'Ecole régionale des Beaux-arts d'Oran. Diplômé de psychologie et d'esthétique, Mansour Abrous a enseigné aux Beaux-arts d'Alger. Il est aujourd'hui chargé de mission Culture à la Ville de Paris.

RENCONTRE

Allaoua Hadji



La nouvelle littérature algérienne de langue arabe s'appuie sur des auteurs aux écritures innovantes. Notre confrère, Allaoua Hadji, en fait partie. Il sera aujourd'hui, à partir de 14h30, à l'Espace Plasti (*Algérie News*) pour discuter de son deuxième ouvrage, *Fi Riwaya Oukhra* (En une autre histoire, ANEP), ainsi que de sa vision de la littérature et autres sujets. Son roman est sorti lors du dernier Salon international du livre d'Alger. Adresse : 28, rue des frères Khelfi (ex-rue Burdeau), Alger-Centre.

ABDELKADER ALLOULA, 20 ANS APRÈS

Concours et rencontres

La Fondation Abdelkader Alloula lance un appel aux artistes pour participer aux Rencontres Abdelkader Alloula, prévues du 13 au 15 mars 2014 au Théâtre régional d'Oran pour le 20^e anniversaire de l'assassinat du dramaturge, a annoncé à l'APS sa présidente, Raja Alloula. Les créateurs de théâtre, de poésie, de cinéma et de danse ont jusqu'au 20 février pour envoyer un dossier de candidature accompagné d'un extrait vidéo de 5 minutes, à l'adresse e-mail «fondationalloula.dz@gmail.com». Le spectacle doit être en «concordance avec le thème des rencontres», d'une durée maximale de 75 mn et exécuté par six personnes au maximum. Un comité sélectionnera six spectacles qui seront présentés lors de ces rencontres placées sous le thème : «Alloula, 20 après... Quel impact dans l'activité théâtrale et artistique aujourd'hui ?». A suivre...

ANECDOTE THÉÂTRE

Le paradoxe du comédien

Le théâtre britannique a une longue histoire où les grands comédiens se distinguaient autant que les dramaturges. L'un des plus célèbres de tous les temps a vécu de 1772 à 1848 et se nommait Robert Coates. On venait de partout pour le voir jouer et même le futur roi Georges IV se déplaça spécialement pour lui. En fait, son jeu était tellement mauvais que, paradoxalement, il attirait les foules. On pense qu'il ne fit jamais rien pour améliorer ses prestations puisque sa médiocrité lui permettait d'être plus célèbre que de bons acteurs et de vivre assez confortablement de son «art».

TENDANCES DU CINÉMA MONDIAL

L'Empire de l'Ecran

L'Unesco a publié les dernières statistiques sur le cinéma mondial (2011) et confirme que la crise économique n'a pas atteint la croissance de ce secteur. Constat : les nouvelles technologies (numérisation, 3D) ont modifié profondément la manière de faire les films et de les distribuer, entraînant un changement des modes de consommation. L'Inde demeure en tête de la production avec 1255 films pour salles, suivie du Nigeria avec 997 films (essentiellement des vidéos pour la consommation privée). Les USA, avec 819 films restent premiers en termes d'entrées avec des recettes de 10,2 milliards de dollars. Le bond spectaculaire revient à la Chine passée, de 2005 à 2011, de la 6^e à la 3^e place mondiale en recettes aux guichets. Avec une croissance de 731%, le réseau de salles chinoises a engrangé plus de 2 milliards de dollars.



PHOTOS : D.R.

TNA

Nouveau directeur

La maladie de M'hamed Benguettaf, récemment décédé, a naturellement affecté la gestion du TNA. Selon l'APS, citant le chargé de communication du plus grand théâtre du pays, Mohamed Yahiaoui vient d'être nommé à la tête de la vénérable institution. Ce cinquantenaire, apprend-on, a assumé des responsabilités administratives avant de diriger le Théâtre régional de Batna jusqu'à sa nouvelle nomination. Il a été également commissaire du Festival national du théâtre amazigh de Batna depuis 2009. Un grand chantier l'attend. Bon courage !

«DES MANUELS SCOLAIRES MAROCAINS OU LIBANAISS, QUI EN ONT DEMANDÉ L'AUTORISATION, UTILISENT MES PHOTOS. PAR CONTRE, L'ONPS NE M'A PAS DEMANDÉ D'AUTORISATION POUR LES UTILISER DANS LES MANUELS ALGÉRIENS. DOMMAGE, JE LEUR AURAIS DONNÉ LES IMAGES EN HAUTE RÉSOLUTION ET LE RÉSULTAT AURAIT ÉTÉ BIEN MEILLEUR».

A VRAI DIRE

ABDELKHALEK LABBIZE

PHOTOGRAPHE

«Une beauté qui existe bel et bien»

Le site «Couleurs d'Algérie» a désormais dix ans.
Récit d'une aventure avec la photographie.

PAR WALID BOUCHAKOUR

D'où vous est venue l'idée de créer le site «Couleurs d'Algérie» ?

A la fin des années 90, j'envisageais d'émigrer au Canada. J'ai commencé à faire des photos d'Alger et de ses environs, histoire de prendre des souvenirs, que mes enfants connaissent au moins leur ville. Finalement, je ne suis pas parti mais j'envoyais mes photos à des amis et de la famille à l'étranger. Ce sont eux qui m'ont incité à créer un site. En 2004, j'ai commencé avec une quarantaine de photos. A l'époque, la plupart des photos de l'Algérie en ligne étaient en noir et blanc et dataient de l'époque coloniale. Ceux qui géraient cette image étaient surtout des pieds-noirs. J'ai donc appelé mon site «Couleurs d'Algérie» par opposition à ce noir et blanc. Il n'était pas question que les internautes s'imaginent que l'Algérie s'était arrêtée en 1962. Prenez Alger, la plus européenne des villes algériennes. Aujourd'hui, la partie européenne ne représente que très peu de choses. La ville a grandi et son paysage urbain est complètement transformé.

Quels types de publics viennent voir vos photos ?

Au début, c'était surtout les proches et puis, petit à petit, le site a été vu par des internautes du monde entier. Les statistiques montrent qu'en dehors de l'Algérie, les visiteurs viennent des pays à forte communauté algérienne. Dans l'ordre, les internautes se trouvent dans les pays suivants : France, Algérie, Canada, USA, Grande-Bretagne, Espagne. Si vous prenez les chiffres de l'émigration, ça se recoupe. C'est la nostalgie du pays. Il y a aussi les pieds-noirs. Mais ils ne connaissent pas vraiment l'Algérie. La situation sécuritaire en temps de guerre et les moyens de

transport ne leur permettaient pas de bouger. D'autre part, les «territoires arabes» ne les intéressaient pas. Il y a aussi des étrangers qui découvrent une autre image de l'Algérie que celle, relayée dans les médias, de la décennie noire.

Quelles sont les réactions qui vous ont marqué ?

On ne se rend compte de la beauté du pays que lorsqu'on le quitte. De plus, nous sommes dans une période de sinistrose. Les gens ne remarquent que ce qui est sale et délabré. Ca existe certes, mais il y a aussi de la beauté. Voyant des photos de l'axe Larbi Ben M'hidi, des gens m'ont dit : «On passe par là tous les jours, mais on n'a jamais pensé à lever les yeux». Et puis, quand on vit dans une ville, on a tendance à penser que le paysage ne changera pas : si on ne le regarde pas aujourd'hui, on le verra un autre jour. Mais les choses changent et disparaissent plus vite qu'on ne le croit.

Faites-vous de la photo d'art ou de carte postale ?

C'est exactement le mot : photo de carte postale et je le revendique. Mon but au départ est de garder un souvenir agréable de ma ville. Cela dit, mes photos reflètent une beauté qui existe bel et bien. Je veux inciter les gens à la regarder. C'est aussi un moyen de faire aimer la ville et d'inciter à l'entretenir. On dit que la Suisse ou le Canada sont de beaux pays. Mais par quel moyen a-t-on construit l'image de ces pays ? Par des images de carte postale. Pourquoi n'aurais-je pas le droit de le faire pour l'Algérie ? Est-ce que la photo d'art va fédérer autant ? C'est une approche plutôt élitiste. Moi, je vise la majorité. Je ne suis pas un artiste, mais un rapporteur. Avant d'arriver à la grande littérature, il faut commencer par le roman de gare. Après, vous aurez 80% de lecteurs qui continueront à lire du roman de gare, et les autres qui iront vers des genres plus élevés.

Vous a-t-on reproché de ne montrer qu'une image favorable de l'Algérie ?

Oui. On m'a même traité de «photographe du sys-



I'internaute prend tout le temps de voir et de revoir les photos. J'ai même ajouté un accompagnement musical. Mis à part une récente exposition sur Khenchela, j'ai toujours refusé. Les gens passent, regardent et s'en vont. Et puis, cela demande beaucoup de temps de préparation pour toucher au bout du compte un public restreint. Réaliser un beau livre serait par contre intéressant.

Signe du succès, vos photos sont souvent piratées. Comment réagissez-vous à cela ?

Quand c'est un individu, ce n'est pas grave. Mais quand il s'agit d'institutions, j'écris systématiquement pour le signaler. Il arrive que, par inadvertance, la photo soit reprise d'un internaute qui l'avait lui-même piraté. Mais certaines de nos ambassades ont préféré supprimer les photos plutôt que de mentionner le copyright ! Par ailleurs, des manuels scolaires marocains ou libanais, qui en ont demandé l'autorisation, utilisent mes photos. Par contre, l'ONPS ne m'a pas demandé d'autorisation pour les utiliser dans les manuels algériens. Dommage, je leur aurais donné les images en haute résolution et le résultat aurait été bien meilleur. Nos enfants le méritent.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Les agents de sécurité qui font de l'excès de zèle dans les lieux publics et l'interdiction de prendre des photos dans les musées et sites archéologiques. Pourtant, l'arrêté de février 2013, qui instaure de nouveaux tarifs, autorise les photos sous réserve d'avoir l'accord du directeur. Mais sur quelle base peut-il donner son accord ? J'ai pu photographier au MAMA, mais pas au Bardo. La même règle devrait pourtant s'appliquer dans tous les lieux publics. Pour les sites archéologiques, le plus simple est de photographe sans autorisation. Disons que je veux photographier le site de Djemila pendant le week-end. Il faut aller en semaine au siège de la wilaya, faire une demande, attendre qu'on vous réponde, pour enfin faire une photo. C'est-à-dire jamais. C'est une situation insensée. Ce que j'ai proposé, et qui existe ailleurs, est de faire payer un supplément pour le droit de photographier.

Votre photo préférée ?

C'est un jeune guitariste au Bastion 23. Une photo à contre-jour. Au moment où je l'avais prise, je savais qu'elle serait très bonne. J'ai un attachement particulier pour elle et je l'ai en face de moi au bureau. Il y a aussi les photos de la mosquée l'Emir Abdelkader à Constantine et puis les portraits de ma fille qui a appris à poser pour me faire plaisir. Pour moi, une belle photo dépend du cadre (il faut qu'elle contienne tous les éléments qui m'intéressent). Il y a deux types de photos dans mon travail : le témoignage qui sert à montrer un lieu et puis les prises plus émotionnelles qui dépendent de la lumière, des couleurs... Ma meilleure photo est celle que je n'ai pas faite : une SDF, à Tafourah (en bas de la Grande Poste d'Alger, ndlr), avec un habit aux couleurs chamaillées, s'était jetée dans les bras d'une personne qu'elle retrouvait. J'étais tellement ému par cette image que je n'ai pas pu prendre mon appareil !

W.B.

Aujourd'hui, j'en suis à plus de 2 millions de visiteurs. Impossible de faire autant avec des expositions



PHOTO : ABDELKHALEK LABBIZE (WWW.LABBIZE.NET)

REPÈRES

La meilleure manière de parler de la ville est de la faire en amateur, affirmait le grand linguiste Roland Barthes. La meilleure manière de la photographier aussi, ajouterait Abdelkhalek Labbize. Directeur d'un centre de formation en nouvelles technologies à Alger, il consacre tout son temps libre à célébrer la beauté de sa ville et son pays par la photo. Depuis la création de son site «Couleurs d'Algérie», en 2004, il a traversé 75 000 km (soit près de deux fois la circonférence de la Terre) à travers 41 wilayas et publié plus de 5800 photos provenant de 400 lieux. Tout cela pour quoi faire ? «Donner une envie de paix», répond-il. Retrouvez toutes les photos sur : labbize.net

tème», de photographe «taâ doula» (au service du Gouvernement ndlr). Ma réponse est simple : si vous voulez que je vous photographie, viendriez-vous décoiffé et mal rasé ? Non, vous voudrez vous montrer sous votre meilleur jour. Je fais la même chose avec mon pays. Il y a des reporters pour dénoncer ce qui ne va pas et c'est une très bonne chose. Mais ce n'est pas mon but. J'essaie de réconcilier les gens avec leur pays. Pourquoi la communication sur l'image de l'Algérie serait-elle l'apanage de l'Etat ?

Le web plutôt que les expositions, un moyen de toucher un plus grand public ?

Aujourd'hui, j'en suis à plus de 2 millions de visiteurs. Impossible de faire autant avec des expositions. De plus,

À LA PAGE

PARUTION «LA SOURCE» DE CLAIRE MAUSS-COPEAUX

Oudjehane ou l'horreur

Un prof d'El Milia et un ancien parachutiste font appel à une historienne.

La guerre d'Algérie continue de livrer ses tristes vérités avec parcimonie. Les historiens ne peuvent pas à eux seuls déverrouiller les mémoires réfractaires, sans l'aide des témoins de bonne volonté. C'est ainsi qu'un massacre, passé sous silence depuis presque soixante ans, se révèle grâce à Internet et à la floraison de blogs qui ont joué dans ce cas un rôle important pour susciter une enquête et déboucher sur un livre.

Cette histoire extraordinaire commence non loin d'El Milia, wilaya

l'horreur absolue.

L'enquête, menée en France et en Algérie par l'historienne et les deux blogueurs, Nour et André, avait un seul objectif : reconstituer ce qui s'est passé ce jour maudit. Un jour particulier de par sa symbolique puisqu'il coïncidait avec l'Aïd El Fitr, jour de fête et de pardon après le mois de Ramadhan. En dépit du contexte, les gens du petit village d'Oudjehane, près d'El Ancer, étaient heureux de se rendre à la mosquée ou aux visites mutuelles comme l'exige la coutume. Mais, un fait malheureux va transformer ce jour festif en cauchemar lorsqu'une jeune fille du village, se rendant à la source, se fait intercepter par un soldat de l'armée française qui voulait abu-



PHOTOS: D.R. ARCHIVES

Un massacre, passé sous silence depuis presque soixante ans, se révèle grâce à Internet...

de Jijel, où un enseignant qui s'appelle Nour tient un blog sur l'histoire de la région. A travers ses recherches et les discussions avec ses concitoyens, il apprend que l'armée française a commis pendant la période allant de 1955 à 1957, dans un petit périmètre allant d'El Milia à El Ancer, des exactions qui dépassent l'entendement sans que les livres d'histoire ne les mentionnent. Rapidement, un contact s'établit entre Nour et André, un ancien militaire de l'armée française appartenant au 4^e BCP (Bataillon des chasseurs parachutistes) qui tient lui aussi un blog sur le thème de la guerre d'Algérie et des anciens de la troupe. Dans leurs échanges, Nour questionne André sur les agissements du 4^e BCP dans la région, mais leur dialogue arrive des fois à des impasses. Pour dépasser les crispations de la mémoire, les deux interlocuteurs font appel à une historienne qui a beaucoup travaillé sur la guerre d'Algérie : Claire Mauss-Copeaux qui va apporter sa rigueur de chercheuse et ses méthodes d'investigation pour dénouer les situations inextricables. C'est ainsi qu'est né *La source, Mémoires d'un massacre : Oudjehane, 11 mai 1956*. En effet, cette date demeure dans la mémoire des habitants de la région comme l'incarnation de



ser d'elle. Les cris de la jeune fille donnèrent l'alerte et son père arriva pour la délivrer des mains de son violisseur. S'ensuivit une bagarre entre les deux hommes et l'arrivée des soldats qui tirèrent à bout portant sur le père. Les balles atteignirent le père mais aussi le soldat qui est mortellement blessé. Pour arriver à valider cette version de l'histoire simultanée de la mort du père et du soldat agresseur, l'auteur du livre a dû mener une enquête de longue haleine. Elle a interrogé des dizaines de témoins et recueilli beaucoup de témoignages qu'elle a croisés et confrontés pour faire jaillir la vérité. Claire Mauss-Copeaux a réalisé là un véritable travail de détective historique. Après avoir établi la genèse du

EN LIBRAIRIE...

Le M'zab

de Smail Benhassir et Hocine Seddiki

La vallée du M'zab a inspiré une kyrielle d'artistes, peintres, architectes, urbanistes, écrivains... Classée au Patrimoine mondial de l'Unesco en 1982, cette région des portes du sud est une pure merveille. Beauté des sites, climat, hospitalité, quiétude... A travers ce beau livre de la collection «Régions d'Algérie et d'ailleurs», nous pénétrons au cœur des cinq perles du M'zab. Ghardaïa (Tagherdayet), Bounoura (Bunur), Beni Isguen (Isjen), El Atteuf (Tajnint) et Melika (M'liset). Architecture, topographie, population, palmeraies, ksour, souks, cimetières... c'est l'histoire du M'zab dans toute sa splendeur qui se décline sur papier glacé, page après page. Cette vallée au charme envoûtant fut une source inépuisable pour des architectes de renom, tels que Le Corbusier, Fernand Pouillon, Manuelle Roche et André Ravérau. Signalons que Smail Benhassir est décédé en 2009.

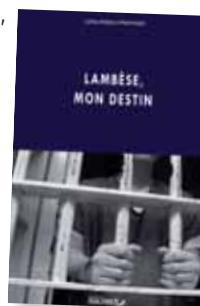


Editions Al Bayazin (Alger) 2013 - 173 p - 2000 DA.

Lambèse, mon destin

De Leila Aslaoui-Hemmadi

Fils d'un chahid de la révolution, Hamdane Rekiba, alias Fadhel Sid Ali, le héros du roman de Leila Aslaoui, connaît une vie faite de souffrance et de tourmente. Après 20 ans de réclusion criminelle, endurés dans la prison de Lambèse, il retrouve enfin la liberté en 1995. Sa grand-mère Mouny, seul être qui le chérît encore, met à sa disposition son studio de Bab El Oued, souhaitant que son petit-fils amorce une nouvelle vie. Mais le destin entraîne Sid Ali vers une toute autre voie. L'ex-prisonnier décide de combattre la horde terroriste et rejoint le rang des patriotes. Et voilà qu'il se retrouve à nouveau derrière les barreaux. Et, comme un malheur n'arrive jamais seul, les médecins lui diagnostiquent un cancer du poumon. Sid Ali Rekiba obtient une libération conditionnelle pour raisons médicales, mais la mort est déjà là, tapie dans l'ombre.



Alger la blanche

De Salah Guemriche

Des lieux et des histoires ayant comme dénominateur commun Alger la Blanche, flirtent sur des récits palpitants. L'écrivain crée une sorte de fil rouge reliant des personnages divers, qui ont connu et aimé El Bahja, Raïs Hamidou, Hadj M'hamed El Anka, Sidi Abderrahmane, Lili Boniche, Karl Marx, Eugène Delacroix, Camille Saint-Saëns, Cervantes, Mohamed Zinet, Kâtel Yacine, Boudjemaâ Kache, Mohamed Racim, Mgr Duval... De succulentes anecdotes nous sont révélées comme le jour où Karl Marx se fit tailler la barbe chez un barbier de la Casbah au printemps 1882. Myriam Makeba avait entonné son célèbre refrain lors du Festival Pan-africain d'Alger en 1969 «Ana Houra fil Djazair»... Alger la Blanche a été une source d'inspiration intarissable pour les artistes du monde entier. C'est ce que nous rappelle Salah Guemriche à travers ce bel ouvrage.



Barzakh Editions (Alger) 2013 - 412 p - 900 DA.

KADER ET NORA QUITTENT LE BATEAU SANS TROP S'ATTARDER, LES FORMALITÉS DE POLICE ET DE DOUANES AYANT DÉJÀ ÉTÉ FAITES DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA RIVE DU PLATA NON SANS PEINE, CAR IL A FALLU QUE LE POLICIER VÉRIFIE LEUR IDENTITÉ, CE QUI LUI A PRIS PLUS D'UNE DEMI-HEURE. IL N'EST PAS HABITUÉ DE VOIR DEUX ALGÉRIENS EN URUGUAY POUR DU TOURISME.

A LIRE

EXTRAITS / DU LIVRE DE NAZIM BENHABIB

«Le Nid de la Colombe»



Buenos Aires, avril 2009. «Il a rêvé d'une Algérie qui n'a jamais existé, je rêve d'une Algérie qui ne veut pas exister», voilà en quelques mots ce qui me relia à Emile Perez, une passion meurtrière, dévorante et solitaire pour le pays de nos ancêtres. Certaines amitiés sont intemporelles, semble-t-il, la nôtre avec Emile est à contrepoids. Je m'appelle Abdolkader, Kader pour les intimes. Je ne connaissais pas Emile et je ne l'avais jamais vu avant cela, juste quelques e-mails que nous échangions sur l'œuvre de Camus reliaient deux anonymes épistolières, l'un né bien après l'indépendance de l'Algérie et l'autre avant la guerre d'Algérie. Au fur et à mesure de nos échanges et malgré tout ce qui sépare nos deux communautés d'origine, nos trois générations, une insatiable envie de rencontrer l'autre se mit à éclore. Il a proposé que nous fassions un voyage en Amérique latine, une idée bien folle de pied-noir, un voyage, alors que nous ne nous sommes jamais vus et que je ne savais même pas qui il était. Je répondis oui sûrement par excès de jeunesse. En même temps, je me demandais qu'aurais-je bien à lui dire ? Lui ai-je au moins dit que je suis issu d'une famille de militants durs du FLN, que j'abhorre l'OAS et que je considère le colonialisme comme un crime contre l'Humanité ? A-t-il bien compris que je ne renoncerai jamais à ma mère et que je ne renierai jamais les miens ? Et surtout que me voulait-il ? (...)

En face de lui, est debout une jolie anonyme rousse plongée dans son roman de Marie Higgins Clark qu'elle arrive à lire une main tenant la barre, l'autre le bouquin et les jambes écartées pour élargir son polygone de sustentation. Des pensées grivoises envoient le jeune Kader, il se sent raidir de partout et rougit de honte de se faire découvrir. Il se détourne de son regard que lui seul fixe, croise ses jambes pour contenir et cravate cette merveille du génie hydraulique prêt à se transformer en obélisque. Rouge de honte, notre Priape des temps modernes se ressaisit, il ne doit pas oublier qu'avant de penser à palucher le créateur sur cette amazone, il doit être à l'heure au consulat pour ses visas. (...).

Arrivée au 6, rue Cimarosa, une fonctionnaire au consulat d'Argentine, aux traits rudes et aux rides illimitées, sans doute heureuse d'être vautrée dans son bureau, taciturne et impersonnelle à Paris, le reçut. Une longue liste de documents que sa voix guttulaire déclamait le fit tressaillir de frissons. Mêlé en plus à son ton glacial et péremptoire, Kader saisit qu'aucun subterfuge, fut-il le plus élaboré, qu'aucune prière affectée ne pourrait faire flétrir cette fonctionnaire qui s'échinait sûrement depuis la nuit des temps à nourrir son zèle en refus de dossier pour des touristes «mal nés» comme lui. Il en connaissait déjà un bout avec les zélateurs en activité en Algérie. «Ils se ressemblent tous étrangement, le même phénotype qui lui, par contre, ne connaît pas de frontières ni de visas», pensait-il.

Résigné mais point abattu, il répondit à toutes ses demandes :

- La fonctionnaire : Passeport.
 - Le voilà, Madame.
 - Fiche de paie, s'il vous plaît. Glaçant du regard le jeune Kader comme si elle s'attendait à ce qu'il n'en ait pas.
 - En voici trois pour vous, Madame.
 - Compte bancaire alors !
 - Lequel voulez-vous ? répondit Kader en piquant du nez avec un air faussement hautain voulant étailler sa richesse qui n'existe pas mais dont elle n'en saurait rien.
 - 3 photos s'il vous plaît aux normes en vigueur en Europe pour les documents d'état civil.
- Kader obtint et lui présenta tous les documents

exigés, seulement toute sa complaisance ne suffit pas. Elle finit par trouver la faille. Je suis sûr que ces fonctionnaires sont formatés de telle sorte qu'ils trouvent toujours le moyen de vous éconduire, se disait-il.

Il lui manquait la réservation d'hôtel et le parcours du périple pour décrocher l'ultime onction, le Saint Graal des temps modernes : le Visa. (...)

La discussion avec Maria Hernandez fut très instructive ; le temps passa si vite que personne ne s'aperçut que le busquebus avait amorcé ses manœuvres d'accostage au port de Colonia. Kader et Nora quittent le bateau sans trop s'attarder, les formalités de police et de douanes ayant déjà été faites de l'autre côté de la rive du Plata non sans peine, car il a fallu que le policier vérifie leur identité, ce qui lui a pris plus d'une demi-heure. Il n'est pas habituel de voir deux Algériens en Uruguay pour du tourisme. Nos deux touristes ne savaient pas si Emile serait à la gare. La voyageuse argentin-uruguayenne qui avait partagé la traversée avec eux les salua et leur souhaita bon séjour sans avoir omis, certainement par courtoisie, de les inviter à visiter son ranch «La Narbonna» à 60 km de Colonia, son «petit coin de paradis», disait-elle !

En sortant de la gare maritime de Colonia, Kader aperçoit un homme, cigarette au bec, qui scrute et dévisage les passagers un à un à la recherche d'une figure, semble-t-il, familiale. Un homme bien portant au visage doucereux, au regard affable, arborant une barbe homogène mais monotone, vêtu d'un jean qui arrivait mal à contenir une bedaine aisée et courtisée car elle laissait transpirer une soif de vie à satiété. Il ne portait



pas d'écrivain avec leurs noms, mais nos deux touristes se doutaient bien par ses oscillations pendulaires de tête au milieu de la foule qu'il les cherchait. (...)

Montevideo est considérée comme la ville d'Amérique du Sud où il fait le mieux bon vivre et elle fait partie des trente villes les plus sûres du monde. La capitale est bordée par une immense corniche plus longue que celle d'Oran qui semble sans fin et longe toute la ville en partant de son port. Son centre est intrigant, un succédané d'immeubles vintage se dresse le long de l'avenue du 18 Julio jusqu'à la plaza de l'Indépendencia (place de l'indépendance) où trône la statue d'Argiles, le libérateur de l'Uruguay. Les immeubles art-déco se mêlent aux immeubles modernes aux façades en verre miroitant, dans une sorte de duel entre modernité et passé. La vision est dysmorphique, à croire que cette ville a tous les âges, toutes les formes dans une sorte d'anti-tout urbanistique. Au bout de la plaza de l'Indépendencia naît une rue piétonne. A son entrée une porte en pierre ancienne est claquemurée par une façade moderne en marbre gris. L'ombre de la porte se dissipe, elle semble si fragile sous son nouveau rempart cimenté, enserrée au bout de cette place aux attractions contemporaines, bordée des principaux édifices de l'Etat et cadré par un jardin terne de rectitude. En empruntant cette rue piétonne, on découvre une librairie qui, à l'origine, était un théâtre et où les intellectuels et étudiants viennent consulter, des heures durant, autour d'un café au deuxième étage, autant de livres qu'ils le souhaitent. Point de restriction à la lecture si ce n'est l'heure de la fermeture qui est fixée à 23h. (...)

Lorsque notre jeune homme retrouva dans le «Journal de Guerre» de la «Colombe» un passage sur Camus, il fut fasciné par les propos écrits, par la conviction patriotique de celle qu'il finira par sanctifier comme un grand esprit libérateur.

Ce passage sur Camus, il le relira plus de dix fois puis sans cesse, éternellement, comme on lit un psaume de la Bible ou un verset du Coran. Il le relira à chaque commémoration, à chaque cérémonie de l'une ou de l'autre. Il le relira, le gardera à son chevet et enfin le classera admirativement au milieu de la pléiade de son auteur adulé.

Ce passage fut noté dans le «Journal» en novembre 1956 : «On connaissait tout de Camus, son esprit, son talent, son amour invincible pour le pays, mais aucunement son penchant pour le pyrrhonisme. Est-il sourd ? Aveugle ? Veut-il être l'un, l'autre ou les deux en même temps ? Le sang qui coule est celui de tous les Algériens. Nous sommes tous victimes du colonialisme, y compris lui qui l'a pourtant tant condamné pour se taire maintenant alors que nous avons besoin de lui. Son silence a des torts, que rien ne justifie. A quoi bon déclamer tant ces injustices sociales, des vérités pourtant prétendument universelles en s'accommodant du fait colonial qui les nourrit, légitime l'arbitraire et fait que neuf millions de Musulmans sont traités comme des bêtes ? Je ne crois pas au "colonisateur humaniste". Les colons ont peut-être plusieurs apparences, mais il n'y a toujours qu'une réalité. Elle est là ! La colonisation est un déni de l'humanité. Notre seule issue est l'indépendance et je n'en vois pas d'autre. Je ne me demande même pas si cela est possible pour la simple raison qu'elle est justement la seule possible. Si pour exister il ne suffit pas de s'opposer, la neutralité, elle, est vide de sens. Que Camus le sache, ce n'est pas en acceptant des compromis avec l'injustice que la justice peut se réaliser. Ce n'est pas en condamnant la révolte qu'on empêchera la violence, ni en condamnant la violence qu'on arrêtera la révolte (...)».

Entre roman, récit de voyage et, peut-être autobiographie, ce livre raconte l'histoire du rendez-vous, en Amérique latine, entre un pied-noir et un Algérien qui se sont connus sur Internet et en parlant de Camus. Ils se retrouvent à Montevideo, avec leurs compagnes, pour un voyage qui revient souvent à Alger, autour d'un fait de guerre auquel ils sont indirectement liés avec, pour Kader, de fréquentes références au Journal de Guerre de la Colombe, moudjahida de la Bataille d'Alger. Nazim Benhabib, chirurgien et diplômé en relations internationales, est né et a grandi en Algérie avant de parcourir le monde pour des missions humanitaires. Nazim Benhabib, «Le Nid de la Colombe», Ed. Dalimen, Alger, 2013. 178 p.



CULTURE

MOHAMED AMARI. Leader du groupe Polyphène

«La scène artistique nationale s'améliore»

Après plus de 19 ans d'absence de la scène artistique algérienne, le groupe Polyphène vient tout juste de sortir un best of aux éditions Izzem.

Rencontre avec le leader du groupe, Mohamed Amari, lors de la présentation de l'album à l'hôtel El Djazaïr, à Alger.

Entretien réalisé par Nacima Chabani

Est-ce le grand retour du groupe mythique Polyphène sur la scène artistique algérienne ?

En toute sincérité, je ne dirais pas le grand retour. Cependant, je parlerais de retour à partir du moment où j'aurais les assurances que les gens m'ont adopté. Le but essentiel, pour moi, c'est d'offrir un cadeau à mes fans que j'ai abandonnés depuis plus de 19 ans. La sortie de ce best of est un souhait que je voulais réaliser depuis longtemps.

Comment expliquez-vous cette longue absence ?

Il est vrai que le groupe Polyphène n'a plus produit d'album depuis 1991 avec la célèbre chanson *Mouhal Nen-*

sek Nenesi ya Omri. A l'avènement de la décence noire, j'ai dû quitter l'Algérie en décembre 1993. J'étais fils unique, mes parents avaient peur pour ma sécurité. Je n'avais pas le moral, car je n'avais pas admis à l'époque mon exil en France. Je ne vous cacherai pas qu'à un certain moment je me suis dit qu'il fallait que j'arrête ma carrière. L'exil n'est pas facile pour quiconque. Il faut dire aussi que j'avais des responsabilités à assumer en France. Par ailleurs, je tiens à signaler que j'ai eu des propositions, mais seulement les conditions de travail m'ont déplu. Enregistrer un album de six à sept titres est impensable pour moi. Ceci étant, j'avais promis depuis six ans d'offrir à mes fans un best of. Cela est tombé à l'eau à chaque fois à cause des problèmes financiers.

Concrètement, comment est né ce best of 2014 ?

J'ai rencontré le producteur et manager, Nadir Guendoui, l'année dernière à Tizi Ouzou, alors que j'étais avec mon ami et musicien Mahfoud. Nadir m'a sollicité justement pour la sortie d'un album. Je lui ai proposé d'inclure dans ce nouvel album quatre nouvelles chansons, plus d'anciens titres. En sa qualité de professionnel, Nadir m'a tout de suite suggéré de laisser de côté les nouveaux titres et de mettre en avant-plan certains de mes anciens titres. C'est ainsi que j'ai sélectionné douze chansons sur les vingt-



PHOTO SAMIR K.

quatre que je détiens. Nous avons offert ainsi, à travers ce best of, d'anciens titres mais avec de nouvelles versions.

De nouveaux instruments acoustiques ont été introduits, à l'image du violon et du cuivre. Nous avons mis deux mois et demi pour réaliser ce best of. Nous avons travaillé avec vingt musiciens et vingt choristes. J'ai confiance en la nouvelle génération. Preuve en est avec l'arrangeur Zino, qui avait deux ans quand est sorti le titre *Maghboun Alilia*. Il s'est occupé des arrangements d'une façon très professionnelle. Ce best of est un produit entièrement made in Algeria.

Y a-t-il d'autres textes nouveaux en préparation ?

Mais bien sûr qu'il existe de nouveaux textes. Pour l'instant, je dirais place à la promotion de ce best of. Je suis exigeant. Je ne suis pas du genre à réaliser un album en deux ou trois jours. Je préfère peaufiner mes albums. Je suis plutôt partisan de réaliser un album tous les deux ans. Ceci étant, je me dois de gratifier mon public d'un nouveau album.

Justement, quelle sera la spécificité de votre prochain album ?

La nouveauté de mon prochain album sera basée sur la variété algérienne

dont, entre autres, le malouf, le chaabi et le kabyle. Il ne faut pas oublier que je suis un enfant du chaabi. J'ai été "drabki" à l'âge de neuf ans, sous la houlette de mon cheikh Hadj Mahfoud. Pour ceux qui me connaissent, à mes débuts j'étais un chanteur de variété. Mon prochain album sera basé sur des mélodies kabyles, avec des textes arabes et kabyles. Par ailleurs, je pense réaliser également un clip où je retracerai le parcours d'un enfant de deux ans qui remettra à son père un CD de groupe Polyphène.

La sortie de votre best of sera-t-elle suivie d'une tournée nationale ?

Pour le moment, il n'est pas question de tournée nationale. L'album sortira comme convenu. Je remonte en France. Après, c'est au premier responsable des éditions Izzem et au producteur et manager Nadir Guendoui de s'occuper de cette tâche.

Quel regard portez-vous sur la nouvelle vague d'artistes algériens ?

Je pense que beaucoup de chanteurs ont émergé sur la scène nationale. Il existe beaucoup de chanteurs de rai qui détiennent un nom magnifique. Le rai est au top. Il existe également des orchestres formidables faisant dans la recherche. Beaucoup d'artistes et d'orchestres prennent le temps de travailler avec de bons musiciens. Je demeure convaincu que la scène artistique nationale s'améliorera d'année en année.

N. C.

TÉLÉVISION

TF1 20:50 Téléréalité The Voice : La plus belle voix <p>«The Voice» est de retour pour une troisième saison avec de nombreuses nouveautés. Un nouveau coach, une mécanique renouvelée, des talents surprenants et une expérience interactive encore plus riche.</p>	2 20:45 Divertissement La grande soirée du rire <p>Virginie Guilhaume et Tnoff accueilleront sur la scène mythique de l'Olympia de nombreux humoristes issus de l'ancienne et de la nouvelle génération : Jean-Marie Bigard, Chantal Ladesou, le comte de Boudabala, Berengère Krief, Claudia Tagbo, Willy Rovelli...</p>	3 20:45 Série Le sang de la vigne <p>Vengeances tardives en Alsace</p> <p>Près de Colmar, une journaliste est retrouvée morte dans d'étranges conditions alors qu'elle enquêtait sur le très controversé homme d'affaires franco-luxembourgeois Loewen, devenu propriétaire de plusieurs parcelles de vigne dans la région.</p>	CANAL+ 20:55 Film Alex Cross <p>Inspecteur de police à Detroit, Alex Cross fait équipe avec son ami de toujours, Tommy Kane, et l'inspectrice Monica Ashe pour élucider une affaire de meurtres en série. Le tueur, surnommé Picasso, cherche à s'en prendre à un puissant industriel de la ville, Gilles Mercier.</p>	ARTE 20:50 Documentaire Le général Custer, une légende américaine <p>Ce documentaire retrace le parcours hors du commun du célèbre leader du 7e régiment de cavalerie. De sa scolarité turbulente à l'académie militaire de West Point à sa fin tragique à Little Big Horn en passant par ses glorieux faits d'armes lors de la guerre de Sécession.</p>	6 22:30 Série NCIS L'heure des comptes <p>Gibbs retrouve Trent Kort dans un entrepôt abandonné où se trouvent les corps de deux hommes qui se seraient entretués. L'agent de la CIA avait reçu des informations selon lesquelles l'homme traqué devait avoir rendez-vous à l'entrepôt.</p>
5 22:10 Documentaire Une journée au Mont Saint-Michel <p>Merveille de l'Occident, chef-d'œuvre architectural, symbole de liberté et de résistance, le Mont Saint-Michel déchaîne les passions depuis sa création. Lieu sacré, où la prière cohabite avec les affaires, le profane et le pèlerin ...</p>	4 20:45 Rugby Challenge européen Biarritz/Sale Sharks <p>Le Challenge européen - ou l'Amlin Challenge Cup - poursuit son bonhomme de chemin. Une belle affiche est au programme : le Biarritz Olympique Pays basque reçoit l'équipe des Sale Sharks.</p>	Direct 8 20:50 Magazine Au coeur de l'enquête <p>Délit de fuite</p> <p>En France, la délinquance routière a causé la mort de plus de 3500 personnes. La France déploie des moyens pour mettre un terme à ce fléau. À Paris, une unité a même été spécialement créée : l'unité de traitement judiciaire des délits routiers.</p>	tmc 20:45 Série New York, section criminelle <p>Enquête d'action Noël : attention aux arnaques !</p> <p>Le jeune rappeur Fulla T Smith vient de quitter une station de radio après avoir donné une interview et interprété son dernier titre qui est déjà un tube, quand des coups de feu éclatent. L'artiste s'écroule, mortellement blessé...</p>	W9 22:20 Magazine Le super bêtisier de l'année Volume 12 <p>Clara Morgane et Stéphane Joberi investissent un magnifique loft et proposent un florilège des séquences les plus drôles et les plus insolites. Au programme de cette émission : des lapsus incontournables, des people en folie, des chutes fracassantes...</p>	TF1 20:50 Divertissement Le super bêtisier de l'année Volume 12 <p>Clara Morgane et Stéphane Joberi investissent un magnifique loft et proposent un florilège des séquences les plus drôles et les plus insolites. Au programme de cette émission : des lapsus incontournables, des people en folie, des chutes fracassantes...</p>

QUELLE POLITIQUE POUR LE LIVRE ?

Par le D^r Mohamed Gaci

Berti Editions

Fort d'une modeste expérience d'éditeur en Algérie et en France, j'essaie, dans cette communication, de donner une vision personnelle de la question du livre dans notre pays. Après une lecture systématique du projet de loi relatif aux activités et au marché du livre, adopté par le Conseil des ministres le 29 septembre 2013, je vous propose une présentation sur les principaux indicateurs d'évaluation des politiques publiques en matière de développement du marché du livre. Cette dernière sera publiée dans un article prochainement.

UN PROJET DE LOI RESTRICTIF

La lecture du texte du projet de loi sus-référencé fait ressortir quelques dispositions tendant à restreindre les libertés individuelles et collectives, en l'occurrence les libertés de commerce et d'édition, consacrées par les articles 37 et 38 de la Constitution.

Afin d'éviter toute polémique sur ce sujet, l'Exécutif, tout en gardant l'esprit de l'Etat de droit, aurait pu opter pour une gestion dynamique des débordements éventuels des activités du métier du livre par les opérateurs. Il aurait suffi de faire de la régulation active, en introduisant un chapitre contrôle dans le projet de loi. Une telle démarche aurait permis de débarrasser les procédures de toute forme de bureaucratie, un thème sur lequel le Premier ministre a pourtant marqué sa volonté de se défaire, comme le suggère aussi actuellement le ministre de l'Intérieur, qui engage un programme d'action pour l'allègement dans les démarches administratives. Il aurait été intéressant de voir le ministère de la Culture rejoindre cette dynamique, en modernisant les procédures. Juridiquement et techniquement, une telle approche aurait notamment permis nombre d'ambitions pour le métier de l'édition et la politique du livre chez nous.

POUR UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES LIVRES

Celui-ci recenserait les titres diffusés en Algérie à travers une base de données des livres édités localement et ceux importés. Tout livre édité ou importé doit être référencé au préalable sur la base de données avant sa mise en vente (procédure à faire par l'opérateur via internet). Ce système a une double utilité. Il offre aux services du ministère de la Culture et à d'autres institutions de l'Etat une information exhaustive et donc un contrôle efficace et rapide des titres importés, leur permettant de s'opposer au référencement dans les 24 heures qui suivent l'enregistrement de tout livre souponné par son titre de porter atteinte aux idéaux de l'article 9 du projet de loi et demander à l'opérateur concerné de rapporter le spécimen du livre pour statuer dans un délai raisonnable. En cas de rejet, l'opérateur devrait pouvoir bien entendu bénéficier du recours devant les juridictions. Ce contrôle s'exercera même avant l'opération d'importation. En effet, les opérateurs sont censés référencer les titres de livres qu'ils envisagent d'importer avant leur entrée sur le territoire national et n'engager le paiement du fournisseur étranger qu'une fois le référencement de leurs titres effectué à travers le système d'information.

La seconde utilité de ce système réside dans l'information des professionnels du livre et des lecteurs pour identifier les livres qui sont commercialisés en Algérie.

Un tel système peut se construire rapidement sachant les moyens techniques et les compétences existantes en Algérie.

EFFICACITÉ, FLUIDITÉ ET TRANSPARENCE DU CONTRÔLE

Il pouvait être créé une structure d'inspecteurs - contrôleurs du livre avec pour mission :

- de traquer les contrevenants aux dispositions des articles 9 et 12 du projet de

loi ;

- d'engager les procédures de poursuites judiciaires ;
- de rechercher sur le terrain des librairies ou autres espaces, des livres diffusés sans référencement et de bloquer leur commercialisation.

En instituant ce contrôle, les opérateurs du livre exerceront leur activité sans contrainte bureaucratique. Seuls les contrevenants seront réprimés.

A l'évidence, les articles 10, 11, 21 et 24 du projet de loi pourront être supprimés et l'on pourra aussi se passer du décret exécutif 03-278 du 23 août 2003 fixant le cadre réglementaire de diffusion des livres et ouvrages en Algérie. Ce décret pose des problèmes, il y a souvent confusion dans son application, notamment à la douane lors des opérations d'exportation et à la Banque d'Algérie lors des paiements des royalties et des droits d'auteur aux étrangers.

Des problèmes similaires au cas algérien existent dans tous les pays, mais ils sont traités avec fluidité. Ainsi, nos partenaires de France, de Tunisie et du Maroc arrivent à dédouaner en 24 heures au maximum nos exportations à destination de ces pays.

DE L'OBLIGATION D'AFFICHER LE PRIX SUR LA COUVERTURE

Les articles 12 et 30 posent à l'éditeur une obligation d'indiquer le prix public sur la couverture du livre. Or, cette transcription peut poser problème, en particulier pour les exportateurs de livres, le prix affiché étant généralement très en dessous du prix de vente dans les pays de destination.

On sera, dans ce cas, en contradiction avec les règles commerciales et juridiques du pays. Il y a aussi risque de spéculation sur le marché lorsqu'une difficulté de vente amène l'opérateur (éditeur ou importateur) à décider de solder ses livres. Les pays qui sont à l'origine de l'institution du prix unique du livre n'exigent plus d'afficher les prix et les éditeurs étrangers n'affichent plus systématiquement les prix sur leurs ouvrages. Il y a d'autres moyens de connaître en amont le prix d'un livre.

LE LIVRE EST D'ABORD UN PRODUIT INTELLECTUEL SPÉCIFIQUE

L'article 18 définit l'éditeur comme un producteur. Certes, l'éditeur est un producteur de publications, sur supports imprimés ou multimédia. Mais il s'agit d'une production immatérielle qui combine plusieurs efforts intellectuels appelés services (réécriture, révision, correction, conception graphiques, etc.) dont le résultat final est un produit de service. Au CNRC, l'activité d'éditeur est positionnée, à juste titre, dans la classe des services (secteur tertiaire), en adéquation avec le standard international des nomenclatures d'activités de l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

ILLUSION D'OPTIQUE EN MATIÈRE FISCALE

Les initiateurs du texte justifient le fait de ranger la profession de l'édition dans le statut de producteur par la réduction du montant de l'impôt sur les bénéfices. C'est une illusion d'optique, car en matière d'impôt sur les bénéfices (IBS) notre fiscalité est calculée par rapport à l'opération de vente ou de production. Le revendeur est imposé sur ce qu'il a vendu et le producteur sur ce qu'il a produit. La valeur ajoutée est plus importante chez le producteur, par le fait que le prorata de production non vendue de l'exercice (variation de stock de produits finis en termes comptables) s'ajoute au chiffre d'affaires dans la ligne d'imposition. En supposant que le montant total des charges d'exploitation et des frais de service soit identique dans les deux cas, on aboutira à un résultat fiscal plus important chez le producteur et en conséquence le montant de l'impôt sur le bénéfice est plus grand chez le producteur, même si le taux est à 19%, par rapport à celui du revendeur dont le taux d'imposition à l'IBS est de 25%.

Pour l'administration fiscale, c'est la comptabilité de l'entreprise qui l'intéresse, elle

ne fait pas de distinction entre la production intellectuelle et la production industrielle et assimile fiscalement l'édition à une activité de production.

L'expérience de notre entreprise, qui tient une comptabilité de producteur depuis quatre années, démontre que le montant de l'IBS a augmenté de 30 à 40% par rapport à l'ancien statut pour un chiffre d'affaires relativement stationnaire. Nous avons effectué des simulations comptables pour les deux cas de comptabilité de l'éditeur. Pour que l'IBS tombe à égalité dans les deux statuts, il faut que le taux d'imposition à l'IBS pour le producteur soit réduit environ de 15%.

LENTEURS BANCAIRES ET DOUANIÈRES MORTELLES

Cette loi ne changera rien en ce qui concerne nos opérations avec la Banque d'Algérie et, en particulier, le transfert des royalties aux éditeurs étrangers et le paiement des droits aux auteurs étrangers, un problème crucial. J'ai participé, sur ce sujet, à une discussion animée par Mme la ministre de la Culture, il y a une année, avec un groupe d'éditeurs. Pour payer les droits d'auteur à des étrangers, c'est un parcours du combattant entre l'administration fiscale et la Banque d'Algérie. Il faut 6 mois à une année pour régler une opération de transfert.

La solution ne peut venir que d'un soutien de l'Etat à l'édition, en défiscalisant les droits d'auteur et droits assimilés et en organisant un traitement spécifique des opérations de transfert.

Les importateurs subissent des lenteurs pour le dédouanement de leur cargaison, il faut un mois ou plus à la date d'entrée sur le territoire algérien de leurs livres pour les recevoir à leurs entrepôts.

Ces retards induisent un coût lié à la durée de stockage et aux pertes éventuelles dans les zones sous douane. A cela s'ajoutent les frais liés au paiement par crédit documentaire qui n'est pas adapté pour le livre, car l'opérateur a la possibilité de payer uniquement les livres vendus, le mode de paiement en transfert libre fera des gains de devises à l'Etat et moins de risques financiers à l'opérateur. Les surcoûts liés à ces derniers affectent significativement le prix de vente public du livre et c'est le lecteur qui débourse.

LE NUMÉRIQUE ET LE PAPIER

L'article 34 qui stipule que «Le livre numérique doit être, de par son contenu, sa composition et sa présentation identique au livre sur support papier» n'a pas lieu d'être, l'orientation ressortant du métier de l'édition. Il y a des situations où l'éditeur peut publier un titre sous forme de livre numérique sans faire de version imprimée (ex, un livre de spécialité médicale).

Même s'il y a un support papier, hormis les romans, le contenu et la composition peuvent différer. La version numérique peut avoir un plus par rapport à la version papier en convivialité pour les publications didactiques, surtout maintenant avec la norme Epub3, qui crée une véritable révolution dans l'édition.

LA QUESTION CRUCIALE DE LA QUALITÉ

Le législateur, à travers l'article 46, veut décerner des labels de qualité aux éditeurs et libraires. Faire des distinctions sur ce terrain ne fera pas avancer vraiment la qualité. Cela maintiendra le statu quo de la médiocrité avec le risque de favoriser une discrimination dans l'octroi des commandes publiques. Quand on regarde de près notre niveau d'intégration, l'édition algérienne est encore faible, elle a un grand chemin à parcourir pour qu'elle s'affirme, j'y reviendrai plus loin.

AUTRES MOYENS DE STIMULER LA QUALITÉ

Le ministère de la Culture est une autorité politique qui peut, avec d'autres départements ministériels, inciter autrement les opérateurs du métier du livre à faire de la qualité.

Cela peut se faire en définissant un cadre juridique qui protège les droits des lecteurs et

des opérateurs et en laissant et encourageant l'émergence d'une concurrence loyale entre opérateurs. Seule une telle démarche permettra, à terme, une décantation du secteur de l'édition par la qualité.

Le projet de loi aurait dû prévoir un chapitre sur les droits, notamment ceux des lecteurs, libraires et éditeurs. Un lecteur doit pouvoir retourner un livre dans un délai de 7 jours à la date d'achat s'il est prouvé qu'il y a des erreurs, fautes ou omissions dans le contenu ou s'il y a des imperfections dans son impression. Cela est en cohérence avec le droit du consommateur.

Le libraire est en droit de faire un retour intégral à l'éditeur des livres invendus dans un délai d'une année après leur date de livraison. L'éditeur doit être en droit de faire le pillonnage de son livre chez l'imprimeur et de refuser de prendre le tirage s'il est avéré que la qualité de l'impression n'est pas satisfaisante. Dans ce cadre, il devrait pouvoir être remboursé de son avance et demander éventuellement une réparation du préjudice.

L'éditeur est, en effet, une personne responsable qui prend des risques et assume les conséquences de sa politique éditoriale.

L'OUVERTURE DU LIVRE SCOLAIRE À LA COMPÉTITION ÉDITORIALE

L'Etat, à travers le livre scolaire, peut aussi imposer la qualité, en ouvrant la commande publique à la compétition sur les modèles pédagogiques et éditoriaux, d'où la nécessité de déverrouiller les articles 16 et 17 du projet de loi. Ce sera au ministère de l'Education d'assurer la régulation et de délivrer des agréments de titres d'ouvrages (homologation) aux éditeurs ayant rempli les cahiers des charges. Une large compétition sur les titres ravira les enfants et leurs parents, ainsi que les enseignants.

Ces dernières années, le livre scolaire est tiré aux environs de 60 millions d'exemplaires chaque année, ce qui induit une très grosse consommation de papier et de consommables d'imprimerie. L'Algérie importe pour un million de tonnes de papier par an. C'est excessif, il y a des possibilités de faire des économies en la matière.

Un livre bien fait doit durer au moins cinq années et revenir en utilisation à chaque rentrée scolaire. Les moyens sont disponibles pour y aboutir. L'Etat, en tablant sur la qualité, fera une économie d'échelle sur les ressources financières, notamment en devises. Cela est aussi possible dans le livre scolaire, en transférant le risque entrepreneurial à l'éditeur (sans financement de l'Etat). L'Etat prendra uniquement en charge les achats de livres et la subvention de la tablette numérique pour les parents d'enfants nécessiteux.

LA NÉCESSAIRE MISE À NIVEAU DU POTENTIEL NATIONAL D'IMPRIMERIE

Il y a un arsenal d'imprimeries (publiques et privées) capables d'imprimer pour toute l'Afrique, mais aucune d'elles n'est aux normes.

Il est impératif de les mettre à niveau pour avoir une certification ISO et éventuellement les préparer à intervenir sur les marchés internationaux. Franchement, nous avons des livres à imprimer, nous sommes bloqués sur le fait de ne pas trouver sur le territoire national un imprimeur capable de nous satisfaire.

D'autres questions liées à la politique nationale du livre méritent d'être soulevées, mais ce serait dépasser la longueur accordée aux interventions.

Cependant, nous pensons avoir apporté un éclairage aux principaux articles qui posent problème. Le texte de ce projet a été fait dans la précipitation sans une véritable consultation de professionnels, même si, en soi, le fait de songer à la mise en place d'une loi sur le livre est une bonne initiative. Espérons que les possibilités d'amendement offertes aux députés recadreront le texte en particulier en permettant de préserver les libertés et la qualité de l'ouvrage choses fondamentales aux opérateurs du domaine.

M.G.

50^e ANNIVERSAIRE DE LA BANQUE CENTRALE «DÉFIS ET RÉALISATIONS»

Par B. Nouioua
Ancien gouverneur de la BCA



L'année 2013 a correspondu au cinquantième anniversaire de la Banque centrale (BC). C'est l'occasion de donner un aperçu des défis qu'elle a eu à relever en vue de mener à bien les multiples tâches qui lui sont confiées.

Le premier défi auquel elle a dû faire face a été sa propre création. En effet, c'est seulement en quelque mois, entre septembre et décembre 1962, que Seghir Mostefai a dû prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en place le nouvel Institut d'émission et le faire démarrer. Chargé de cette mission, il a pu dans un contexte extrêmement difficile l'accomplir dans les délais. De la sorte, la Banque centrale d'Algérie (BCA), dont les statuts ont été adoptés par la loi du 13 décembre 1962, s'est substituée à l'ancienne Banque d'Algérie. Notre pays a ainsi收回了一个重要的属性，即它的货币发行权。La BCA établit, d'autre part, des statistiques relatives à la monnaie, à la balance des paiements, à la dette extérieure et elle publie aussi régulièrement des bulletins de conjoncture, des communiqués portant sur des questions d'actualité concernant l'inflation, la monnaie, le taux de change ainsi qu'un rapport annuel très riche en informations. A côté de ces réalisations, la BCA a plus particulièrement pour mission de «veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire» et de «créer et maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie tout en veillant à la stabilité monétaire et financière». Il s'agit d'objectifs extrêmement importants qui sont assignés, mais a-t-elle eu les pouvoirs et les moyens d'assurer leur réalisation? Dès les premières années de l'indépendance, la BCA a vu ses prérogatives progressivement grignotées, puis purement et simplement supprimées. C'est d'abord la disposition des statuts de 1962 qui lie les concours de la BCA à l'Etat, aux recettes fiscales et prévoit leur remboursement avant la fin de l'année au cours de laquelle ils ont été accordés, qui est suspendue, puis modifiée par un article de la loi des finances de 1965. Suivant cet article, la BCA doit satisfaire par ses concours les besoins du Trésor sans aucune limite. Le non-renouvellement de son Conseil d'administration qui disposait des pouvoirs en matière d'émission et de gestion monétaires a laissé la BCA sans organes exerçant ces fonctions. Par la suite, en 1989, elle a perdu l'essentiel de ses prérogatives en ce qui concerne le contrôle de la distribution des crédits à l'économie avec la mise en exécution du premier plan quadriennal en 1970. En effet, il a été mis à la charge des banques nationales, à cette occasion, l'octroi des crédits à moyen terme destinés au financement des investissements planifiés des entreprises publiques. Les crédits à moyen terme en question deviennent automatiquement réescamptables auprès de la BCA. Et ce, contrairement aux règles antérieures qui prévoyaient que tout crédit supérieur à un million de dinars devait faire l'objet d'une autorisation préalable et d'un accord de résescompte de la part de la BCA, laquelle ne les attribuait qu'après une analyse minutieuse de la demande. La BCA a dû en outre tolérer l'existence, à son niveau, de découvertes dans les comptes des banques; ces dernières étant confrontées à des problèmes de trésorerie résultant du non-remboursement des crédits

inspections régionales, une à l'Est, une autre au Centre et une troisième à l'Ouest ont été créées en 1987. De la sorte, les services de l'inspection ont été rapprochés des agences.

La protection de la masse énorme de billets de banque déposée et traitée au niveau de chaque agence de tout risque, qu'il soit interne ou externe, est l'objet d'un souci permanent et d'une vigilance constante.

Parmi les autres mesures prises par la BCA, il convient de citer l'introduction du système Swift à son niveau et au niveau des banques commerciales. Grâce à ce système, les paiements en faveur de l'étranger ont pu se faire avec rapidité et régularité. Il y a également l'institution du marché monétaire interbancaire en 1989 avec l'assistance de la Banque de France. Installé auprès de la BCA, il permet aux banques commerciales excédentaires de céder leurs surplus de trésorerie et aux banques déficitaires d'obtenir les liquidités qui leur manquent. Ce marché devait contribuer de la sorte à réduire l'émission monétaire. D'autres progrès ont vu le jour à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 1990 relative à la monnaie et au crédit et puis des ordonnances de 2003 et 2010 se rapportant au même sujet. La BCA a ainsi récupéré ses prérogatives en matière de réglementation bancaire, prérogatives qu'elle avait perdues au profit du ministère des Finances. Le Conseil de la monnaie et du crédit installé par ces textes auprès de la BCA a fait évoluer la réglementation bancaire et la politique monétaire. Des règles prudentielles ont été aussi appliquées à l'activité des banques et des instruments indirects ont été adoptés pour réguler la liquidité bancaire. La BCA établit, d'autre part, des statistiques relatives à la monnaie, à la balance des paiements, à la dette extérieure et elle publie aussi régulièrement des bulletins de conjoncture, des communiqués portant sur des questions d'actualité concernant l'inflation, la monnaie, le taux de change ainsi qu'un rapport annuel très riche en informations. A côté de ces réalisations, la BCA a plus particulièrement pour mission de «veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire» et de «créer et maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie tout en veillant à la stabilité monétaire et financière». Il s'agit d'objectifs extrêmement importants qui sont assignés, mais a-t-elle eu les pouvoirs et les moyens d'assurer leur réalisation? Dès les premières années de l'indépendance, la BCA a vu ses prérogatives progressivement grignotées, puis purement et simplement supprimées. C'est d'abord la disposition des statuts de 1962 qui lie les concours de la BCA à l'Etat, aux recettes fiscales et prévoit leur remboursement avant la fin de l'année au cours de laquelle ils ont été accordés, qui est suspendue, puis modifiée par un article de la loi des finances de 1965. Suivant cet article, la BCA doit satisfaire par ses concours les besoins du Trésor sans aucune limite. Le non-renouvellement de son Conseil d'administration qui disposait des pouvoirs en matière d'émission et de gestion monétaires a laissé la BCA sans organes exerçant ces fonctions. Par la suite, en 1989, elle a perdu l'essentiel de ses prérogatives en ce qui concerne le contrôle de la distribution des crédits à l'économie avec la mise en exécution du premier plan quadriennal en 1970. En effet, il a été mis à la charge des banques nationales, à cette occasion, l'octroi des crédits à moyen terme destinés au financement des investissements planifiés des entreprises publiques. Les crédits à moyen terme en question deviennent automatiquement réescamptables auprès de la BCA. Et ce, contrairement aux règles antérieures qui prévoyaient que tout crédit supérieur à un million de dinars devait faire l'objet d'une autorisation préalable et d'un accord de résescompte de la part de la BCA, laquelle ne les attribuait qu'après une analyse minutieuse de la demande. La BCA a dû en outre tolérer l'existence, à son niveau, de découvertes dans les comptes des banques; ces dernières étant confrontées à des problèmes de trésorerie résultant du non-remboursement des crédits

accordés aux entreprises publiques et de la faisabilité de la collecte de dépôts. Quant au taux de résescompte, qui devait être utilisé en tant qu'outil pour maîtriser l'expansion monétaire et agir sur la mobilisation des ressources et sur leur affectation par les banques, il a été neutralisé et sa fixation est devenue du ressort du ministère des Finances. Dépouillée de ses prérogatives et ayant perdu son autonomie en passant sous la tutelle du ministère des Finances, la BCA est devenue un simple organe d'exécution des décisions globales des pouvoirs publics. Il faut dire cependant que bien qu'elle n'exerce plus un contrôle efficace sur l'émission et la gestion monétaire, ses actions ont été durant les années 1960 et 1970 bénéfiques au pays du fait de l'existence, spécialement après 1965, d'une stratégie de développement économique et sociale claire et de programmes d'investissement destinés à la mettre en œuvre et dont la plus importante est constituée par des investissements productifs. Le dinar a conservé sur le plan interne son pouvoir d'achat durant la période en question grâce à la politique rigoureuse suivie en matière de salaires et de prix. Sur le plan externe, il est resté stable entre 1963 et 1979. En effet, la valeur du dollar américain a varié entre 4,93 et 3,93 dinars pendant cette période, et les variations sont dues essentiellement aux fluctuations de la monnaie américaine. Cette stabilité a contribué à alléger le coût des équipements importés pour les nombreux programmes d'investissement et celui des produits de consommation.

Durant les années 1980, les mesures prises pour atténuer les excès ou corriger les erreurs de la politique suivie antérieurement a brisé l'élan des années 1970 qui amorçait la réalisation d'un développement économique et social effectif du pays. Les entreprises publiques, lesquelles détiennent l'essentiel des activités économiques, sont confrontées, faute de réformes appropriées, à des difficultés multiples. Les restructurations financières dont elles bénéficient, bien que récurrentes et se traduisant par des injections de fonds importants, restent sans effet. La monnaie émise sert plutôt à distribuer des revenus souvent sans contrepartie. La masse monétaire, qui était de 79,6 milliards de dinars en 1979, s'est élevée à 308,1 milliards de dinars à la fin de 1989. Les augmentations de salaires intervenues à la fin des années 1970 et durant les années 1980, ainsi que la pression sur les prix due aux

pénuries ont fait perdre au dinar une partie de son pouvoir d'achat. Cependant, les hausses des prix sont restées modérées. Par rapport aux devises, la valeur du dinar a été artificiellement et arbitrairement maintenue inchangée pendant toute une partie des années 1980. Toutefois, considérant que la surévaluation du dinar est irréaliste, les autorités ont décidé de faire à partir de 1987 glisser sa valeur en vue de la rendre équivalente à celle du dirham marocain et celle du dixième du dinar tunisien. Son taux de change par rapport au dollar est passé de 4,70 à 7,60 DA à la date de 1989. Par ailleurs, la chute brutale du prix du baril en 1986 a limité considérablement les revenus en devises et a accentué de ce fait le recours à l'endettement extérieur pour soutenir la balance des paiements. Le résultat de la politique suivie pendant cette période est la stagnation du PIB par capita (220,5 dollars en 1980 et 220,6 dollars en 1989) lequel a été par contre multiplié par 5 pendant la décennie précédente (1970-1974).

La crise grave et multiforme qui a sévi pendant les années 1990-1999 a poussé les autorités à demander l'assistance du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, lesquels ont imposé la mise en place de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, conçus pour renforcer l'économie de marché et faciliter l'intégration de l'économie algérienne à l'économie mondiale. Ces programmes visent en même temps la consolidation financière, l'assainissement de l'économie et sa relance sur des bases solides. Les effets positifs qu'ils ont produits sont limités et de courte durée. Par contre, les fortes dévaluations du dinar, la libération totale des

importations, la liquidation des entreprises publiques et la fermeture des entreprises privées, concurrencées par les produits importés ont entraîné une hausse vertigineuse des prix (29,8% en 1995), une forte augmentation du chômage (29%) et en fait une véritable déstructuration de l'économie et de la société.

Quant à l'émission et la gestion de la monnaie, elles ont été influencées, bien entendu, par les dispositions des programmes d'ajustement et leurs conséquences. Entre 1984 et 2000, la masse monétaire s'est élevée de 208,7 milliards à 202,25 milliards de dinars. Outre la perte de son pouvoir d'achat sur le plan interne, le dinar a perdu l'essentiel de sa valeur par rapport aux monnaies étrangères. Alors qu'un dollar correspondait à 7,60 dinars en 1989, il vaut 75,25 dinars en 2000. La faiblesse de l'économie s'est traduite par une chute du PIB par tête d'habitant qui passe de 2471,4 dollars en 1990 à 1499,6 dollars en 1996 et ne dépasse pas 1801,4 dollars en 2000.

L'amélioration de la situation, intervenue entre 2000 et 2012, n'est pas due aux programmes d'ajustement, ni à la politique suivie, mais plutôt à l'augmentation du prix du baril de pétrole, lequel de 12,94 dollars en 1998 s'est élevé à 28,50 dollars en 2000, puis à 100 dollars en 2008 et à 113 dollars en 2011. Les recettes d'exportation des hydrocarbures ont atteint, entre 1999 et 2012, 603,9 milliards de dollars. Le montant a servi à accroître les réserves de change lesquelles approchent les 200 milliards de dollars à fin 2012 d'une part, et à fournir à Sonatrach et à l'Etat des ressources en dinars d'autre part. Les recettes d'exportation deviennent donc l'élément essentiel de la création monétaire pendant cette période (la masse monétaire passe de 202,25 milliards de dinars en 2000 à 11013,4 milliards de dinars en 2012) et procurent comme mentionné ci-dessus des fonds considérables à Sonatrach et à l'Etat, lesquels à travers leurs dépenses inondent l'économie de liquidités. Il faut souligner que ces ressources ont permis le remboursement par anticipation de la dette extérieure et la réalisation d'importantes infrastructures économiques et sociales, mais ont favorisé en même temps le gaspillage et la corruption qui se généralisent. Les excès de liquidités exercent une pression sur les prix et maintiennent l'inflation à un niveau relativement élevé qui atteint en 2012 un taux de 8,9% à la suite des fortes dépenses du budget de l'Etat. La croissance de l'économie, tirée en grande partie par les dépenses publiques, reste faible (3,7% en moyenne entre 2000 et 2011). Cette croissance ne reposant pas sur des bases saines et solides n'a pas d'impact sur le développement réel et durable. Il s'agit d'une croissance sans développement. Durant ces cinquante ans, la BCA est passée par différentes étapes. Après avoir perdu ses prérogatives, elle les récupère notamment en matière de politique monétaire et de supervision du système bancaire. Toutefois, pour accomplir sa mission principale et relever les nombreux défis auxquels elle reste confrontée, elle dépend en grande partie des actions qui sont du ressort des pouvoirs publics.

B.N.

IDÉES-DÉBATS A NOS LECTEURS

En raison des contraintes liées à la pagination et pour une meilleure lisibilité des textes, les contributions adressées à la rubrique «IDÉES-DÉBATS» ne devront pas dépasser les 6000 signes, l'équivalent de 4 feuillets saisis en Word. La rédaction sera contrainte de ne pas publier les textes dépassant cette norme. L'exclusivité des contributions est exigée.

Une photo de l'auteur et une courte biographie sont souhaitées. A la demande de leurs auteurs, les longues contributions peuvent être publiées dans l'édition électronique d'*El Watan*.

Nous demandons de la compréhension et de la discipline à nos lecteurs.

ON VOUS LE DIT

Paiement par Internet en janvier ?

Zohra Derdouri, ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, a estimé, lors d'un déplacement à Médéa, que l'introduction de la 3G doit permettre aux utilisateurs de bénéficier de prestations de qualité, insistant sur la nécessité d'une «surveillance accrue» de la qualité des prestations offertes. Le message s'adresse en priorité à l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) qu'elle n'a pas citée nommément. Elle a révélé aussi que le paiement par internet débutera en janvier et concernera dans une première étape l'Entreprise de distribution d'électricité et du gaz, pour être ensuite généralisée à d'autres organismes et secteurs d'activités. Effet d'annonce ou réalité ? Cette annonce a déjà été faite il y a un mois par la même ministre lors d'une visite à Alger.

Rachid Taha fait dans l'humour noir

En montant sur scène pour récompenser un des lauréats lors de la cérémonie des Algerian Music Awards, qui a eu lieu à la salle Ibn Khaldoun, organisée par Jil FM, Rachid Taha, le chanteur algérien résidant en France, faut-il le préciser, a usé d'un humour noir en déclarant que «le gagnant est en bonne santé parce qu'il y a de la banane maintenant en Algérie», une phrase qui a choqué les téléspectateurs, qui ont trouvé la remarque de mauvais goût. Il a dû confondre trait d'esprit et plaisanterie légère.

Création de l'association les Plumes touristiques

L'assemblée générale constitutive des «Plumes touristiques» a eu lieu jeudi dernier au siège de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme à Alger, en présence d'un huissier de justice. Il s'agit d'une association nationale qui regroupe des journalistes spécialisés dans le tourisme et qui vise à atteindre plusieurs objectifs : la couverture des événements et manifestations liés au tourisme, faire connaître les potentialités touristiques de l'Algérie, l'organisation de voyages de découverte, de séminaires de formation et de campagnes de sensibilisation visant à faire revivre la culture du tourisme auprès du citoyen algérien. Cette initiative vise aussi à donner un contenu concret à la première dynamique du Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT), relative à la valorisation de la destination Algérie, pour «accroître son attractivité et sa compétitivité», un schéma approuvé par le gouvernement.

Emirates étend ses ailes à Kiev

Emirates, une des compagnies aériennes les plus dynamiques du monde, a dévoilé de nouveaux plans d'expansion pour l'Europe de l'Est avec le lancement de services quotidiens à l'aéroport international de Kiev depuis le 16 janvier 2014, marquant son premier itinéraire en Ukraine. Cette ligne sera exploitée par un Airbus A340-500 et fournira des connexions mondiales pratiques via Dubaï. L'Airbus A340-500 offrira 12 suites luxueuses privées en première classe, 42 sièges en classe affaires, et beaucoup d'espace pour se détendre en classe économique avec un total de 204 sièges. Les passagers dans toutes les classes peuvent bénéficier d'un système de divertissement très apprécié avec des centaines de chaînes à la demande, des films du monde entier, des chaînes de télévision et audio ainsi que des jeux vidéo.

INNOVATION CONTINUE CHEZ SAMSUNG

Une nouvelle ère pour la télévision

Samsung a de grandes ambitions au niveau mondial, mais aussi sur le marché algérien. C'est le principal message délivré par Dong Pyo Jeon, le nouveau DG de Samsung Electronics Algérie, qui a convié les responsables de journaux et des journalistes à un dîner organisé mercredi dernier en leur honneur au restaurant Le Tantra, à Riadh El Feth (Alger). Cette initiative vise à se rapprocher de la corporation et faire du public relation dans un cadre convivial. Ce genre de rendez-vous sera une tradition de la marque en Algérie. Il y a eu quand même quelques annonces. Le géant coréen a profité du Salon CES de Las Vegas de début janvier 2014 pour présenter son téléviseur LCD 105 pouces à écran incurvé. Selon le constructeur, la forme de cet écran donne de la profondeur au contenu affiché pour une expérience visuelle plus réaliste. Samsung a ainsi optimisé la qualité d'image du téléviseur OLED incurvé, pour offrir une expérience de visionnage des plus confortables. Voir le contenu visuel sur ce téléviseur OLED de Samsung est une expérience des plus agréables pour l'œil humain, puisque la télé incurvée permet de faire en sorte que la distance entre l'utilisateur et l'écran du téléviseur soit la même de presque n'importe quel angle. Les gens qui sont passionnés de divertissements auront une toute nouvelle façon de découvrir le contenu qu'ils aiment avec ces nouveaux modèles passionnnants qui mettent en valeur un design exceptionnel et une qualité



PHOTOS : D.R.

d'image UHD. Samsung démontre son leadership sur le marché des téléviseurs, non seulement en termes de ventes, mais également en tant que première entreprise à offrir une large gamme de téléviseurs UHD, dont quatre incurvés. Quel est l'intérêt de cette innovation ? Le premier argument est le design. Les bords incurvés de ces téléviseurs confèrent une impression de légèreté, un petit côté aérien qui rappelle un peu une feuille de papier. Un autre argument est l'immersion : avec les deux côtés qui «enveloppent» en quelque sorte le regard, le téléspectateur est encore plus «dans» le film qu'il regarde. Selon les fabricants, cela

vaut notamment parce que l'œil peut ainsi mieux voir l'ensemble de l'image, y compris dans les coins de l'écran. Ce type de téléviseur n'est pas destiné à un public particulier ni pour une consommation de contenus spécifiques. Pour Samsung, il ne s'agit pas d'un prototype, mais d'un produit à acheter au second semestre 2014. Samsung a compris une chose essentielle : le contexte de l'innovation a profondément changé depuis dix ans. L'apparition et la diffusion accélérée de TIC, les changements continus qui exigent des adaptations permanentes se révèlent être un défi pour l'entreprise. Kamel Benelkadi

Un thé pour Khalida Toumi au café Nedjma

En visite, jeudi dernier, à Constantine pour inspecter les projets de la manifestation de la Capitale de la culture arabe, la ministre de la Culture, Khalida Toumi, a fait une halte au mythique café Nedjma, situé tout près de la Medersa de Constantine. La ministre, qui s'est attablée dans un coin du café avec le wali Hocine Ouadah, s'est vu offrir un «vrai» thé à la menthe, spécialité du café Nedjma, qu'elle a pris tout son temps à siroter, avec un plaisir dont elle seule a le secret. La scène, inédite dans un café maure à Constantine, un lieu interdit aux femmes, a attiré des dizaines de curieux. Khalida Toumi inscrira



son nom dans l'histoire du plus vieux café maure de Constantine, comme étant la première ministre à franchir le seuil de cette «Mecque» des intellectuels et des musiciens de la ville de toute l'Algérie. Pour l'histoire, le café Nedjma, ouvert en 1928, est le plus ancien de Constantine. Il était une halte inévitable pour des personnalités comme Cheikh Abdelhamid Benbadis, Mohamed Tahar Benlounissi et Malek Bennabi. On comptait parmi ses adeptes le jeune Mohamed Boukharouba, devenu Houari Boumediene, lorsqu'il était élève à El Kettania, mais aussi Rabah Bitat, Mohamed Boudiaf, Smaïn Hamdani, Tahar Ouettar et Kateb Yacine. Le café a vu aussi le passage de Abdelkrim Dali, El Hadj M'hamed El Anka, Mahieddin Bacharzai, Sid Ahmed Serri et Smaïn Henni. Même l'ex-ambassadeur des Etats-Unis, Cameron Hume, est passé par là, où il a siroté lui aussi un thé avant de signer ses impressions dans le livre d'or du café.

S. A.

THÉÂTRE

Boualem TNT va se produire à Ibn Zeydoun

Djamel Eddine Labri, l'élève du Mouvement théâtral de Koléa (MTK), se produira ce samedi à la salle Ibn Zeydoun (Alger), pour interpréter son explosif one man show intitulé *Boualem TNT*. Le public connaisseur de Koléa avait découvert agréablement en avant-première la nouvelle œuvre de Youcef Taouint, lors de la soirée de clôture de la 18^e édition des journées théâtrales de Koléa, au mois d'octobre dernier. Ce monologue *Boualem TNT* est écrit et mis en scène par le président du MTK. A la suite d'une rencontre avec quelques critiques et les suggestions des hommes avertis sur le théâtre, l'âme du MTK, Youcef Taouint, a effectué un lifting de son produit culturel présenté en avant-première, avec la complicité du comédien, afin de présenter le one man show nickel au public algérien lors de la générale de ce samedi. *Boualem TNT* sera donc présenté avec finesse, pour faire défiler durant 70 minutes une cascade de tableaux d'abord, et ensuite les faire passer à la moulinette. Ces «vagues théâtrales» permettent au public d'Ibn Zeydoun, sans le choquer, de se retrou-

ver en face de son miroir, grâce aux commentaires et à la chorégraphie des talentueux comédiens. Youcef Taouint a su faire sortir les mots et les gestes, lui qui continue à écumer avec minutie l'environnement dans lequel vit le citoyen. Les entraves et la bureaucratie, qui irritent les citoyens quand ils se rendent dans les infrastructures de la santé, du transport, des routes, de la voirie et de l'administration locale, de l'hydraulique, de l'environnement, dans les agences de Sonelgaz et de la Seal. Le président du MTK a davantage mis l'accent dans ce texte sur l'indifférence, l'incivisme, l'incompétence et le mépris de ces fonctionnaires indécrochables dans leur poste de travail. Le spectacle est assuré avec le balancement des citoyens écrasés par ces incroyables attitudes qui font reculer le pays. Boualem TNT est un comédien studieux. Il avait démontré en avant-première à Koléa de quoi il était capable, pour tourner en dérision toute cette malédiction qui s'abat sur l'Algérien, au milieu d'un très simple décor très faiblement éclairé.

M'hamed H

16^e JOURNÉE DU CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL DE LIGUE 2

Statu quo en tête du classement

ASMO 1 - USMB 1 Nul équitable

Stade Bouakeul (Oran)
Arbitres : Aouina, Chenaoua et Benaïssa

Buts : Belalam (30') ASMO ; Djilani (45'+1) USMB

Averts. : Benayada (ASMO) ; Naâmani (USMB)

ASMO : Bouheida, Youcef Yacine, Saâdaoui (El Bahari 66'), Benayada, Zidane, Tahar, Boudoumi, Balegh, Beniba, Tabti (Aïssouai 71'), Belalam

Entr. : Mouassa

USMB : Khelladi, Naâmani, Aïbou, Belhadj, Bennacer, Djilani (Belâïdi 64'), Boudina, Boudiaf (Allati 84'), Belhocine, Hamia, Noubli (Gaïd 91')

Entr. : Benchouia

Blida a réussi à accrocher le leader asémiste sur son stade après avoir dominé la rencontre. Il s'en est fallu de peu pour que les Blidiens reviennent chez eux avec les points de la victoire, mais il aurait fallu pour cela plus de concentration dans la dernière touche de balle pour réussir cet exploit. Blida se contentera donc du point du nul dans une rencontre où tout s'est déroulé en première mi-temps.

A la demi-heure de jeu, Belalam ouvre le score pour les Asémistes en reprenant une balle mal dégagée par la défense de Blida. A l'ultime seconde du premier half, Djilani, d'un tir précis, trompe la vigilance du gardien oranais et égalise.

A. M.

ESM 0 - ASK 1 Mosta piégé

Stade Bensaïd Mohamed (Mostaganem)

Arbitres : Amalou, Brahim et Bounoua

But : Djahel (5') ASK



L'USMB a été revenue avec un précieux point de Batna

PHOTO : D. R.

Averts. : Djahel (29'), Zâalan (ASK)

Expls. : Henni (34') ESM ; Zâalan (81') ASK

ESM : Damasse, Madi, Benamara

(Naïli 23'), Henni, Aouemer, Sari

(Mebarek 52'), Lahmar Abbou, Djâïd, Harizi, Hadi-Adel, Belahouel

Entr. : Slimani

ASK : Toual, Boudmagh, Abbas,

Zâalan, Mellouli, Lahcène, Herbache, Zmit, Ouhada, Seddik

(Zibha 78'), Djahel (Zalatni 69')

Entr. : Khazar

Démarrant en trombe, les Khroubis ont entamé le match à bras-le-corps face à des Espérantistes méconnaisables, subissant la pression adverse dès le coup d'envoi.

Certes, l'ESM a fait quelque peu illusion sur une action de Hadi-Adel, avant que l'équipe adverse ne parvienne à imposer sa présence par le biais de l'attaquant Djahel qui parvint à ouvrir le score (5'). Cette réalisation fouetta l'ardeur des Mostaganémois qui assiégeront le camp adverse mais

sans parvenir à concrétiser les occasions offertes à eux. Le cauchemar continua pour les Mostaganémois puisqu'ils seront amoindris dès la 34', après l'expulsion de Henni Kaddour. Le reste du temps n'apportera rien au tableau des scores. En infériorité numérique, les Mostaganémois ne pouvaient que subir la loi d'une équipe de l'AS Khroub en net regain de forme, comme l'attestent ses derniers résultats.

A. Toui

WAT 1- MSPB 0 Bonne opération du Widad

Stade Akid Lotfi (Tlemcen)

Arbitres : Bouzerar, Kadem et Allaoua

But : Tiouli (43') WAT

Averts. : Layati (WAT) ; Laroui, Bekhtaoui (MSPB)

WAT : Benmoussa, Aquiv, Layati,

Mebarki, Messaoudi, Sidhoum, Dif, Chaouï, Tiouli (Toul 86'), Zerguine, Tebal (Cheraita 70')

Entr. : Yadel

MSPB : Benmalek, Sayah

(Lemouadaâ 35'), Laroui, Arras,

Bekha, Macha, Benmansour,

Bekhtaoui, Benchaïra, Djerrad, Hellal

Entr. : Hedane

Les Tlemcéniens ont réussi une belle entame du match en disposant de leur adversaire, le MSPB, par un score étiqueté obtenu à deux minutes de la fin de la première période, sur une réalisation de Tiouli (43'), et ce, après un travail titanique du vaillant Chaouï qui mit dans le vent trois adversaires avant de servir sur un plateau royal son coéquipier. Ce but a galvanisé les Widâs qui ont failli corser l'addition à plusieurs reprises, n'était-ce le manque de réalisme de certains éléments, ce qui a incité le coach Yadel à opérer des changements qui n'ont finalement rien apporté de plus au tableau d'affichage.

A. Habchi

Résultats et classement

■ Ligue 2 (16^e j)

ASMO - USMB	1-1
WAT - MSPB	1-0
O.M - MCS	0-1
ESM - ASK	0-1
USMMH - ABM	0-0
USC - NAHD	2-0
ABS - USMA	1-0
CAB - USMBA	0-0

■ Classement

	Pts	J
1. USMBA	29	16
-- ASMO	29	16
3. USMB	27	16
4. WAT	26	16
-- USC	26	16
6. NAHD	25	16
7. OM	24	16
8. ASK	21	16
-- MCS	21	16
10 ABM	20	16
-- USMMH	20	16
-- ABS	20	16
13. USMA	18	16
14. CAB	16	16
15. MSPB	15	16
16. ESM	7	16

■ Ligue 1 (16^e J)

ASO - MCO 2-0

Aujourd'hui

USMH - JSS	(15h)
RCA - USMA	(15h)
JSK - MCEE	(16h)
CABBA - CSC	(16h)
MCA - JSMB	(16h)
MOB - USMA	(17h45)
ESS - CRBAF	(18h)

LA VIE DES CLUBS DE LIGUE 1

ESS : DES CHANGEMENTS EN VUE

Pour la reprise du championnat, le onze sétiéen sera, pour diverses raisons, fortement remodelé. Écarté lors de la Supercoupe, Lagrâa continue à bouder. Le flanc gauche sera à la charge de Boukria, lequel sera titularisé à la place de Benchadi. Blessé, Karaoui ne prendra pas part à la confrontation devant opposer son équipe au CRBAF. Pour le même motif, Gourmi est incertain. Ménagé le week-end dernier, le latéral droit Ziti retrouvera sa place, tout comme Mellouli appelé à remplacer Benabderahmane au niveau de l'axe de la défense. Les changements vont certainement toucher l'animation qui sera confiée au trio Djahnit-Ferahi-Lamri. Ces derniers devront alimenter une inédite attaque qui sera probablement composée de Tiaba et Touahri. Le duo précité prendra le relais des dernières recrues, Ze Ondo et Bouazza, obligés, cette fois-ci, à prendre place sur le banc des remplaçants.

K. B.

MOB : LES BÉAOUIS AMOINDRIS

Les Béaouis du MOB reprennent le championnat avec un match difficile face au leader usmiste. Condamnés à réagir afin d'améliorer leur classement pour éviter le purgatoire, les Crabes seront appellés à s'imposer devant les Algériens et faire le plein à domicile. Cependant, le staff technique,

qui a profité de l'arrêt du championnat pour bien préparer ses troupes, sera confronté à l'absence de trois joueurs pour diverses raisons. Il s'agit de Ferhat et Nemlid (blessés) et Guedjali (suspendu). Par ailleurs, Amrani pourra compter sur les deux nouvelles recrues, à savoir Brahimî et Nehari (qualifiés), en attendant les deux Maliens qui seront autorisés à jouer lors de la prochaine journée face à la JS Saoura.

L. Hama

JSMB : RETOUR DE LARIBI, ZEGHLI ET MEGATELI

De retour jeudi dernier de Tunisie après un stage de dix jours à Sousse, la bande à Kamel Djabour a pris ses quartiers dans la capitale en prévision de la rencontre de cet après-midi face au MC Alger où les Béaouis visent un bon résultat afin de sortir de leur mauvaise passe. Le staff technique mettra à profit le retour de trois éléments importants dans l'équipe. Il s'agit de Megateli, après une longue absence, ainsi que Laribi et Zeghlî qui seront d'un grand apport pour cette manche retour, et ce, au moment où le Congolais David Louhoungou n'est pas encore qualifié pour disputer ce match.

L. Hama

JSS : TROIS ABSENCES DE TAILLE

Les gars du Sud évolueront aujourd'hui face à l'USM diminuées de trois joueurs et non des moindres. Il s'agit du gardien Boussoff et de l'attaquant Mébarki, tous les deux blessés,

ainsi que du milieu de terrain Amri, suspendu après un cumul de cartons. La JSS, faut-il le rappeler, se trouve en stage à Alger depuis le 28 décembre 2013, après le match contre le CABBA à Bordj Bou Arréridj (3-0). Les dirigeants bécharis n'ont effectué aucun recrutement durant ce mercato, toutes les négociations entreprises avec les joueurs visés par le club de Béchar ont échoué.

A. Boutaleb

RCA : DU PAIN SUR LA PLANCHE

Pour la reprise et la réception du CR Belouizdad, le coach des Bleus bénéficiera des services de trois des quatre recrues, ainsi que de plusieurs éléments rétablis de leurs blessures, à l'image de Nemlid, Bouguerroua et Fellah, contrarié cependant par l'absence de marqué de son libéro Tarek Cheurfaoui, blessé, tout comme le demi-défensif Billel Raït, incertain. Impérativement, les Bleus doivent démarrer par une victoire pour éviter tout calcul. Du pain sur la planche pour le coach du RCA.

M. Azeb

CABBA : UNE ÉQUIPE DÉCIMÉE

Avec les départs de Chafiq, Ferhat, Hamiche et Tiâiba, les blessures de Bendahmane, Chebira, Hamdadou et Bennaï, sans oublier Djerrâ qui purge sa sanction, Mustapha Biskri n'a pas beaucoup de choix. Il devrait se contenter de faire jouer les nouveaux et les jeunes à l'occasion de la confrontation face au CSC. Y. B.

USMH : VERS UN NOUVEAU DÉPART

Après la dissipation de certaines zones de turbulences, Chafiq et son groupe ont peaufiné durant une dizaine de jour à Tipasa leur plan d'attaque, lequel consiste à engranger les 3 points du match face à la JSS. L'absence de Boulekhouda et l'incertitude sur la participation de Boumechra et de Elamali risquent de pénaliser le milieu de terrain harachi. Idem pour Mebarki qui sera sur le banc. Des absences de tailles qui sont loin de démotiver les Harrachis décidés à prendre un nouveau départ en championnat.

Y. T.

JSK : BIEN ENTAMER LA PHASE RETOUR

En accueillant le MCEE, les hommes de Aït Djoudi devraient se mettre de suite dans la peau de favori de cette course. Ils disposent de tous les atouts pour cela. Un stage hivernal de bonne facture, selon le coach, un renforcement de choix, d'après la direction ; tout ceci pour dire que rien ne les empêchera d'emporter les 3 points de la victoire, à moins que Berchiche et Hamiti, deux ex-Canaris, ne décident d'empêcher le Libyen Zaâbia de briller par son talent autrement que ce qu'il vient de montrer en s'accrochant avec Aouejd et Karouf lors de la séance de reprise des entraînements de mercredi dernier, confirmant ainsi sa réputation de joueur indiscipliné, souvent en clash avec le staff technique.

Mohamed Rachid

21^e ÉDITION DU CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS DE HANDBALL

 MAR 36 - CON 23
 (GROUPE B)

Un match moyen

C'est dans la Coupole affreusement vide que les handballeurs marocains ont affronté leurs homologues congolais pour le compte de la 2^e journée du groupe B de la CAN-2014. Le spectacle était aussi bien sur le terrain que dans les tribunes avec les commentaires d'une douzaine de Marocains connaisseurs en la matière. Question match, il y a lieu d'avouer qu'au départ les deux formations étaient équilibrées avec, pour le Maroc une réception de balles un peu faible. D'ailleurs, à 10' de jeu, le score était de 7 à 5 en faveur des coéquipiers de Maheil, le joueur marocain le plus en verve. A la vingtième minute, les Maghrébins affichaient 14 buts contre 9 pour les Congolais. Cet écarts entre les deux équipes va demeurer un bon moment, jusqu'à une baisse de cadence des Marocains. Des tribunes fusent «Demandez un temps mort !», à la 28^e de la première manche. Et l'entraîneur marocain s'exécuta. La mi-temps est sifflée au score de 17-12 pour les Marocains.

Dix minutes après la reprise, le Maroc menait par 22-18. Le score à la 50^e était d'un écarts de trois buts seulement, puis d'un seul coup l'équipe congolaise se désintègra pour perdre la partie par 36 à 23.

S.R.O.

Les Verts s'imposent face au Congo

La sélection nationale de handball reste toujours leader du groupe B, en compagnie de l'Angola, à l'occasion de la 21^e édition de la CAN de handball. Enchaînant, hier, un deuxième succès, les Verts l'ont emporté face à la sélection de la République du Congo sur le score de 26 à 23.

Le sept algérien, entraîné par le duo Zerguili-Kheraïffa, a eu quelques difficultés à imposer son rythme lors de la première période, qui s'achèvera avec un léger écart (12-9), alors qu'il avait la possibilité de le creu-



L'EN doit une fière chandelle au portier Slahdji

ser au moment où le score était de 8 à 2 à la fin du premier quart d'heure de jeu. En seconde période, les coéquipiers de Bekous trouveront en effet à revenir à la marque à la 45^e (18-18), et il faudra toute la classe du portier Adelmalek Slahdji, stoppant plusieurs tentatives des Congolais, pour voir

PHOTO : SAMIK.

les Verts s'imposer finalement, dans les dernières minutes, sur le score de 26 à 23. Une victoire étroite et qui pousse les Verts à se remettre en question avant d'affronter, ce soir, l'Angola, son coéquipier dans le groupe B. Chafik B.

C.B.

SOULIER D'OR Djalit succède à Messaoud



PHOTO : EL KHABAR RIADHI

Mustapha Djalit recevant son trophée

comme coach, Adel Amrouche a entraîné plusieurs clubs et sélections dans le monde au cours des dix dernières années.

Sa réussite actuelle à la tête des Harembe Stars (Kenya) intervient après son passage au Burundi où il a fait une forte impression et reçu une offre du Kenya. *El Khabar Riadhi* a honoré plusieurs personnalités

du football qui nous ont quittés ces derniers mois, entre autres, Mustapha Zitouni (membre de la glorieuse équipe du FLN, décédé il y a quelques jours), Omar Kezzal, l'ancien président de la FAF, Djamel Keddou, figure légendaire de l'USM Alger et ex-international, médaillé d'or des Jeux méditerranéens en 1975, Matem Lounis, ancien joueur de

l'ESS et du CRB, sans oublier les jeunes supporters tragiquement décédés lors d'un déplacement pour suivre leur équipe ou dans le stade.

Les parents et familles des jeunes supporters qui ont perdu la vie en allant assister à un match de football ont reçu des présents.

El Khabar Riadhi a aussi honoré l'USMH pour son remarquable parcours la saison dernière et a décerné le trophée du meilleur buteur de l'équipe nationale à Abdelhafid Tasfaout qui, avec 34 buts pour plus de 80 sélections, a établi un record qui ne sera pas prêt d'être égalé.

A noter que de nombreux joueurs de la génération dorée des années 1980-1990 : Assad, Bensaoud, Drid, Madjer, Kouïci, Bencheikh, Abdelouahab Maïche, Nasser Bouiche (CRB et JSK) étaient là pour saluer la performance de Djalit.

A.B.

ASO 2 - MCO 0 Chlef en deuxième période

Stade Mohamed Boumezreg (Chlef)

Arbitres : Mial, Semoune et Salaoaudji

Buts : Tedjar (75' Sp) et Daham (91') ASO

Averts. : Badarou et Aouameri (ASO) ; Belarbi et Bouterbati (MCO)

ASO : Dif, Badarou, Lakhdar, Zazou (Messaoud 65'), Tedjar, Salah, Meliani, Naas-Laraba (Farah 41'), Bousaid, Haddouche (Farhi 67'), Deham

Entr. : Meziane

MCO : Belarbi, Djedane (Amrane 81'), Nessakh, Belabess, Aouamri, Bouterbati, Heriati, Berradjia, Amri (Kouriba 43'), Bouaicha (Aoued 66'), Ben Yetou

Entr. : Benchadli

Le championnat professionnel de la Ligue 1 a repris ses droits hier avec un match avancé de la première journée de la phase retour. Un derby qui a mis aux prises la formation de l'ASO Chlef et son voisin le Mouloudia d'Oran. Après une mi-temps équilibrée, l'ASO ratera deux occasions de scorer, notamment cette tentative de Daham (15') dont le tir trouvera la transversale avant que le cuir ne ricoche sur la ligne de but. Les Chélifiens domineront les débats en seconde période. Tedjar ouvrira la marque sur penalty (75'). Il faudra attendre la seconde période pour voir l'ASO asseoir sa domination, et ce, avec un second but signé Daham.

A.Yechkour

PENSÉE

**BERRANI
BOUALEM**

Six années déjà, depuis ce jour tragique du 18/01/2008, quand tu nous a quittés pour toujours sans nous dire adieu, mais ton image est toujours là, dans nos coeurs, gravée jusqu'à l'éternité. En ce douleurieux souvenir, ta sœur, tes nièces Siham, Lamia et Abdallah demandent à tous ceux qui t'ont connu d'avoir une pieuse pensée à ta mémoire. Repose en paix.

"A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons."



AVIS DE DÉCÈS

La famille Abkari a la douleur de faire part du décès de son cher père et grand-père

AKLI dit Rezki

à l'âge de 88 ans, survenu hier 17/01/2014 à Maâtkas.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui après la prière du Dohr au cimetière du village Ajaba, commune de Maâtkas Tizi Ouzou.

"A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons."

AVIS DE DÉCÈS

La famille Kaïdi a l'immense douleur de faire part du décès de

KAÏDI LATIFA

à l'âge de 71 ans, survenu hier matin.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui à midi au domicile mortuaire sis 4, rue Belouizdad, place du 1^{er} Mai à Alger.

"A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons."

FÉLICITATIONS

La famille Bensahnoun est très fière et heureuse pour son fils **Samir** qui a obtenu son doctorat en management avec brio. Son frère Rachid le félicite personnellement et lui souhaite une vie pleine de succès ouvrant ainsi la voie à la future progéniture.



LA PRÉSIDENTIELLE FIXÉE AU 17 AVRIL 2014 LES CANDIDATS SE PRÉPARENT



COMMENTAIRE

Le début de la fin ?

Par Djaffar Tamani

L'Algérie va-t-elle enfin sortir de la salle d'observation dans laquelle elle est maintenue par un système finissant ? Les épisodes cliniques qui ont ponctué, parfois neutralisé, la gouvernance du pays ont fatigué une opinion publique qui ne désespère pas de voir s'ouvrir de nouvelles perspectives à l'occasion de la prochaine élection présidentielle. La signature, hier, du décret convoquant le corps électoral pour le scrutin d'avril prochain était apparue, ces derniers jours, comme une épreuve quasiment au-dessus des forces du premier personnage de l'Etat qui est demeuré au centre des débats sans avoir à prononcer un seul mot publiquement depuis de longs mois. Le décret présidentiel est finalement signé et cela crée presque l'événement dans un pays où même ce qui est prévu par la loi est incertain ou compromis. Mais le surréalisme ne finit pas, puisque l'option du 4^e mandat est ressortie par certaines parties enthousiasmées par le «contrôle médical routinier» qui se serait révélé positif. La «routine» est le maître-mot des clans au pouvoir qui imprime leur volonté aux destinées du pays, repoussant toute exigence de rupture, même au plus fort des révoltes à l'intérieur du pays ou derrière les frontières. Il paraît difficile de faire entendre raison à toute cette génération spontanée de soutiens politiques, qui n'admettent pas que l'amélioration de l'état de santé est simplement une bonne nouvelle pour le malade, qui vivra moins de peines dans son rétablissement, sans pour autant lui permettre de s'engager dans une course électorale, au sens premier du terme, ou dans l'exercice de mandats politiques.

La grande majorité du peuple algérien, sans pouvoir en effet s'appuyer sur un quelconque sondage, espère que la procédure constitutionnelle engagée hier signe le début de la fin d'un système politique, qui a échoué dans tous les domaines, et, pire, a laissé se développer des maux aussi graves que la corruption, ainsi que le recul des libertés et le marasme socioéconomique, faisant enregistrer à notre pays de tristes records dans les classements mondiaux. La preuve la plus immédiate de ces échecs multiples est précisément ces allers-retours dans les hôpitaux étrangers. La prise en charge des soins pour les dirigeants est assurée en puisant inconsidérément dans les deniers publics, mais qu'en est-il du système de santé devant répondre à la demande en soins pour le reste de la population ? Dans un pays où les demandeurs d'emploi sont matraqués quotidiennement, où les seuls postes budgétaires pourvus relèvent des services de sécurité, les perspectives d'un renouveau économique sont à réinventer. La vie politique nationale, qui a été naguère la plus animée et la plus prometteuse dans les pays de la région, est aujourd'hui réduite à un champ de ruines. Sans programme défini en dehors de l'allégeance, la clientèle politique qui occupe présentement la scène nationale ne peut pas constituer une alternative. Même si le régime est atteint par la limite biologique, la transition vers un modèle politique démocratique ne fera que commencer et risque de s'avérer longue.

HOMMAGE NADJIA BOUZEGHRANE (EL WATAN)

40 ans de journalisme et... de gentillesse

Il y a quarante ans naissait à la presse nationale une talentueuse femme journaliste professionnelle. C'était le 15 janvier 1974 et notre coneur Nadjia Bouzeghrane sortait fraîchement émoulu de la prestigieuse école de journalisme d'Alger (rue Jacques Cartier) pour venir épouser (c'est le mot) une vocation à laquelle elle restera fidèle quatre décennies sans discontinuité. Elle est aujourd'hui une des doyennes, sinon la seule, des journalistes femmes algériennes encore en activité. Versée dans l'unique quotidien francophone de l'époque, *El Moudjahid*, elle sera bercée par l'accueil chaleureux de ses confrères de la rédaction (dont certains occupent aujourd'hui des postes de responsabilité dans la presse publique et privée) et, il faut le dire, endurera, au début, le scepticisme machiste de son directeur de l'époque. Nour Eddine Naït Mazi, qui ne lui prédisait pas une grande carrière (tout comme il le fera plus tard pour le quotidien *El Watan* naissant à qui il ne destinait pas plus de trois mois d'existence...), Nadja allait se révéler, petit à petit, une grande plume au sein de la rubrique des informations internationales. Peu avant les événements d'Octobre 1988, elle militera avec ses congénères au sein du Mouvement des journalistes algériens (MJA) avant d'aller fonder, le 8 octobre 1990 en compagnie de 19 de ses collègues, le quotidien indépendant *El Watan*. Dès le début, le labeur au sein de ce nouveau-né était dur et Nadja se pliait à la tâche de 8h à 20h, allant sur le terrain à la rencontre de l'Algérie profonde, et affrontant, avec courage, le bouleversement chaotique qu'a connu la scène politique et sécuritaire nationale. En parallèle à son travail de journaliste de terrain et à ses innombrables reportages remarquables, elle se fera l'écho des associations féministes pour promouvoir la condition de la femme



Nadjia Bouzeghrane,
du stylo à la machine à écrire puis de
la machine à écrire à l'ordinateur...

algérienne durement éprouvée par la prédominance de l'islamisme au début des années 1990. C'était à l'orée de la décennie noire avec toute la tragédie éprouvée par la corporation qui a perdu, assassinés, plus de 70 journalistes.

FORCÉE À L'EXIL

Habitant un quartier populaire de la capitale et sur instance de ses proches et de ses voisins, elle a dû se résoudre à fuir les groupes terroristes qui sévissaient alors à Alger et ailleurs. Au milieu de l'année 1993, elle s'installa donc, avec beaucoup de difficultés, en France d'où elle donnera corps et dirigeira jusqu'à aujourd'hui le bureau d'*El Watan* à Paris. Très introduite dans le cercle fermé des correspondants des journaux étrangers établis dans la capitale française, elle sera quotidiennement sollicitée par ceux-ci, au cours de cette période, pour informer de la situation intérieure nationale et de ses enjeux, les journalistes mondiaux ayant des difficultés, notamment à cause de la

situation sécuritaire, pour se rendre en Algérie, en appelaient à ses informations et ses analyses. Par son infalsable activité au sein du mouvement associatif français émigré et international, des institutions officielles locales, des représentations des ONG et des cercles intellectuels, elle est considérée dans l'Hexagone comme une référence représentative du journalisme algérien. Affable, d'une gentillesse et d'une générosité à toute épreuve, son mérite immense n'a d'égal que sa modestie. Elle se serait en effet opposée à cet écrit si elle l'avait su, préférant sans doute se fondre dans l'anonymat de sa signature à la fin d'un de ses milliers articles écrits au cours d'une riche carrière qui d'être mise à la lumière de cette édition. Ses collègues et membres fondateurs d'*El Watan*, comme elle, ont tenu à lui rendre cet hommage au moment où elle pénétra la classe des quarantaines du journalisme à *El Watan* (Tayeb Belghiche, Merad Abderrezak, Ali Bahmane). Elle lancerà certainement, après sa surprise d'avoir vu sa photo au beau milieu de cette page 28, un sourire sympathique vers les presques quarantaines que sont les Omar Belhouchet, Omar Kharoum, Hamid Tahri, Yazid Ouahib, Mohamed Mazari (Maz...) ... Comme elle ne manquera pas d'avoir un œil compatissant envers les non encore retratables de ses associés que sont les Omar Berbiche, Mohammed Larbi, Mohamed Tahar Messaoudi et Ali Guissem (entre 32 et 36 ans de journalisme actif permanent).

Encore et toujours en activité, Nadja Bouzeghrane s'applique à elle-même ce postulat qu'elle n'a cessé de ressasser : «*On ne peut épouser le journalisme pour un temps, on est journaliste pour toujours jusqu'à ce que la mort nous sépare.*»

El Watan

ESPIONNAGE AMÉRICAIN

LA NSA RÉCUPÈRE DES MILLIONS DE SMS PAR JOUR, SELON THE GUARDIAN

L'Agence de sécurité nationale américaine, la NSA, a récupéré près de 200 millions de SMS par jour dans le monde, de façon non ciblée, pour en extraire des renseignements, a rapporté jeudi le quotidien britannique *The Guardian*. Ces informations, révélées dans le cadre d'une enquête menée conjointement

par le journal et la chaîne Channel 4 News, se basent sur des documents transmis par l'ancien consultant en informatique Edward Snowden, réfugié en Russie. Elles sont publiées à la veille d'un discours du président américain Barack Obama, qui devrait annoncer hier une série de réformes des méthodes de surveillance, en

réponse à la controverse sur les programmes américains d'espionnage déclenchés par Snowden. Le programme de la NSA sur les SMS, qui a pour nom de code «Dishfire», récupère «à peu près tout ce qu'il peut», selon des documents du GCHQ, le pendant britannique de la NSA, cités par *The Guardian*, plutôt que de se cantonner

aux communications de personnes faisant l'objet d'une surveillance. Le quotidien indique s'appuyer aussi sur un document de la NSA datant de 2011, sous-titré «Les SMS : une mine d'or à exploiter», révélant que le programme a permis de collecter en moyenne 194 millions textos par jour en avril cette année-là.



Aujourd'hui

	ALGER	10°	20°
9°	ORAN	9°	17°
17°	CONSTANTINE	4°	13°
5°	OUARGLA	9°	21°
19°			

Demain

	ALGER	10°	20°
9°	ORAN	9°	14°
17°	CONSTANTINE	4°	13°
5°	OUARGLA	9°	21°
19°			